

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1989-1990

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1989.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la commission des Finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation (1) sur le projet de loi de finances pour 1990 CONSIDÉRÉ COMME ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE AUX TERMES DE L'ARTICLE 49, ALINÉA 3, DE LA CONSTITUTION,

Par M. Roger CHINAUD,

Sénateur,

Rapporteur général.

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPÉCIALES

(Deuxième partie de la loi de finances)

ANNEXE N° 6

CULTURE ET COMMUNICATION

Communication

Fascicule 2 : Annexe - les organismes du secteur public de l'audiovisuel

Rapporteur spécial : M. Jean CLUZEL

(1) Cette commission est composée de : MM. Christian Poncelet, président ; Geoffroy de Montalembert, vice-président d'honneur ; Tony Larue, Jean Cluzel, Paul Girod, Jean-François Pintat, vice-présidents ; MM. Maurice Blin, Emmanuel Hamel, Louis Perrein, Robert Vizet, secrétaires ; M. Roger Chinaud, rapporteur général ; MM. Philippe Adnot, Jean Arthuis, René Ballayer, Claude Belot, Mme Maryse Bergé-Lavigne, MM. Raymond Bourguine, Paul Caron, Ernest Cartigny, Auguste Cazalet, Jacques Chaumont, Jean Clouet, Henri Collard, Maurice Couve de Murville, Pierre Croze, Jacques Delong, Marcel Fortier, Mme Paulette Fost, MM. Henri Goetschy, Yves Guéna, Paul Lorient, Roland du Luart, Michel Manet, Jean-Pierre Masseret, René Monory, Michel Moreigne, Jacques Oudin, Bernard Pellarin, René Regnault, Henri Torre, François Trucy, Jacques Valade, André-Georges Voisin.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (9^e législ.) : 895 et annexes, 920 (annexe n° 8), 921 (tome III) et 922 (tome IX) et T.A. 181.

Sénat : 58 (1989-1990).

SOMMAIRE

Pages

ANNEXE

LES ORGANISMES DU SECTEUR PUBLIC DE L'AUDIOVISUEL

I. - L'Institut national de l'audiovisuel	4
II. - Télédiffusion de France	28
III. - Antenne 2	62
IV. - FR 3	86
V. - La S.E.P.T.	120
VI. - R.F.O.	139
VII. - Radio-France	153
VIII. - R.F.I.	175

AVANT-PROPOS

Le présent tome présente les organismes du secteur public de l'audiovisuel qui font l'objet d'une annexe au projet de loi de finances pour 1990.

Ce document est publié en application de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986, relative à la liberté de communication, qui attribue compétence au Gouvernement et au Parlement en matière de financement du secteur public de la radiodiffusion sonore et de la télévision.

Son article 53 dispose :

« Les résultats financiers de l'année précédente, les comptes provisoires de l'année en cours ainsi que le budget prévisionnel pour l'année suivante des sociétés nationales de programmes, de l'Institut national de l'audiovisuel ainsi que de la société prévue à l'article 51, accompagnés d'un rapport du Gouvernement sur la situation et la gestion des organismes du secteur public, sont annexés au projet de loi de finances. »

Ce fascicule est présenté à l'appui de l'article 57 du projet de loi de finances pour 1990 par lequel le Parlement approuve la répartition du produit de la redevance pour droit d'usage affectée au secteur public de la radiodiffusion sonore et de la télévision et le montant attendu des recettes provenant de la publicité collective.

I. - L'INSTITUT NATIONAL DE L'AUDIOVISUEL

Aux termes de l'article 49 de la loi du 30 septembre 1986, l'I.N.A. est un établissement public de l'Etat, à caractère industriel et commercial, chargé de **conserver et exploiter les archives audiovisuelles des sociétés nationales de programmes**. Cette mission a un caractère **obligatoire**.

L'I.N.A., dispose également « dans les conditions fixées par le cahier des charges », de **compétences facultatives** :

- assurer ou faire assurer la **formation continue** des personnels du secteur de l'audiovisuel ;
- contribuer à la **formation initiale** et à l'enseignement supérieur ;
- assurer ou faire assurer des **recherches** sur la production, la création et la communication audiovisuelles ;
- **produire** des œuvres et des documents audiovisuels en liaison avec ses activités de recherche.

L'existence conjointe d'une mission de service public de nature obligatoire et de compétences en principe facultatives, mais néanmoins indéniablement liées au service public - celles-ci n'étant assurées par nulle autre société -, jointe à la contractualisation croissante des ressources de l'I.N.A. et donc à une dépendance toujours plus grande à l'égard de ressources commerciales, se traduit par une certaine confusion des responsabilités et des risques de déséquilibre financier.

Cette situation n'est pas de nature à garantir efficacement la réalisation des missions de service public que le législateur avait entendu confier à l'I.N.A.

A. — LA SITUATION FINANCIÈRE.

1. Évolution des ressources.

La structure des ressources de l'I.N.A. est marquée par la poursuite du processus de contractualisation.

Evolution des ressources d'exploitation (En millions de francs)

	1989	1990	Evolution en %
- Redevance	120,6	124,2	+ 3,0 %
- Versements internes des organismes du secteur public	126,5	122,5	- 0,03 %
- Services rendus aux administrations	8,5	8,3	- 0,02 %
- Recettes commerciales	135,0	200,2	+ 48,3 %
- Recettes diverses	1,5	4,3	+ 187 %
- Accroissement de la valeur des stocks de programmes	22,2	-	-
Total	414,3	481,7	16,3 %

● Diminution relative des ressources administrées.

La part des recettes administrées — c'est-à-dire la redevance et les contributions forfaitaires annuelles des sociétés de programmes fixées annuellement par l'autorité tutelle, couvrant les frais de conservation et d'utilisation des archives — est en constante diminution.

Part de ces recettes dans le total des ressources :

1986	71 %
1987	50 %
1988	23 %

Cette évolution résulte essentiellement de la **disparition progressive des contributions forfaitaires versées à l'I.N.A. par les chaînes du secteur public.**

La privatisation de TF 1 en 1987, puis la contractualisation progressive des relations entre l'I.N.A. et les chaînes de télévision publiques, a conduit à la suppression, à compter du budget 1988, des contributions forfaitaires versées à l'I.N.A. par A 2, FR 3 et R.F.O., et à leur transformation en recettes contractuelles, avec rémunération à l'acte des prestations fournies.

En 1989, seule la société Radio-France a continué de verser à l'I.N.A. une contribution forfaitaire obligatoire d'un montant de 25 millions de francs. Cette contribution est strictement reconduite en 1990.

Évolution du versement des ressources de redevance d'exploitation :
(En millions de francs.)

1988	100
1989	120,6
1990	124,6

● **Contractualisation croissante des ressources.**

L'équilibre financier de l'Institut devient dès lors très sensible aux variations de ses ressources contractuelles.

L'I.N.A. est désormais de plus en plus dépendant :

- du respect, par les chaînes publiques, des engagements de commandes inscrits au budget prévisionnel ;
- de la stabilité et même de la progression des relations contractuelles avec les chaînes privées.

Chiffre d'affaires réalisé avec les diffuseurs publics.

L'évolution prévue des chiffres d'affaires avec les sociétés nationales de programme est en diminution.

Evolution du chiffre d'affaires avec le secteur public
(En millions de francs)

	1988	1989	1990	Evolution 1990/1989
Antenne 2	54,0	60,0	58,0	- 3,3 %
FR 3	41,5	40,0	38,0	- 5,0 %
SEPT	-	-	-	-
R.F.O.	1,5	1,5	1,5	0
B.F.I.	-	-	-	-
	97,0	101,5	97,5	- 3,9 %

En outre, les objectifs définis en loi de finances n'ont pas été respectés en 1988. Les mesures effectuées au 30 juin 1989 laissent penser qu'au 31 décembre 1989 la réalisation se situera à nouveau en deçà des montants prévus par la loi de finances.

	Prévision budgétaire	Engagement au 30/6/89	Pourcentage
Antenne 2	60 MF	27 MF	45 %
FR 3	40 MF	16,4 MF	41 %
Total	100 MF	43,4 MF	43,4 %

Chiffre d'affaires réalisé avec les diffuseurs privés.

Les relations de l'Institut national de l'audiovisuel avec ses trois principaux clients privés (TF 1, La Cinq et M 6) présentent un caractère aléatoire soumis au renouvellement d'accords contractuels.

Fin 1988, TF 1 a demandé, comme l'accord passé avec l'I.N.A. l'y autorisait, une renégociation globale de la convention générale de collaboration. Pour l'essentiel, les dispositions de cet accord ont été prorogées.

En ce qui concerne La Cinq et M 6, les accords pluriannuels viennent à échéance respectivement fin 1989 et début 1990. Comme pour TF 1, ces accords présentent la particularité d'intéresser l'ensemble des domaines de compétences de l'I.N.A.

Chiffres d'affaires avec les chaînes privées

(En millions de francs)

	Réalisé 1988	Budgété 1989	Facturé au 30/09/89
TF 1 (1)	57,5	60,2	43,4
La Cinq (2)	40,2	27,0	28,7
M 6 (3)	34,6	24,5	2,5
Total	132,3	111,7	74,6

(1) Convention annuelle. Echéance 31/12/1989.

(2) Convention pluriannuelle (3 ans). Echéance mars 1990.

(3) Convention pluriannuelle (2 ans). Echéance octobre 1989.

2. Évolution des charges.

Dépenses d'exploitation (hors amortissements)

	1989	1990	Structure 1990	Evolution 1990/1989
o Charges de personnel	240,3	281,8	66,9 %	+ 17,3 %
dont :				
- personnel permanent	199,8	209,7	49,5 %	+ 4,4 %
- contrat à durée déterminée	16,8	20,9	5,0 %	+ 24,4 %
- cachets et piges	23,7	52,2	12,4 %	+ 120,0 %
o Achats et variations de stocks	10,5	26,2	6,2 %	+ 149,5 %
o extérieurs	88,8	97,5	23,1 %	+ 9,7 %
o Impôts, taxes et versements assimilés	9,1	9,7	2,3 %	+ 6,5 %
Autres	4,5	6,0	1,5 %	+ 33,3 %
	353,2	421,2	100 %	+ 19,2 %

L'évolution des charges de l'I.N.A. est marquée par le poids des dépenses en personnel (67 % du total). Celles-ci enregistrent une forte progression en 1990 (+ 17,3 %) essentiellement liée au doublement des frais de cachets et piges.

Les impôts augmentent également du fait de l'accroissement de la part des recettes commerciales.

3. Exécution du budget 1988.

Après une forte croissance en 1986 et 1987, le chiffre d'affaires a eu tendance à se stabiliser en 1988.

Le résultat d'exploitation avant impôt et après prise en compte des produits et charges financiers est en baisse très sensible du fait de la croissance des charges liées aux recettes commerciales de l'Institut. Le résultat final reste positif à hauteur de 0,4 million de francs.

Les opérations de fonctionnement de l'exercice ont dégagé une **capacité d'autofinancement en diminution** par rapport à l'exercice précédent.

Le fonds de roulement est passé à 203,6 millions de francs à la fin de l'exercice 1988 ; il a permis de conserver un niveau de trésorerie satisfaisant (122,6 millions de francs).

(En millions de francs)

	Exercice 1987	Exercice 1988
Résultat d'exploitation	30,6	8,1
Capacité d'autofinancement	113,4	94,0
Fonds de roulement	161,7	203,6

De 1985 à 1987, l'évolution de la gestion a traduit un important effort d'assainissement qui a permis d'accomplir un réel redressement financier.

L'exercice 1988 semble cependant marquer un coup d'arrêt à cette évolution.

Au total, après les résultats exceptionnels dégagés en 1987, l'évolution des indicateurs et ratios de gestion de l'exercice 1988 laisse apparaître des équilibres non exempts de risques qu'il faudra gérer à moyen terme.

Si le volume général d'activité, le niveau de productivité et le résultat global demeurent satisfaisants, la forte croissance constatée les années précédentes laisse place à une stabilisation.

● La progression du chiffre d'affaires est désormais plus modérée.

Son évolution sera conditionnée par plusieurs facteurs :

- la proximité des échéances de renouvellement des contrats pluriannuels avec les diffuseurs privés (La Cinq, M 6 et TF 1) ;
- le maintien d'un niveau élevé d'échanges avec le secteur public ;
- la tendance au fléchissement des activités de formation.

● **L'équilibre d'exploitation** demeure fragile et les hypothèques concernant un certain nombre de charges qui pèsent fortement sur la gestion ne sont pas encore levées, en matière notamment de reversements aux ayants droit.

Par ailleurs, l'Institut ne disposant désormais que d'un fonds d'archives réglementairement limité, la valorisation de ce fonds portera de plus en plus sur des produits à moindre valeur ajoutée, du fait de l'importance des reversements et des coûts de traitement.

Enfin, l'I.N.A. devra faire face à moyen terme au réaménagement de son outil informatique de gestion documentaire, afin d'en moderniser la conception pour lui permettre de répondre à l'évolution des besoins de ses partenaires.

L'aboutissement du **processus de contractualisation** des ressources en 1988 induit des tensions sur les flux financiers et génère un besoin élevé en fonds de roulement, qui demeurera une donnée permanente de la gestion financière de l'I.N.A. La résorption ou même la stabilisation de ce besoin en fonds de roulement ne pourront se faire que par un rééquilibrage entre ressources commerciales et publiques qui puisse garantir l'accomplissement de l'intégralité des missions confiées par la loi à l'Institut.

*
* *

La contractualisation croissante des activités de l'I.N.A., jointe à la persistance de missions obligatoires, fragilise la situation financière de l'I.N.A. Elles génèrent des tensions croissantes sur les équilibres financiers et risquent de compromettre à terme l'accomplissement des missions de service public confiées à l'Institut.

La capacité d'autofinancement de l'I.N.A. demeure en tout cas insuffisante pour réaliser l'ensemble des investissements nécessaires au développement de l'ensemble des missions confiées par le législateur. Or, les dotations en redevance d'équipement, qui ne complétaient déjà que marginalement les financements propres de l'Institut, ont tendance à décroître.

Budget	En millions de francs
1986	15,6
1987	10,7
1988	10,6
1989	6,3
1990	6,7

B. - LES ACTIVITÉS DE L'I.N.A.

L'article 49 de la loi du 30 septembre 1986 a conféré à l'I.N.A. la compétence de conserver et exploiter les archives audiovisuelles des sociétés nationales de programmes.

1. Conservation et exploitation des archives audiovisuelles.

a) Les versements d'archives.

	1987	1988	Evolution 88/87
Vidéotheque activités (nombre de documents)	11 516	12 937	+ 12,3 %
Vidéotheque production (nombre de documents)	9 913	11 242	+ 13,4 %
Phonothèque (nombre d'émissions)	11 214	13 265	+ 18,3 %

Conformément aux dispositions de l'article 4 du cahier des charges, l'Institut :

— assure le stockage, la préservation, la conservation et la restauration des fonds d'archives audiovisuelles dont il est propriétaire ou qu'il a reçus en dépôt ;

— exploite commercialement les fonds d'archives audiovisuelles sous toutes formes et sur tous supports, notamment par la production d'émissions constituées en tout ou partie d'archives, et par la cession auprès de tout diffuseur français et étranger de droits de diffusion portant sur les éléments du patrimoine audiovisuel dont il a la propriété.

L'évolution des versements d'archives a été marqué par une progression plus sensible pour les versements sonores, et un ralentissement des versements de documents d'actualité, notamment caractérisé par l'absence totale de versements de films d'actualité. Les versements les plus importants proviennent de TF 1.

Origine des versements (1988)

	Actualités	Production
TF 1	41,8 %	43,6 %
Antenne 2	39,7 %	38,7 %
FR 3	18,5 %	17,7 %
Total	100 %	100 %

b) La conservation des archives.

L'amélioration de l'équipement en informatique documentaire n'est pas encore suffisant pour assurer l'efficacité du stockage, de la conservation et de l'utilisation des archives.

Le développement de l'informatisation n'a pas encore permis de résorber totalement le retard important pris dans l'indexation des archives.

Trois problèmes principaux demeurent pour la conservation des archives audiovisuelles :

- la pérennité des supports,
- le développement des opérations d'inventaire et de gestion informatisées,
- le risque d'appauvrissement des collections :

RESTAURATION Année 1988

FONDS CONCERNES	DOCUMENTS	DUREE ou METRAGE			
1) Actualité TV					
- Sujets JT et magazines	Divers selon communication	258 sujets	33 heures	ou	21.900 m
- Magazines	Pages Théâtre Pages Modes	736 sujets 67 sujets	108 heures 6 heures	ou ou	71.500 m 3.600 m
TOTAL ACTUALITE TV			147 heures		
2) Actualités Françaises					
- Restauration sujets 35 mm pour communication ou, pour transfert vidéo		495 sujets 61 sujets	11 heures 3 heures	ou, en 35 min, ou, en 35 min,	17.900 m 5.035 m
TOTAL ACTUALITES FRANCAISES			14 heures		
3) Production TV					
- Tirage film pour opérations de production ou diffusion	Fictions et séries Discorama Rétro cinéma	90 titres 85 émissions 100 titres	122 heures 40 heures 46 heures	ou ou ou	80.000 m 26.000 m 30.000 m
- Master 1 pouce à l'occasion de diffusions, cessions ou constitution de corpus	Dramatiques, feuilletons, séries et divers Fictions et théâtre en vidéo	242 titres	350 heures 210 heures		
TOTAL PRODUCTION TV			768 heures		
4) Phonothèque					
- Transfert de disques et bandes originales sur nouveau support	Actualités et Musique	1.426 documents 2.083 documents (pour éditions)	392 heures 185 heures		(soit 835 heures de studio) (soit 591 heures de studio)
TOTAL PHONOTHEQUE			577 heures		

Les versements sont actuellement opérés sur des supports magnétiques de différents formats enregistrés selon divers standards. L'évolution rapide des systèmes d'enregistrement, et la **fragilité de supports souvent uniques et très réutilisés** (en particulier pour les actualités), est préoccupante. Les sociétés devront donc s'efforcer de disposer de matériels professionnels plus performants. Au cas contraire, l'I.N.A. se devra d'assurer la transformation des supports afin de permettre non seulement la conservation à long terme mais aussi l'exploitation et la consultation immédiate.

L'I.N.A. se trouve aujourd'hui dans l'obligation de transférer un grand nombre d'œuvres dont les moyens de lecture disparaissent (par exemple les bandes vidéo 2 pouces ou les disques souples pour la radio).

Pour accomplir ce travail, l'I.N.A. déplore l'exiguïté des locaux affectés par Antenne 2 et les incessants déménagements des locaux à FR 3. Paradoxalement, TF 1 semble prêter plus d'attention à cette question essentielle pour la conservation de notre patrimoine, que n'en accordent les chaînes publiques.

Le coût des programmes d'informatisation, de la poursuite des inventaires et de la restauration des supports est lourd pour le budget de l'I.N.A., qui dépend principalement de recettes commerciales et de produits de cessions.

Pour être menés dans la continuité, ces programmes devraient pouvoir disposer de l'assurance d'un financement public constant.

En outre, la loi prévue dès 1986 pour définir les règles et modalités d'archivage n'a toujours pas vu le jour ; c'est pourquoi les diffuseurs privés et les producteurs conservent la plupart du temps leur production propre.

Il en résulte un risque réel d'appauvrissement du patrimoine audiovisuel.

c) La consultation des archives.

L'Institut assure aux sociétés ou à toute personne dûment mandatée par elles la possibilité de consulter à tout moment les œuvres et les documents qu'elles ont produits et dont l'Institut national de l'audiovisuel est dépositaire ou propriétaire.

Sauf demande de consultation nécessitant une recherche particulière, l'Institut accède à la demande de la société dans un délai maximum de trois jours, sauf en ce qui concerne les archives intéressant l'actualité pour lesquelles l'Institut répond à la demande des sociétés dans les meilleurs délais.

Les œuvres et les documents déposés par les sociétés peuvent être consultés par des tiers contre rémunération versée à l'Institut dans des conditions déterminées par celui-ci. Sauf accord entre les parties, la consultation est exclusive de toute sortie, même provisoire, des œuvres et des documents dont l'Institut est propriétaire ou dépositaire.

L'année 1988 a été marquée par **une diminution très sensible des demandes de consultation**, notamment en ce qui concerne la production.

La demande de consultation de documents d'actualité a également diminué, malgré le doublement des demandes en provenance de tiers.

d) L'exploitation des archives.

● **Emissions diffusées avant le 1^{er} janvier 1975.**

Les sociétés peuvent utiliser, dans des conditions définies par conventions, l'ensemble des œuvres et des documents appartenant à l'Institut aux termes de la loi du 7 août 1974, en vue de leur diffusion intégrale ou par extraits à l'antenne.

Le cas échéant, l'Institut rémunère les ayants droit autres que les auteurs et les éditeurs de phonogrammes.

L'extension des plages de programmation, la multiplication des partenaires et la structure économique de la production ont amené les programmeurs en 1988 à faire appel aux archives audiovisuelles de l'I.N.A.

Cette demande de programme est très répartie entre les différents diffuseurs.

En outre, la demande de programmes par TF 1, Antenne 2 et FR 3 a fortement diminué par rapport à 1987.

Rediffusions 1988

TF 1	105 h
Antenne 2	74 h
FR 3	110 h
La Cinq)	563 h
M 6)	

Vidéotheque de production
Mise à disposition de documents

Nombre de documents					
Année	TF 1	A 2	FR 3	Autres	Total
1986	3 980	3 950	1 170	1 805	10 805
1987	3 536	3 069	1 289	5 154	13 048
1988	2 010	1 774	1 061	1 734	6 679
Evolution 1988/1987	- 43,1 %	- 42,2 %	- 17,7 %	- 66 %	- 48,8 %

Vidéotheque d'actualités
Mise à disposition de documents

Nombre de documents					
Année	TF 1	A 2	FR 3	Autres	Total
1986	16 198	12 899	3 973	1 418	34 488
1987	23 056	16 507	4 826	2 973	47 362
1988	12 311	13 545	3 163	5 987	35 006
Evolution 1988/1987	- 46,6 %	- 17,9 %	- 34,4 %	+ 101 %	- 26 %

● **Rediffusion d'émissions produites par les sociétés et devenues propriété de l'Institut.**

La rediffusion d'émissions produites par les sociétés et devenues propriété de l'Institut s'effectue conformément à un régime complexe, défini par les articles 19 à 29 du cahier des charges de l'I.N.A.

Celui-ci est notamment marqué par la possibilité, pour les sociétés nationales de programmes, d'exercer un **droit d'utilisation prioritaire** sur une œuvre ou un document produit par elle, désormais propriété de l'I.N.A., et dont la rediffusion (intégrale ou en extrait) fait l'objet de la demande d'un service de communication audiovisuelle.

La société nationale qui décide d'exercer un droit d'utilisation prioritaire doit le faire dans un délai de six mois (7 jours pour un document d'actualité). Elle n'acquitte que 50 % du montant figurant dans l'offre d'achat la plus chère, après déduction de la somme que l'I.N.A. aurait eu le cas échéant à affecter au paiement des ayants droit (art. 23).

Ce système est à l'origine de pertes de ressources importantes pour l'I.N.A.

En effet, l'I.N.A. a toujours respecté dans leur intégralité les obligations qui lui sont faites. En revanche, elle n'a pas exercé à ce jour de sanctions financières vis-à-vis des sociétés de programme qui n'ont pas toujours respecté les délais de diffusion prévus.

En outre, le texte de l'article 23 a été rédigé lorsque les sociétés de programmes du service public ne versaient aucun droit pour les rediffusions des émissions de l'I.N.A. Il était donc normal de restreindre l'usage qu'elles pouvaient faire de leur droit de préemption. Malheureusement, cet article n'a pas été modifié depuis, alors que ces mêmes sociétés paient maintenant des droits comme tout client de l'I.N.A. Il s'agit d'une aberration économique qui fait perdre à l'I.N.A. la moitié de ses recettes potentielles sur ces produits.

● **Dispositions particulières concernant Antenne 2 et FR 3.**

Au terme de l'article 31 du cahier des charges de l'I.N.A., Antenne 2 et FR 3 sont tenues de déposer dans un délai de six mois les dossiers de production et les documents administratifs, y compris les contrats d'exploitation commerciale éventuellement conclus, correspondant aux émissions dont l'Institut devient propriétaire en vertu de l'article 49 de la loi du 30 septembre 1986.

Il apparaît que les dossiers de production, indispensables à l'Institut pour pouvoir, d'une part, effectuer des cessions commerciales sans risques de litiges et, d'autre part, procéder aux reversements dus aux ayants-droit sont insuffisamment versés et dans des délais très au-delà de ceux prévus par l'article 3.

Quant au dépôt des dossiers de commercialisation, pour ainsi dire aucun dossier n'a été à fin 1989 versé à l'I.N.A., qui se trouve de ce fait très pénalisé pour la commercialisation en France et à l'étranger.

Les obligations de commercialisation imposées à l'Institut pour assurer son équilibre budgétaire l'ont conduit à procéder à certaines cessions sans connaître la totalité des références commerciales. Ceci peut générer des contentieux importants qu'il conviendrait d'éviter par la recherche d'une plus grande cohésion entre les chaînes et l'I.N.A.

● Le problème de la rémunération des ayants-droit.

Aux termes de l'article 12 du cahier des missions et des charges, la fiction audiovisuelle concerne « toute œuvre dramatique dont la production fait appel à un scénario et repose sur la prestation d'artistes-interprètes pour l'ensemble de sa durée ».

Or, compte tenu du système en vigueur de la rémunération des ayants-droit, toute « prestation d'artistes-interprètes » représente aujourd'hui un coût élevé. Le conflit qui oppose l'I.N.A. aux syndicats d'artistes-interprètes n'est toujours pas réglé pour les émissions faites à partir du fonds d'archives dont l'Institut est propriétaire (1).

Les syndicats d'artistes réclament en effet l'extension du nouveau régime de rémunération pour rediffusion à la commercialisation des archives en France (2).

Or, un avenant du 15 avril 1986 à la convention collective de 1985 a introduit, dans un sens tout opposé, un article 8-18 stipulant que, pour les cessions commerciales d'émissions préexistantes aux nouveaux diffuseurs, les artistes ayants-droits étaient rétribués moyennant un supplément calculé au taux de 20 % des recettes nettes.

A l'occasion de la négociation de la nouvelle convention collective, en 1987, les syndicats d'artistes ont très violemment contesté la licéité du recours de l'I.N.A. à ces dispositions pour le calcul des rémunérations à verser du fait de la commercialisation des archives au profit de la « Cinq » et de la « Six ».

Dissocié de la négociation générale à la demande des autres membres du collège « employeurs », le règlement du litige a été renvoyé à une négociation particulière — ouverte depuis janvier 1988 — entre l'I.N.A. et les syndicats.

(1) Régissant les seules productions engagées à partir de sa prise d'effet, la convention collective des artistes-interprètes du 31 mai 1988 n'a d'incidence directe pour l'I.N.A. que pour ce qui concerne ses activités de production et de recherche.

(2) Dans le nouveau régime, l'acte générateur de la rémunération est la diffusion de l'œuvre, que cette diffusion soit le fait de la chaîne productrice ou d'un cessionnaire de droits : le supplément revenant à l'artiste est calculé systématiquement sur son cachet initial, revalorisé par application d'un taux qui peut varier selon le rang de la rediffusion ou la plage de programmation, mais qui reste indépendant du caractère commercial ou non commercial de l'exploitation.

Ces derniers réclamaient initialement l'homogénéisation des rémunérations en matière d'exploitation d'archives en France sur la base du régime appliqué en cas de rediffusion par l'O.R.T.F. ou par un organisme en procédant, à savoir : un taux de rémunération de 50 % ou 25 % du cachet initial, revalorisé selon la date de production de l'émission.

L'application de cette référence se traduirait par des coûts très élevés pour l'I.N.A. Une simulation opérée par l'Institut pour 1988, en fixant provisoirement à 50 % le taux de l'abattement, aboutissait à un montant de reversement, pour cette seule année, de 126 millions de francs, contre 14 millions de francs si les reversements étaient effectués conformément aux dispositions de l'article 8-18 précité.

Actuellement (fin 1989), la situation n'a toujours pas évolué.

L'I.N.A. poursuit ses opérations de commercialisation en France sur la base de l'article 8-18, considérant que ledit article, dissocié du champ d'application de la convention collective, est resté en vigueur.

e) Développement d'une filiale de commercialisation : I.N.A.-Entreprise.

Pour favoriser la valorisation des droits qu'il détient sur les archives audiovisuelles, l'I.N.A. a constitué une filiale commerciale I.N.A.-Entreprise.

L'I.N.A. Entreprise a reçu mandat de l'I.N.A. pour exercer les droits d'exploitation qu'il détient, totalement ou conjointement, sur les émissions faisant partie de son patrimoine audiovisuel.

En 1988, l'activité d'I.N.A.-Entreprise s'est développée autour de plusieurs axes :

- l'exploitation d'un film institutionnel produit fin 1987 : Spot Europe commandé pour l'Année européenne du cinéma et de la télévision ;
- la coproduction d'une série de fiction télévision, faisant appel à des archives : Tourbillons, diffusée sur FR 3 en 1988, et largement commercialisée à l'étranger ;
- la communication d'entreprise ;
- la production de vidéogrammes commercialisés à partir d'un contrat conclu à l'automne 1988 avec Euromarché.

I.N.A.-Entreprise a ainsi produit entre juillet et octobre 1988 une série de onze programmes portant sur les années de 1945 à 1955. Chaque programme d'une durée de 22 minutes par année est composé d'une sélection d'archives d'actualités provenant du fonds « Actualités Françaises » de l'I.N.A.

L'édition et la distribution des cassettes ont été effectuées par Euromarché. La commercialisation a débuté vers le 20 novembre dans les 77 magasins de la Chaîne Euromarché ; elle a remporté un grand succès, puisque sur la totalité des 66 000 cassettes dupliquées, 25 000 avaient été vendues en début d'année 1989.

- La communication grand public avec la production d'un diaporama de présentation des collections du Grand Louvre.

2. Les missions facultatives.

a) La formation.

- Formation des personnels des organismes audiovisuels (services privés du secteur public).

L'I.N.A. peut passer convention avec les organismes du secteur public audiovisuel et les services audiovisuels privés afin de répondre aux demandes de formation de leurs personnels aux métiers de l'audiovisuel.

En 1988, cette activité a enregistré **une diminution importante**, particulièrement avec le secteur privé. Les organismes les moins demandeurs ont été TF 1 et la S.F.P.

	1987	1988	Evolution 88/87
Nombre de journées stagiaires	21 931	16 473	- 24,9 %
Chiffre d'affaires (MF)	22 666	20 393	- 10,0 %
- secteur public	11 376	13 134	+ 15,4 %
- secteur privé	11 290	7 259	- 35,7 %

La tendance constatée antérieurement d'une **prépondérance des actions de perfectionnement par rapport aux actions d'adaptation** s'est confirmée en 1988.

Il faut noter également en 1988 la poursuite de la formation des réalisateurs de télévision.

Formation professionnelle
Evolution de l'activité et des montants financiers
pour les organismes audiovisuels publics et privés

Sociétés	Activité j/s - C.A.	1984	1985	1986	1987	1988	Evolution 1988/1987
A 2	Activité (jour.stag.)	2 143	3 640	2 418	2 573	2 665	+ 3,6 %
	Ch. d'affaires (MF)	1 882	3 982	3 357	3 438	3 924	+ 14,1 %
FR 3	Activité (jour.stag.)	3 755	2 519	2 433	801	706	- 11,9 %
	Ch. d'affaires (MF)	4 167	2 627	2 673	1 267	1 168	- 7,8 %
Radio-France	Activité (jour.stag.)	4 895	4 861	5 516	3 352	3 143	- 0,1 %
	Ch. d'affaires (MF)	3 467	5 238	6 139	3 796	4 754	+ 25 %
R.F.I.	Activité (jour.stag.)	701	1 111	494	726	539	- 25,6 %
	Ch. d'affaires (MF)	677	1 005	502	805	655	- 18,6 %
R.F.O.	Activité (jour.stag.)	1 365	2 246	1 587	1 786	1 829	+ 2,4 %
	Ch. d'affaires (MF)	1 033	2 316	1 642	2 070	2 633	+ 27,2 %

TF 1	Activité (jour.stag.)	2 865	3 041	2 400	1 875	629	- 66,4 %
	Ch. d'affaires (MF)	2 630	4 009	3 098	2 360	937	- 60,3 %
S.F.P.	Activité (jour.stag.)	5 240	3 931	5 017	2 292	1 101	- 52 %
	Ch. d'affaires (MF)	5 042	4 745	5 363	2 980	1 660	- 44 %
T.D.F.	Activité (jour.stag.)	14 182	13 918	7 739	7 946	5 841	- 27 %
	Ch. d'affaires (MF)	6 932	6 572	5 262	5 950	4 662	- 22 %

- Formation initiale.

L'Institut, seul ou avec des partenaires publics ou privés et notamment avec la Fondation européenne des métiers de l'image et du son, peut contribuer à la formation initiale et à l'enseignement supérieur dans le domaine de la communication audiovisuelle. Les actions de formation initiale mises en œuvre dans ce cadre peuvent bénéficier de financements provenant de la taxe d'apprentissage. L'I.N.A. a développé en 1988 son action en collaboration avec l'A.F.D.A.S. et en liaison avec le Fonds national pour l'emploi. Ainsi 7 stages au montage informatisé et technique du son ont accueilli 52 stagiaires. Au total, le chiffre d'affaires A.F.D.A.S. de 3 047 MF est en nette augmentation par rapport à l'année précédente. En revanche, la convention avec la FEMIS ne s'est toujours pas concrétisée en 1988 par des actions conjointes.

- Formation de personnels étrangers.

A la demande des pouvoirs publics, d'organismes étrangers ou d'organisations internationales, l'Institut peut assurer ou faire assurer la formation professionnelle d'agents d'entreprises étrangères de radio et de télévision ou d'organismes utilisant l'audiovisuel à des fins de développement. Ces formations peuvent être organisées en France ou à l'étranger. En 1988, l'I.N.A. a poursuivi la formation de stagiaires africains en ouvrant quatre stages pour 34 stagiaires. L'ensemble de ces activités représente un chiffre d'affaires de 5 935 millions de francs, soit une diminution de plus de 20 % par rapport à 1987.

- Missions d'assistance technique.

L'Institut peut fournir aux départements ministériels qui lui en font la demande des personnels pour remplir des missions d'assistance technique. En liaison avec le ministère des Affaires étrangères, l'I.N.A. a envoyé des formateurs pour expertise ou formation sur place dans les pays suivants : Tunisie, Mozambique, Singapour, Maroc, Uruguay, Argentine, Égypte, Jordanie, Malaisie, Pérou.

Cette activité s'est soldée par un chiffre d'affaires de l'ordre de 800 000 F très inférieur au chiffre réalisé les années antérieures.

Un important projet de formation des personnels de la deuxième chaîne de télévision marocaine, étudié dès 1987, a été réalisé en relation avec le ministère des Affaires étrangères. L'opération a débuté le 15 février 1988 et s'est prolongée jusqu'au 20 janvier 1989. Elle a concerné 91 stagiaires, qui ont reçu une formation complète à Bry-sur-Marne. L'assistance technique a représenté en 1988 un chiffre d'affaires de 22 750 millions de francs pour une activité de 20 000 jeunes stagiaires.

b) La recherche.

● L'I.N.A. est habilité à conduire des recherches, des études et des expérimentations sur l'évolution des systèmes de communication audiovisuelle. Il étudie en particulier le renouvellement des modes de fabrication des images et des sons pour la production audiovisuelle par la mise en œuvre de nouvelles technologies faisant notamment appel aux techniques numériques et informatiques ainsi qu'à l'interactivité.

c) La production.

● Au titre de la recherche, l'Institut peut créer et produire ou coproduire des œuvres et des documents audiovisuels tendant à renouveler l'expression et la communication audiovisuelle, notamment par la recherche d'écritures et de formules originales, d'accueil de nouveaux créateurs, l'expérimentation de dispositifs et de procédures de production, la diversification des techniques de fabrication.

Les effets de la loi de 1986 qui retirait à l'I.N.A. tout système de protection pour sa production de création et de recherche se sont avérés moins importants que prévu en 1987 : maintien d'un volume de production raisonnable et accroissement assez sensible des recettes résultant de cette activité.

Les chiffres de l'année 1988 confirment cette évolution favorable du point de vue de la production et de ses résultats financiers.

Ce bilan positif ne peut masquer la situation d'ambiguïté et de fragilité dans laquelle se trouve la production de création de l'I.N.A. qui ne possède aucune capacité d'action autonome, ni de financement ni de diffusion et qui dépend pour l'essentiel d'un seul client, la SEPT.

Avec 56 heures de programmes, la production de création et de recherches a progressé en 1988 de 13 h 30 (soit 31 % par rapport à 1987). Les recettes ont suivi une progression légèrement supérieure passant de 23,7 millions à 29,15 millions.

Evolution de la production de création et de recherches

	1987	1988	Evolution
Heures de programmes	42,5 h	56 h	+ 32 %
Recettes (MF)	23,7	29,1	+ 22,8 %

La capacité à diffuser est la finalité de l'activité de production pour la télévision. Aussi l'incapacité dans laquelle se trouve désormais l'I.N.A. d'intervenir en quoi que ce soit dans la programmation handicape-t-elle la mission de producteur spécifique qui lui est cependant reconnue.

Des programmations aléatoires, souvent annoncées trop tardivement, ne permettent pas, au-delà d'une mesure mécanique, d'évaluer l'impact d'une démarche nouvelle et, à défaut de fidéliser, au moins d'identifier son public.

Du strict point de vue des chiffres, les émissions de création de l'I.N.A. ont été beaucoup plus présentes sur les antennes en 1988 (54 programmes, près de 42 heures) qu'en 1987 (19 h 30), bien que nombre de programmes coproduits avec la SEPT depuis deux ans soient réservés à une diffusion satellite ; donc ultérieure.

Diffusion de programmes 1988

Antenne 2	1 heure 51
FR 3 (1)	18 heures 10
R.F.O.	2 heures 54
TF 1 (2)	18 heures 40

(1) Notamment "Océaniques".

(2) Notamment "Génération, De Gaulle ou l'éternel défi".

Les perspectives pour 1990 sont tributaires de la place qui sera faite aux productions de l'I.N.A. en tenant compte de la réorganisation en cours du service public. Si, conformément à sa mission spécifique de création, l'I.N.A. se voyait doter de moyens pour engager une production autonome et si une partie de ses programmes étaient garantis de diffusion, l'avenir pourrait être envisagé avec optimisme compte tenu des résultats obtenus depuis ces dernières années dans la recherche de partenaires (l'I.N.A. a traité en 1988 avec plus de 40 organismes).

Il semblerait donc logique de donner à l'I.N.A. la possibilité d'une politique patrimoniale qui anticipe la demande des diffuseurs afin de conserver la confiance et la présence de personnalités du monde artistique, culturel ou scientifique un peu délaissées par les médias. De même, une véritable action de renouvellement des auteurs et un travail de recherche utilisant les nouveaux outils devraient pouvoir être engagés par l'I.N.A. en amont des relations contractuelles entretenues avec les diffuseurs.

En l'état actuel des choses, on ne peut qu'espérer la poursuite d'une collaboration active avec la SEPT (50 % du chiffre d'affaires) et FR 3 et une amélioration des relations avec Antenne 2. Dans ces conditions, les recettes devraient atteindre 30 millions de francs pour une production de 55 heures, correspondant à des dépenses externes de l'ordre de 21 millions de francs.

C. — LE BUDGET POUR 1990

Le budget de 1990 est marqué par la contractualisation croissante des ressources de l'I.N.A.

Tel qu'il est présenté à l'approbation du Parlement, les ressources de redevance progressent au même rythme que la hausse des prix (3 %), tandis que les recettes commerciales seront censées doubler.

Il s'agit-là d'hypothèses fortes, notamment si l'on tient compte des incertitudes qui subsistent concernant :

- l'avenir des conflits en cours concernant la rémunération des ayants-droit ;
- l'évolution des accords avec les sociétés privées ;
- la réalisation systématiquement inférieure aux prévisions des contrats avec les sociétés du secteur public.

Il n'est pas certain que les conditions ainsi posées pour l'équilibre financier permettent durablement à l'I.N.A. d'assurer de manière efficace l'accomplissement des autres missions de service public qui lui

ont été confiées par le législateur à titre facultatif mais qui sont essentielles : la formation, la recherche, la production « avancée ».

A cet égard, certaines des propositions définies dans les rapports des quatre groupes de travail constitués par M^{me} Catherine TASCA au printemps 1989 mériteraient d'être concrétisées.

Elles concernent notamment :

- le développement du rôle international de l'I.N.A. ;
- la conclusion d'accords cadres pour assurer un débouché aux activités de production, de création et de recherche ;
- la mise en œuvre d'un régime d'obligation légale de conservation des œuvres de radio et de télévision, et la constitution d'un catalogue public de ces œuvres.

Sur ce dernier point, le financement des missions de conservation patrimoniale de l'I.N.A. devrait être intégralement assuré par l'État.

Evolution générale du budget

	Budget 1989	Budget 1990	Evolution
Exploitation	414,3	481,7	+ 16,3 %
Equipement	58,5	58,9	+ 0,7 %

Evolution des ressources d'exploitation

Ressources	414,3	481,7	+ 16,3 %
dont :			
- redevance	120,6	124,2	+ 3,0 %
- recettes commerciales	135,0	200,2	+ 48,0 %
Dépenses hors amortissements	353,2	421,2	+ 19,2 %
dont :			
- personnel	240,3	281,8	+ 17,3 %

II. - TELEDIFFUSION DE FRANCE

A - SITUATION GENERALE

1. Evolution du statut

D'établissement public à caractère industriel et commercial, Télédiffusion de France (T.D.F.) est devenue une société anonyme le 5 juin 1987, en application de la loi du 30 septembre 1986. Cette modification statutaire constitue la conséquence logique de la perte par T.D.F. de son monopole en matière de diffusion audiovisuelle, monopole aujourd'hui limité à la diffusion et à la transmission des programmes des chaînes du secteur public.

Le capital de T.D.F. a enregistré à compter des décisions du Premier Ministre du 31 août 1988, des modifications importantes.

En novembre 1988 (1), 33,5 % du capital de T.D.F. (2 678 260 actions) ont été cédés par le Budget général de l'Etat au Budget annexe des Postes et Télécommunications (soit 770 millions de francs).

Le 9 janvier 1989, la COGECOM, filiale de France-Télécom, a été autorisée à prendre une participation de 40 % du capital de T.D.F. (4 175 913 actions).

Cette participation a été réalisée par :

- la souscription par COGECOM à une augmentation de capital de T.D.F. pour 700 millions de francs (2 434 782 actions),
- un apport du Budget annexe des P. et T. sous forme d'actions T.D.F. (1 741 131 actions) pour 500 millions de francs, en contrepartie de l'émission d'actions COGECOM.

(1) Décision du Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget.

L'entrée de COGECOM au capital de T.D.F. a été réalisée en janvier 1989, au terme d'une opération complexe, grâce à une augmentation de capital de l'Etat de 1,52 milliard de francs, dont :

- 1,02 milliard d'apports en numéraire,
- 0,5 milliard d'apports en nature, versés par le Budget annexe des P. et T. à la COGECOM.

En avril 1989, le Budget général a cédé au Budget annexe des P. et T., 2 % du capital de T.D.F. (208 686 actions), soit 60 millions de francs.

En définitive, le capital de T.D.F. est désormais détenu à 11 % par le Budget annexe des P. et T. (1 485 825 actions) et à 40 % par COGECOM, filiale de France-Télécom (4 175 913 actions) et à 49 % par l'Etat.

2. Les activités de T.D.F.

a) Les activités de télévision en Métropole

Les produits de l'activité de T.D.F. proviennent de quatre prestations :

- la diffusion des émissions de télévision,
- le transfert des programmes à diffuser vers les émetteurs,
- l'exploitation des équipements de têtes de réseau,
- le transfert des images et des sons dit de contribution, en amont de la diffusion, notamment au moyen d'équipements de reportage (relais terrestres et relais satellites mobiles).

En ce qui concerne la prestation de diffusion, T.D.F. a signé, en 1988, de nouveaux contrats avec TF 1, La Cinq et M 6.

En 1988, T.D.F. a assuré pour la première fois la diffusion 24 heures sur 24 des programmes de TF 1, La Cinq et M 6. Cette opération s'est accompagnée de la mise en oeuvre de nouvelles procédures d'exploitation et de maintenance.

L'extension très rapide des réseaux des cinquième et sixième chaînes s'est poursuivie en 1988. T.D.F. a réalisé la mise en service de 43 émetteurs pour La Cinq, de 46 émetteurs pour M 6.

Au cours de la même année, T.D.F. a mis en service 47 réémetteurs pour TF 1, 60 pour Antenne 2, 68 pour FR 3 et 33 réémetteurs pour Canal Plus.

Le plan de régionalisation de la diffusion des programmes de la société FR 3 s'est poursuivi avec la mise en service de deux nouveaux émetteurs, à Bourges-Neuvy et Carcassonne-Pic-de-Nore.

Au total, en termes de production, T.D.F. a diffusé :

TF1	A 2	FR 3	CANAL +	LA 5	M 6
7 995 h	6 523 h	5 445 h	7 764 h	8 385 h	8 003 h

Le volume a augmenté par rapport à 1987 pour tous ces clients ; la hausse a représenté 74 % pour M 6, 15 % pour La Cinq, 13 % pour FR 3, 12 % pour TF 1 et 4 % pour Antenne 2. Il est resté stable pour Canal Plus.

Compte tenu de la baisse de 4,25 % des tarifs consentis en faveur des sociétés publiques, baisse qui a dû être répercutée aux clients privés, cette progression ne s'est pas traduite par une augmentation équivalente du chiffre d'affaires.

Au total, le chiffre d'affaires de cette activité s'est élevé à 2 029 millions de francs, soit une progression de 2 % par rapport à 1987.

En matière de transmission de contributions pour l'ensemble des sociétés de télévision, hors U.E.R. et P. et T., dans une situation de concurrence accrue, la part du marché de T.D.F. est légèrement en régression.

Par ailleurs, T.D.F. a réalisé en 1988 six opérations de télévision locale à caractère temporaire. Elle a, en outre, assuré la mise en service, à titre expérimental, de la télévision locale Télé Lyon Métropole.

En 1988, T.D.F. a utilisé pour la première fois de manière opérationnelle des stations mobiles d'accès aux satellites Eutelsat notamment, dans le cadre de la convention conclue avec France-Télécom en avril 1988.

Participation de T.D.F. à la diffusion des différentes chaînes de télévision

1 - Volume horaire de diffusion en 1988

Chaîne	Volume (heures)
TF1	7995
A2	6523
FR3	5446
Canal +	7764
La Cinq	8385
M6	8003
TMC	5800

2 - Situation des réseaux de métropole au 1/1/89 et au 1/7/89

Chaîne	Emetteurs (1)	Emetteurs (2)	Réémetteurs (1)	Réémetteurs (2)
TF1	112	112	3158	3161
A2	112	112	3147	3160
FR3	121	122	3136	3168
Canal +	100	100	139	144
La Cinq	68	74	69	77
M6	61	65	52	55
TMC	3	-	3	-

(1) au 1/01/89

(2) au 1/07/89

Les problèmes qui subsistent pour la couverture du territoire par les programmes du service public concernent d'une part la qualité technique de la réception, et d'autre part l'adaptation aux limites des régions de la couverture des émetteurs diffusant les émissions régionales de FR 3.

Actuellement, 750 000 habitants environ, répartis en 2 350 zones de dimension plus ou moins grande, ont une réception de qualité jugée insuffisante.

Le nombre de zones mal desservies, qui ont été couvertes par des stations de réémission, a été :

- en 1986 : 139 zones comptant 80 000 habitants (toutes les stations diffusent TF 1, Antenne 2 et FR 3),
- en 1987 : 142 zones comptant 20 000 habitants (121 stations diffusent TF 1, Antenne 2 et FR 3 ; 4 stations diffusent Antenne 2 et FR 3 ; 17 stations diffusent FR 3 seulement),
- en 1988 : 71 zones comptant 56 000 habitants (50 stations diffusent TF 1, Antenne 2 et FR 3 ; 16 stations diffusent Antenne 2 et FR 3 ; 5 stations diffusent FR 3 seulement).

Les prévisions de mise en service pour 1989 et 1990 portent sur 80 zones.

Le budget d'investissement consacré par T.D.F. à ces opérations est de 12,8 millions de francs en 1989.

Pour ce qui concerne la réception des émissions de FR 3, environ 550 000 personnes recevant correctement le programme national ne peuvent recevoir les émissions régionales qui leur sont destinées. En 1988, deux stations d'émission ont été mises en service, permettant d'apporter une solution à 250 000 téléspectateurs. En 1989-1990, est prévue la mise en service de trois stations, permettant de desservir 170 000 habitants.

Toutefois, l'arrêt de la diffusion du journal régional sur Antenne 2 crée des difficultés nouvelles pour des téléspectateurs qui, jusqu'à présent, pouvaient recevoir les émissions régionales qui les concernaient sur Antenne 2. Ceci concerne notamment 75 000 habitants en Franche-Comté. A l'intérieur de la région Rhône-Alpes, environ un million d'habitants des départements de l'Isère, de la Savoie et de la Haute-Savoie, qui jusqu'à présent recevaient le journal régional FR 3 "Alpes", ne reçoivent plus que le journal régional "Rhône". Les installations techniques qui seront mises en oeuvre en 1989 permettront de résoudre ce problème pour 240 000 habitants.

Le budget d'investissement consacré par T.D.F. à ces opérations est de 17,4 millions de francs en 1989.

Les opérations concernées sont réalisées conformément à une circulaire du Premier Ministre du 29 novembre 1983.

b) Modernisation et adaptation des équipements

Poursuivies à un rythme soutenu, ces opérations ont notamment compris :

- le renouvellement du réseau utilisé pour la diffusion de la seconde chaîne, tant pour le réseau principal que pour le réseau complémentaire ;
- l'équipement de la tête de réseau de La SEPT ;
- le programme de renouvellement des équipements de téléexploitation.

c) Les activités de radiodiffusion

T.D.F. a poursuivi, au cours de l'année 1988, l'accroissement du nombre de stations exploitées et du nombre des radios diffusées. Cinq nouveaux sites de diffusion ont été créés en 1988 : Lille, Vannes, Le Mans, Strasbourg, Metz.

- Développement de France-Info : T.D.F. a ouvert 35 nouvelles stations en 1988 et doublé le nombre des émetteurs diffusant ce programme qui dessert aujourd'hui près des 2/3 de la population française métropolitaine.

- Création de radios locales de Radio-France : Radio-France Charentes, Radio-France Auxerre et Radio-France Savoie.

- Radios périphériques et privées : mise en service d'une vingtaine de stations supplémentaires.

- Engagement d'importants travaux à la Tour Eiffel permettant de doubler la capacité de diffusion en radio F.M.

- Première application de l'accord automatique des autoradios à l'aide du service R.D.S. (Radio Data System).

Au total, le chiffre d'affaires de 1988 s'élève à 419,6 millions de francs, en progression de 3,8 % par rapport à 1987.

- Développement des réseaux de Radio-France, RFI, RFO et Canal +

Chaîne	Mises en service d'équipements en 88	Idem premier semestre 89
Radio-France	FM : 61	FM : 51
RFI	1	-
RFO	TV : 32 FM : 10	TV : 7 FM : 5
Canal +	42	3

- Fonctionnement des radios locales privées et des radios périphériques

- Radios locales privées

Situation au 1/1/89 : 379

Situation au 1/7/89 : 393

- Radios périphériques

Radio	Situation au 1/01/89	Situation au 1/07/89	Mises en service en 88
Europe 1	27	28	5
RTL	18	19	4
RMC	18	18	3
Sud Radio	9	9	3

d) Les activités de radiodiffusion internationale

La diffusion des programmes de Radio-France Internationale vers l'étranger en ondes courtes, réalisée grâce à 24 émetteurs ondes courtes de grande puissance, a représenté en volume 396 heures fréquences quotidiennes en 1988 contre 384 en 1987.

R.F.I. a présenté en 1988 aux pouvoirs publics un plan de développement de ses programmes comprenant un important volet en matière de diffusion. Il devrait conduire notamment à la rénovation et l'extension des centres de diffusion ondes courtes d'Allouis et Issoudun.

Les études relatives aux divers projets destinés à accroître la diffusion de R.F.I. vers l'Asie du Sud-Est, le Sud-Est de l'Afrique et les îles de l'Océan Indien se sont poursuivies.

A Montsinéry, en Guyane, l'installation d'un quatrième émetteur a été réalisée dans le courant de l'année.

Dans le cadre des accords d'échanges d'heures fréquence, passés par R.F.I. avec des organismes étrangers, T.D.F. a diffusé :

- pour le compte de la NHK (Japon), 4 heures 30 par jour à compter du 1er août ;
- pour le compte de Radio Beijing (République Populaire de Chine), 6 heures par jour à compter du 11 novembre.

Le chiffre d'affaires résultant de cette activité s'est élevé à 124 millions de francs en 1988, chiffre comparable à celui de l'année précédente (123,4).

e) Les activités de télévision et radiodiffusion Outre-Mer

Pour améliorer la couverture des DOM-TOM, un deuxième réseau de télévision a été créé en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie, ainsi qu'un nouveau réseau de radio en modulation de fréquence en Nouvelle-Calédonie et l'installation de réseaux de télévision et de radio dans les îles Marquises.

Le chiffre d'affaires qui en est résulté s'est élevé à 176 millions de francs en 1988 ; ce chiffre marque une progression par rapport à celui de l'année précédente, soit 151 millions de francs.

f) Les activités en matière de câble

Dans le domaine du câble, T.D.F. a recentré son activité sur ce qui constitue ses métiers de base, principalement l'ingénierie et la maintenance.

En 1988, T.D.F. s'est engagée dans une politique de partenariat commercial avec des opérateurs de réseaux câblés ou d'antennes collectives afin de développer l'activité de T.D.F. sur le marché de l'ingénierie.

**Tableau financier des investissements
et recettes câble de T.D.F. en 1988 et 1989**

(En millions de francs)

	1 9 8 8		1 9 8 9 (estimation)	
	investissem.	recettes	investissem.	recettes
1) Réseaux communautaires				
. abonnements, raccordements, ingénierie	0,05	11,00	1,0	12,20
. TF1, A2, FR3 réseaux zone d'ombre	-	17,70	2,0	18,00
2) Autre câble	6,20	11,98	2,0	25,00
TOTAL		40,68		55,20

En outre, les 250 réseaux communautaires de T.D.F., qui totalisent près de 30 000 abonnés, ont dégagé, en 1988, un chiffre d'affaires de plus de 11 millions de francs.

f) La diversification

L'année 1988 a été marquée par la mise en oeuvre de l'un des axes majeurs de diversification de T.D.F., sa participation au radiotéléphone public, notamment avec la création, en février 1988, de la COFIRA (Compagnie Financière de Radiotéléphone), société financière dont l'actionnaire principal est la Compagnie Générale des Eaux, et dont T.D.F. détient 7,5 %.

B- L'ACTIVITE SATELLITE

Si France-Télécom est l'"opérateur industriel majeur" de TDF 1, T.D.F. continue d'assurer la gestion du programme existant.

1. Le financement

a) Le coût du programme TDF 1 a été budgété à hauteur de 1 045,9 millions de francs consentis.

Le financement de ce montant a été assuré par :

- une dotation de l'Etat de 180 millions de francs,
- une dotation de la redevance de 592,2 millions de francs,
- une consolidation d'un prêt FDES de 231,7 millions de francs,
- un versement provenant du surplus de publicité de 27,5 millions de francs,
- un autofinancement direct de T.D.F. de 14,5 millions de francs.

Le tableau ci-dessous précise le calendrier d'obtention de ces financements.

CALENDRIER DE FINANCEMENT TDF 1

(En millions de francs)

	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	Total
Paielements du C.N.E.S.	-	-	-	-	-	-	-	850
Dotation Etat	-	-	70	35	75	-	-	180
Dotation redevance	-	143	-	110	-	340	-	593
Prêt F.D.E.S. consolidé	82	75	-	75	-	-	-	232
Surplus publicité	-	-	-	-	-	-	28	28
TDF	-	-	-	-	-	-	15	15
Total	82	218	70	220	75	340	42	1 898

Le montant des paiements cumulés au 31 décembre 1988 s'élève à 902 millions de francs courants. Le règlement du solde interviendra en 1989.

b) Le coût total du programme TDF 2 est évalué actuellement à 1 759 millions de francs.

Les paiements relatifs à TDF 2 s'élèvent, au 31 décembre 1988, à 907 millions de francs. 477 millions de francs courants seront réglés en 1989. Le versement du solde, soit 375 millions de francs, interviendra en 1990 et 1991.

Le financement de l'investissement sera assuré par l'augmentation de capital de 700 millions de francs, souscrite par le groupe France-Télécom, le solde étant financé par l'emprunt.

Pour l'exercice 1990, le compte de résultat prévisionnel de T.D.F. concernant la seule partie satellite est ainsi défini (1) :

Compte de résultat prévisionnel 1990

(En millions de francs)

Charges d'exploitation		Produits d'exploitation	
Achats et variations de stocks	5,2	Clients secteur public	96,7
Autres charges	318,8	Clients privés	106,7
Personnels	12,6		
Charges financières	114,0		
Dotations aux amortissements, provisions, charges exceptionnelles	172,9		
Total	623,5	Total	203,4

(1) Compte fourni en annexe du projet de Loi de Finances pour 1990

"Les organismes du secteur public de l'audiovisuel".

La perte prévisionnelle pour 1990, sur la seule partie satellite, s'établit donc à 420 millions de francs. Cette perte devrait être couverte par un emprunt.

Tableau de financement du satellite TDF 2

Satellite TDF 2 Programme (MF courants)	Paie-ments effectués au 31.12.87	Paie-ments effectués du 1er.1.88 au 31.12.88	Paie-ments effectués du 1er.1.89 au 31.5.89	Factures reçues mais non réglées au 31.5.89	Paie-ments prévisionnels		Total des paie-ments réalisés	Total des paie-ments prévi- sionnels	Coût du programme
					du 1er.6.89 au 31.12.89	de 1990 à 1991			
Eurosatellite	132,60	400,62	33,00	1,72 *	117,48	42,38	566,22	159,66	726,08
Arianespace	73,40	235,93	156,04		30,45	26,67	465,37	57,12	522,49
Assurance			16,00		16,00	188,00	16,00	204,00	220,00
Autres (D2 pac paquet, connexion...)	44,10	21,18	4,93		103,04	117,68	70,21	220,72	290,93
Total	250,10	657,73	209,97	1,72	266,97	374,73	1.117,80	641,70	1.759,50

* Le total des factures reçues mais non réglées est réintégré dans les paiements prévisionnels de 1989.

2. Les locataires de TDF 1

Le 20 avril 1989, le C.S.A. a autorisé six programmes de télévision et trois programmes radio présentés par les sociétés suivantes :

Sport 2/3

- . Antenne 2 et FR 3 : 33,4 % (apports en nature et industrie)
- . Chargeurs S.A. : 37,8 %
- . Groupe Edmond de Rothschild : 13,1 %
- . Crédit National : 4,6 %
- . Entreprises et Partenaires : 11 %

Canal Enfants

- . Communication-Développement: 20 %
- . Antenne 2 : 20 %
- . CEP Communication : 10 %
- . Larousse S.A. : 10 %
- . Bayard Presse : 10 %
- . Canal Plus : 10 %
- . Société Générale : 5 %
- . Banexi Communication : 5 %
- . Compagnie Générale des Eaux : 5 %
- . Lyonnaise des Eaux : 5 %

Euromusique

- . Générale d'Images : 15 %
- . Communication et Développement : 14 %
- . N.R.J. : 12 %
- . CBS Disc S.A. : 8 %
- . Polygram : 8 %
- . Producteurs français indépendants : 8 %
- . G.M.F. : 10 %
- . R.M.C. : 12 %
- . Banque de gestion privée et divers : 11 %

La SEPT

- . Etat : 24,9975 %
- . FR 3 : 44,9955 %
- . Radio-France : 14,9985 %
- . I.N.A. : 14,9985 %
- . Personnes physiques : 0,01 %

- **Canal Plus GmbH, société de droit allemand :**
UFA Film und Fernseh GmbH
(groupe Bertelsmann) : 50 %
Canal Plus S.A. : 50 %
- **Canal Plus S.A.**
- **Radio-France**
- **Radio-France Internationale**

Les opérateurs se sont vu proposer des contrats sur la durée de vie du satellite, avec une option entre deux systèmes tarifaires :

- un loyer constant sur la période (hors révision de prix), dit "de référence",
- un système associant une partie fixe, constante sur la période, et une partie variable assise sur le développement du parc de récepteurs D3 Mac et/ou du nombre d'abonnés de la chaîne (pour les programmes cryptés)

TARIF DE BASE

TDF1/TDF2
contrat de 8 ans
prise en charge: Romainville
prix annuel hors taxe

Image + 2 sons mono H.Q. (ou 1 son stéréo):	75 MF
2 sons mono H.Q. (ou 1 son stéréo):	8 MF
1 son H.Q.:	4.8 MF
Image + 4 sons mono H.Q.:	80 MF

COEFFICIENTS

TDF1 seul:

canal standard: 60 % du tarif de base

canal secouru sur TDF1: 70 % du tarif de base

Principales dispositions des conventions passées avec les opérateurs

	SPORT 2-3	CANAL ENFANTS	EURODISQUE	LA SEPT	CANAL + DEUTSCHLAND	CANAL +
CANAL / RESSOURCE SON (paquet/s) (voir note)	1 (1003)	3 (1003)	3 (1003)	9 (2006)	13 (2034)	17 (1781)
DUREE DE L'AUTORISATION	10 ans à compter de la publication au JO (14 mai 1989)	IDEM	IDEM	IDEM	IDEM	IDEM
DEMARRAGE DU SERVICE	Au + tard mise en servi- ce opérationnelle TDF2 25000 décodeurs sortis usine 2 mois avant	Au + tard mise en servi- ce opérationnelle TDF2 25000 décodeurs sortis usine 2 mois avant	Au + tard mise en servi- ce opérationnelle TDF2	Au + tard 1 mois après autorisation (20.4.89)	Au + tard mise en service opérationnelle TDF2	Au plus tard le 31.1.1990
PRINCIPE DU TERMINAL UNIQUE	OUI	OUI				OUI
SOCIETE COMUNE DECODEURS	OUI	OUI				OUI
GIE CARTES	OUI	OUI				OUI
ZONE DE DIFFUSION	France métropolitaine Extension : accord préalable du C.S.A.	France et pays franco- phone Extension : informa- tion C.S.A.			Pas de commercialisation en France	
PLAGES EN CLAIR	1 heure par jour	260 heures par an 7 heures par semaine			4 heures par jour	
PUBLICITE	Plages en clair, maxi 9 mn /heure en moyenne Maxi 12 mn en 1 heure	NON	Maxi 9 mn /h en moyenne Maxi 12 mn en 1 heure	NON		
INTERRUPTION DES OEUVRES PAR PUB.	1 fois, pas de durée		1 fois 5 minutes		1 fois 5 minutes	
PARRAINAGE	OUI (générique)	OUI (générique)	OUI (générique)	OUI (générique)	OUI (sans condition de forme)	
TELECHAT	OUI					
MISE A DISPOSITION EMISSIONS	RFO - CFI - TV5		Chaines DOM - TOM diffusion culturelle	RFO diffusion culturelle (La Sept "a'efforcera")		
EXCLUSIVITE THEMATIQUE	OUI					
INFORMATIONS	3 x 5 mn + 5 mn à 20 h					
HORAIRES		. 7 h - 21 h 30 . 3 premières années : possibilité de ne pas diffuser de 8h - 12 h et 13h30-16h30, les lu, ma, je, ve sauf vac. scol.	. 21 h 30 - 7 h 00	. Minimum 10 h 30		
1ère DIFFUSION	8 heures par jour Rediffusé 2 fois	3 h 1/4 par jour en moyenne annuelle	3 heures par jour	3 H 30 par jour		
FILMS	Maxi. 24 films par an Thème sport		Maxi 52 films par an Thème musique			. Pas de film avant 23 h le vendredi . Pas de film en 1ère diff. à 18 h le dimanche

	SPORT 2-3	CANAL ENFANTS	EUROMUSIQUE	LA SEPT	CANAL + DEUTSCHLAND	CANAL +
PRODUCTION OEUVRES CEE ET FRANÇAISES		<ul style="list-style-type: none"> Mini 20 I frais, totaux aux programmes Mini 10 I marge brute oeuvres CEE Pour années 1 + 2, minimum 30 MF A partir année 3 si au moins 300000 abonnés, 30h fiction + 20h docum + 15h animation / an 30 I expression originale française 	<ul style="list-style-type: none"> Mini 70 I programmes hors films origine CEE Mini 55 I expression originale française Mini programmes expression française année 1 5 MF, 2 : 7 MF, 3 : 10 MF Mini co-productions année 1 : 9 MF ; 2 : 14 MF ; 3 : 20 MF 	<ul style="list-style-type: none"> Mini 202 h par an d'expression originale française Mini 2, 3 I du CA oeuvres ciné/audiov. expression française Mini 15 I du CA prod. oeuvres expression françaises 	<ul style="list-style-type: none"> Oeuvres cinéma et audiovisuel majoritairement CEE après années 1 et 2 : Années 1 et 2 : 90 oeuvres CEE ; Années 3 et 4 : 125 30 I oeuvres CEE expression originale française Préachats années 1 et 2 60 oeuvres CEE ; puis au moins 30 oeuvres CEE 50 MF/an Année 1: 5MF puis 10MF/an oeuvres franco-allemandes Mini 20 h/an téléfilms et documentaires CEE Etc. (Cf. Art. 19 et 20) 	

	RADIO FRANCE "Hector" (musical)	RADIO FRANCE "Victor" (culturel)	R.F.I. Europe
CANAL/RESSOURCE paquets/seconde	1 (1003)	5 (1003)	17 (253)
DUREE DE L'AUTORISATION	P A S D E D U R E E		
DEMARRAGE DU SERVICE	Au plus tard le 01.07.1989 (format définitif au plus tard le 01.01.1990)	Au plus tard le 01.06.1989 (format définitif au plus tard le 01.01.1990)	Au plus tard le 01.06.1989
HORAIRE	24 h sur 24	24 h sur 24	24 h sur 24
DISPOSITIONS CONCERNANT LES PROGRAMMES	<ul style="list-style-type: none"> • Pour la musique contemporaine : mini 40 % française 70% CEE • Majorité d'oeuvres musicales antérieures à 1945 		

3. Audience et réception

a) Zone de diffusion

Bien que la zone de couverture technique comprenne la quasi-totalité de l'Europe, tous les projets présentés dans le cadre de l'appel à candidatures et, corrélativement, les autorisations données par le C.S.A. concernent une zone plus restreinte. Cette auto-limitation de l'audience potentielle est due essentiellement à trois types de difficultés :

- l'absence d'un marché publicitaire pan-européen ;
- la difficulté de mise au point de programmes pan-européens (différences culturelles, horaires, etc.) ;
- la détermination du niveau des droits d'auteur en fonction de l'audience potentielle.

b) Moyens de réception

o Les antennes de réception individuelle peuvent être encore commercialisées en grandes quantités. Les prix publics sont de l'ordre de 3 000 francs T.T.C. et plus, mais la tendance est à la baisse.

o Les démodulateurs ("décodeurs") permettant de recevoir des émissions en clair sont également techniquement au point mais non commercialisés. Thomson a présenté officiellement un téléviseur à décodeur D2 Mac intégré, quelques jours avant l'attribution des canaux par le C.S.A.

Toutefois, comme les programmes autorisés par le C.S.A. seront cryptés, à l'exception de La SEPT et d'Euromusique (ce dernier programme n'étant diffusé qu'en soirée), ces matériels n'ont pas été mis sur le marché, car ils seraient rendus obsolètes par l'apparition de décodeurs-désembrouilleurs, annoncés pour début 1990.

Les industriels ont en effet écarté l'hypothèse d'une reprise pour remise à niveau technique des matériels vendus sans le circuit de désembrouillage.

o La mise au point du circuit de désembrouillage s'était trouvée retardée pour un ensemble de raisons, notamment l'incertitude qui pesait sur le système d'accès conditionnel qui serait adapté. Celui-ci (Eurocrypt) fait désormais l'objet d'un consensus, et est en cours de normalisation par voie réglementaire.

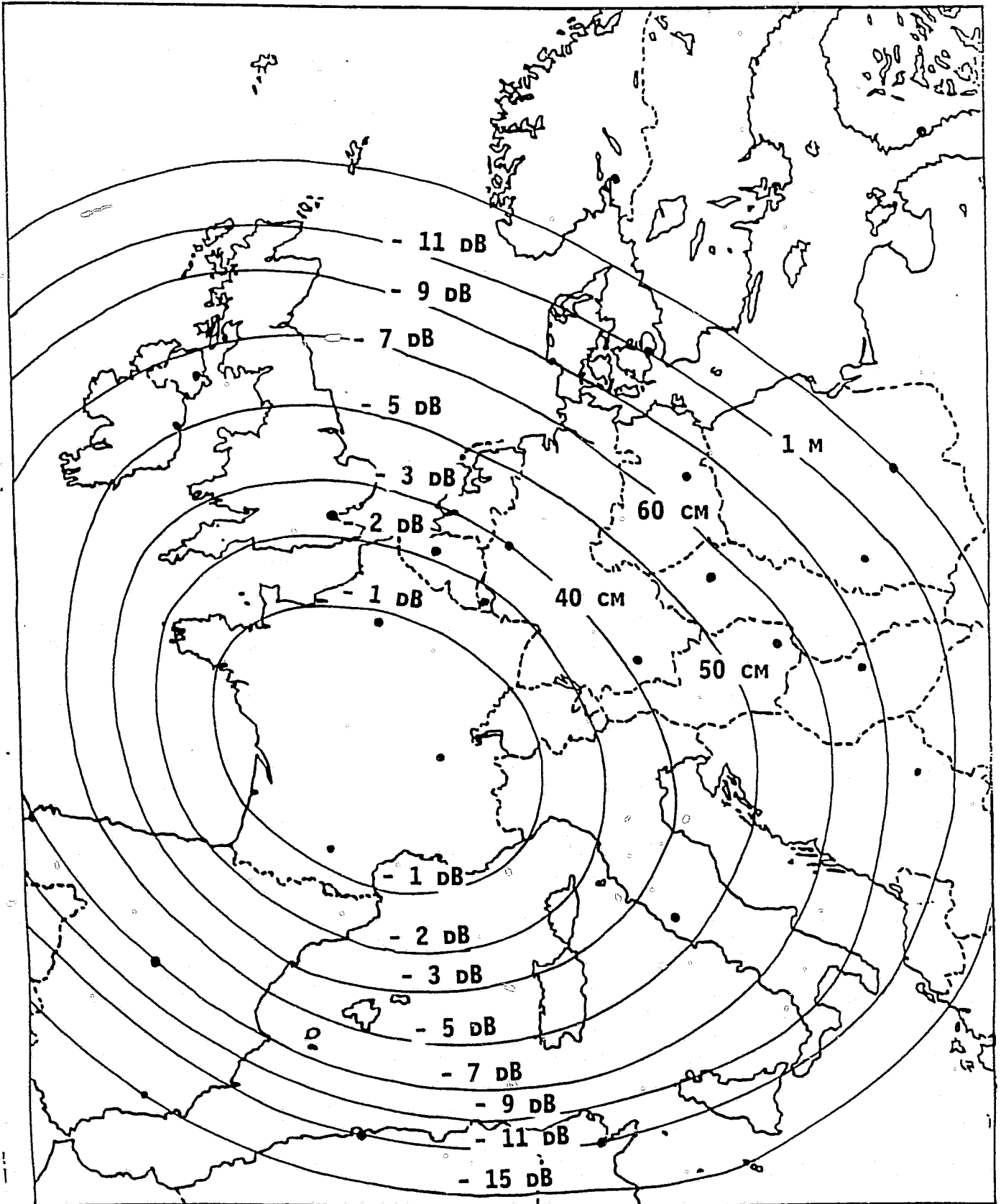
o En raison de la prépondérance des programmes à conditions d'accès, la diffusion des décodeurs-désembrouilleurs D2 Mac se fera dans un premier temps soit à travers l'accès aux infrastructures (cas des réseaux câblés), soit à travers l'accès aux programmes.

France-Télécom a passé une commande de 750 000 appareils, principalement pour équiper les réseaux câblés dont il assure la maîtrise d'ouvrage technique. Canal Plus a créé une filiale avec la Sagem pour fabriquer les décodeurs nécessaires à ses abonnés pour recevoir les programmes diffusés sur TDF 1.

Les décodeurs-désembrouilleurs devraient donc dans un premier temps échapper assez largement à la distribution ; l'accès du public à ces appareils se fera soit sous forme de location, soit sous forme d'accessoire à un contrat de prestation de service.

Ultérieurement, les circuits de décodage D2 Mac et de désembrouillage ont vocation à être intégrés au téléviseur, en particulier lors de l'apparition des nouveaux tubes au format 16:9.

ZONE DE COUVERTURE DE TDF 1 (POINTAGE NOMINAL DU FAISCEAU)



C- LA SITUATION FINANCIERE

1. Exécution du budget 1988

L'année 1988 a été marquée par deux faits notables : le financement du satellite de télévision directe TDF 1 et, conformément à la décision du Premier Ministre en date du 31 août 1988, le rapprochement de T.D.F. et de France-Télécom réalisé effectivement au début de 1989.

L'activité de la société a crû de 10 % en volume ; le chiffre d'affaires en diminution de 0,8 % s'est élevé à 2 961 millions de francs. Le résultat comptable est bénéficiaire à hauteur de 86,2 millions de francs contre 25,2 millions de francs en 1987.

Il s'analyse en :

- un résultat courant de - 36,5 millions de francs dont
- 126 millions de francs sur les activités satellites et
+ 89,5 millions de francs sur les autres activités ;
- un résultat exceptionnel de + 122,5 millions de francs dû en particulier aux reprises de provision pour dépréciation du satellite TDF 1.

Le plan d'investissement a été poursuivi bien qu'à un rythme moins soutenu qu'en 1987 (engagement hors satellite : 785 millions de francs contre 958 millions de francs en 1987).

Les paiements hors satellites ont fortement augmenté (+ 277 millions de francs), soit 1 122 millions de francs, en raison du niveau élevé des engagements en 1987.

Les paiements effectués sur les projets satellites s'établissent à :

- 20 millions de francs pour le satellite TDF 1,
- 657,5 millions de francs pour le satellite TDF 2.

L'endettement à moyen et long terme s'est alourdi (+ 690 millions de francs). Cette augmentation correspond aux paiements effectués sur le projet TDF 2.

La capacité d'autofinancement est en forte réduction (- 275 millions de francs).

Le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement diminuent respectivement de 294,5 millions de francs et 22 millions de francs. La trésorerie diminue donc de 272,5 millions de francs.

Ces résultats appellent trois commentaires :

- d'une part, l'Etat a imposé à la société, au titre de l'exercice 1988, une réduction de ses tarifs de 4,25 % concernant les sociétés du secteur public. La société a dû répercuter une telle mesure sur les contrats en cours de négociation avec les sociétés privées de télévision.
- Il était prévu que la société ne facture pas à la Commission Nationale de la Communication et des Libertés des prestations assurées en 1988 pour son compte. Seules les prestations effectuées à partir du 1er janvier 1989 pourront faire l'objet d'une facturation.
- Compte tenu d'une évolution des tarifs en baisse -en moyenne de 4 %-, l'activité de l'exercice mesurée en terme de produits d'exploitation réalisés au cours de 1988 a évolué en volume de plus de 10 % par rapport à 1987.

COMPTE DE RÉSULTAT 1988

(En millions F hors taxes)

Charges		Produits	
Charges d'exploitation :		Produits d'exploitation :	
Achats et variation de stocks	294,1	Ventes de marchandises	17,2
Achats de sous-traitance et autres services extérieurs	577,7	Production vendue	2.943,8
Impôts et taxes	185,9	Subventions d'exploitation	54,8
Personnel	1.102,1	Reprises sur amortissements et provisions	48,8
Autres charges	34,8	Transferts de charges	24,0
Dotations aux amortissements et provisions	885,3	Autres produits	1,9
Total des charges d'exploitation ...	3.049,7	Total des produits d'exploitation	3.090,3
Charges financières	113,0	Produits financiers	35,8
Charges exceptionnelles	197,3	Produits exceptionnels	320,1
Résultat (bénéfice)	86,2		
Total général	3.446,2	Total général	3.446,2

Comptes au 30 juin 1989

1. Recettes

(En millions F hors taxes)

Première section : exploitation	Prévisions annuelles	Recettes au 30 juin 1989
Recettes des sociétés nationales de programme	1.764,9	774,6
Recettes autres clients.....	1.489,4	812,8
Satellite.....	38,4	-
Montant net du chiffre d'affaires.....	3.292,7	1.587,4
Redevance et autres subventions	19,3	8,8
Total produits d'exploitation	3.312,0	1.596,2
Produits financiers.....	8,0	4,9
Produits exceptionnels.....	48,0	-
Total.....	3.368,0	1.601,1
Deuxième section : opérations en capital	Prévisions annuelles	Ressources au 30 juin 1989
Redevance.....	13,0	7,7
Subventions d'équipement et dotation en capital.....	707,0	701,0
Amortissements et affectation du résultat	894,0	441,9
Total.....	1.614,0	1.150,6

2. Dépenses

(En millions F hors taxes)

Première section : exploitation	Prévisions annuelles	Paiements au 30 juin 1989
Achats	512,2	171,8
Sous-traitance et autres services extérieurs	510,6	147,1
Impôts et taxes	159,0	66,2
Personnel	1.104,9	579,0
Autres charges de gestion courantes	29,0	3,7
Dotation aux amortissements et provisions	942,8	471,4
Total des charges d'exploitation	3.258,5	1.439,0
Charges financières	75,3	14,8
Charges exceptionnelles	24,0	-
Total des charges d'exploitation et des charges financières et exceptionnelles	3.357,8	1.453,8
Résultat	10,2	-
Total	3.368,0	1.453,8
Deuxième section : opérations en capital	Prévisions annuelles	Paiements au 30 juin 1989
Investissements (hors satellites TDF 1/TDF 2)	1.347,5	528,5
Remboursements d'emprunts	266,5	10,0
Total	1.614,0	538,5

2. Evolution des recettes

RECETTES D'EXPLOITATION 86 - 88

NATURE	1986	PART DU CHIFFRE D'AFF. EN %	1987	PART DU CHIFFRE D'AFF. EN %	1988	PART DU C.A. EN %	EVOLUTION 87 - 88	
							EN FF	EN %
• DIFFUSION	2 084,6*	80	2 282,3	79,8	2 250,7	75,11	- 31,6	- 1,38
• LOCATIONS FAISCEAUX HERTZIENS ET CIRCUITS	415,7	16	432,9	15,1	470,8	15,71	+ 37,9	+ 8,75
• PRESTATIONS RELAIS MOBILES	38,6	1,5	46,3	1,6	55,0	1,84	+ 8,7	+ 18,79
• PRESTATIONS RESEAUX COMMUNAUTAIRES	8,5	0,3	11,2	0,4	8,2	0,27	- 3,0	- 26,79
• PRESTATIONS INGENIERIE, CONTROLE TECHNIQUE, EXPERTISES	9,2	0,4	10,2	0,4	21,2	0,70	+ 11,0	+ 107,8
• AUTRES PRESTATIONS	11,4	0,4	67,4	2,4	194,3	6,50	+ 110,8	+ 288,27
• PRESTATIONS PEDAGOGIQUES	3,4	0,1	3,0	0,1	2,3	0,08	- 0,7	- 23,33
• VENTES DE MARCHANDISES	7,5	0,3	6,0	0,2	4,9	0,16	- 1,1	- 18,33
• PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS	25,3	1	-	-	-	-	-	-
TOTAL	2 604,3	-	2 859,3	-	2 996,5*	-	+ 137,2	+ 4,80

* hors opérations sur exercices antérieurs

Répartition des recettes de diffusion et de transmission par clients du secteur public

	1986	1987	1988	ECART 88 - 87	
				FF	%
SOCIETES DE SERVICE PUBLIC					
. A2	523,0	533,2	514,7	- 18,5	- 3,47
. FR3	462,3	482,6	497,2	14,6	3,03
. RFO	112,5	151,1	176,1	25,0	16,55
. RF	367,3	368,8	373,6	4,8	1,29
. RFI	123,5	123,4	122,5	- 0,9	- 0,70
. LA SEPT			0,3	0,3	
TOTAL SECTEUR PUBLIC	1 588,7	1 659,1	1 684,4	25,3	1,52
TOTAL SECTEUR PRIVE	879,8	996,5	1 079,0	82,5	8,27
DIVERS	135,8	203,7	233,0	29,3	14,38
TOTAL GENERAL	2 604,3	2 859,3	2 996,5	137,1	4,79

L'évolution globale des recettes est marquée par des évolutions très divergentes :

- la progression importante des recettes de location des faisceaux hertziens et circuits,
- la progression des prestations ingénierie, contrôle technique, et expertises,
- une diminution sensible des recettes de diffusion,
- une diminution des recettes de prestations sur les réseaux communautaires.

Désormais, le secteur privé représente 36 % du chiffre d'affaires de diffusion et de transmission de T.D.F.

Le chiffre d'affaires réalisé sur le secteur public a pratiquement stagné, notamment en raison de la diminution du chiffre d'affaires réalisé avec Antenne 2 (- 3,5 %) et, dans une moindre mesure, avec R.F.I.

D- LE BUDGET 1990

COMPTE DE RÉSULTAT PRÉVISIONNEL 1990

(En millions F hors T.V.A.)

Charges d'exploitation	Hors satellite	Satellite	Total	Produits d'exploitation	Hors satellite	Satellite	Total
Achats et variation de stocks	533,7	5,2	538,9	Redevance	27,7	0,0	27,7
Autres charges	652,3	318,8	971,1	Clients secteur public	1.865,4	96,7	1.962,1
Personnels	1.137,4	12,6	1.150,0	Clients privés	1.243,2	106,7	1.349,9
Charges financières	11,4	114,0	125,4	Autres produits	383,1	0,0	383,1
Dotations aux amortissements, provisions, charges exceptionnelles	951,5	172,9	1.124,4	Produits financiers	8,0	0,0	8,0
				Produits exceptionnels et divers	40,0	0,0	40,0
Total	3.286,3	623,5	3.909,8	Total	3.567,4	203,4	3.770,8
Résultat	-	-	-	Résultat	-	-	139,0

TABLEAU DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL 1990

(En millions F hors T.V.A.)

Resources	Montant	Emplois	Montant
Satellite :		Satellite :	
Capacité d'autofinancement	- 269,0	Investissements T.D.F. 2 (paiements)	147,0
Emprunt	405,0		
Variation fonds de roulement	11,0		
Sous-total	147,0	Sous-total	147,0
Hors satellite :		Hors satellite :	
Subventions	7,0	Remboursement emprunt	74,0
Capacité d'autofinancement	1.146,0	Investissements (paiements)	1.078,0
		Variation fonds de roulement	1,0
Sous-total	1.153,0	Sous-total	1.153,0
Total général	1.300,0	Total général	1.300,0

Evolution de l'enveloppe prévisionnelle des versements des sociétés de programmes

(En millions de francs)

	1989	1990	Evolution
Antenne 2	509,4	528,0	+ 3,7 %
FR 3	512,8	563,7	+ 9,9 %
La SEPT	-	89,3	-
R.F.O.	178,1	204,6	+ 14,9 %
Radio-France	401,9	439,6	+ 9,4 %
R.F.I.	128,8	136,9	+ 6,3 %
Total	1 731	1 962,1	+ 13,3 %

Les tableaux ci-joints présentent le compte de résultat prévisionnel de la société pour 1990, après arbitrage portant sur les recettes prévisionnelles provenant des sociétés du secteur public audiovisuel.

A ce stade, il ne s'agit que de prévisions assez globales.

En effet, il n'est pas possible d'apprécier aujourd'hui avec suffisamment de précision les demandes des clients publics et privés qui pourraient se traduire par exemple par des extensions d'horaire et de couverture. Celles-ci représentent autant de variations de l'activité de T.D.F. en volume et génèrent en proportion des charges de fonctionnement.

Ainsi, les conséquences de la panne intervenue sur le canal Sport 2/3 de TDF 1 n'ont pas été prises en compte.

Les principaux objectifs de T.D.F. pour 1990 et les moyens correspondants sont les suivants :

a) Le lancement du satellite TDF 2 doit intervenir au début de 1990 ; T.D.F. poursuivra ses actions pour rendre aux opérateurs choisis par le C.S.A. les services attendus afin de permettre la meilleure pénétration de la télévision directe par satellite et de la norme D2 Mac Paquets.

La société doit achever les investissements nécessaires et mettre en place les équipes nécessaires à la mise en exploitation puis au fonctionnement du second satellite.

b) Le début de l'engagement d'investissements d'envergure de nature à procurer de nouvelles recettes à la société ou à maintenir le niveau de productivité : d'une part, pour Radio-France Internationale, le renouvellement et surtout l'extension des moyens de diffusion en ondes courtes, d'autre part le renouvellement des systèmes de téléexploitation et commutation âgés de 20 ans, comme le renouvellement de la voie de service et du réseau de contribution.

c) La recherche d'une diminution sensible de la perte prévisionnelle de 1990, qui tient pour une bonne part à la comptabilisation dans les charges de l'exercice de l'assurance couvrant le lancement et la mise à poste de TDF 2.

Annexe

LES FILIALES DE TDF

	Forme et objet	Montant du capital (en francs)	Participation de TDF
TDF - RADIO SERVICES : l'exploitation d'OPERATOR	<p>Société anonyme constituée par TDF en juillet 1987.</p> <p>Chargée de commercialiser et d'exploiter le service de radiomessagerie de TDF. Opérateur, dont l'ouverture a eu lieu en novembre 1987.</p>	<p>27 300 000 F (s'élevait initialement à 250 000 F)</p>	<p>99,76 %</p>
SOFRATEV (Société française d'études et de réalisations d'équipements de radio et de télévision) : l'ingénierie et l'exportation de savoir-faire	<p>Société anonyme constituée en juillet 1973. Le capital est réparti entre TDF, SFP, INA et des établissements de crédit publics et privés.</p> <p>Chargée des études et réalisations d'ordre technique ou financier relatives aux problèmes concernant la radiodiffusion, la télévision et les techniques audiovisuelles notamment à l'étranger.</p>	<p>3 000 000 F</p>	<p>2 036 800 F 67,94 %</p>

Forme et objet	Montant du capital (en francs)	Participation de TDF
<p>ADETE : Agence française pour le développement de la télévision en Arabie Saoudite</p>	<p>Société anonyme constituée en 1974 entre la SOFRATEV et la SCET International. Depuis novembre 1987, filiale de TDF et SOFRATEV.</p> <p>Chargée de l'exécution de l'accord passé entre les gouvernements français et saoudien prévoyant l'établissement d'un réseau saoudien de télévision.</p>	<p>6 700 000 F</p> <p>6 445 000 F 96,19 %</p>
<p>SAR (Société Auxillaire de Radiodiffusion) :</p> <p>l'installation et le financement de réémetteurs</p>	<p>Société anonyme constituée en 1960 entre la RTF (substitution TDF en 1974), la FNIE (devenue le GIEL, Groupement des Industries Electroniques) et la société pour le développement de la télévision.</p> <p>Chargée de favoriser le développement de la radio et de la télévision en complétant l'action de TDF en matière d'installation et de financement des réémetteurs.</p>	<p>1 440 000 F</p> <p>479 952 F 33,33 %</p>

LES PARTICIPATIONS ET LES SOUS-FILIALES DE TDF

	Forme et objet	Montant du capital (en francs)	Participation de TDF
SOMERA : <i>(Société monégasque d'exploitation et d'études de radiodiffusion) :</i> exploitation d'installations de diffusion	<p>Société anonyme constituée en 1970 entre l'ORTF (substitution TDF en 1974) et Radio Monte Carlo. Les actionnaires actuels sont la SOFIRAD (90%), RMC (5,5%) et TDF.</p> <p>Chargée d'étudier et de réaliser l'implantation et l'exploitation dans la Principauté de Monaco ainsi qu'à l'étranger d'installations nécessaires à la diffusion de programmes de radio.</p>	15 000 000 F	675 000 F 4,5%
COFIRA <i>(Compagnie financière pour le radiotéléphone) :</i> téléphonie	<p>Société anonyme constituée en 1988 qui rassemble la Compagnie Générale des Eaux (partenaire majoritaire avec 41%), des partenaires français et étrangers et TDF. Chargée d'assurer le financement, la conception, la construction et l'exploitation de tous systèmes de téléphonie.</p>	250 000 000 F	18 750 000 F 7,5%

	Forme et objet	Montant du capital (en francs)	Participation de TDF
SFR (Société Française de Radiotéléphone) : exploitation du radiotéléphone	<p>Société anonyme constituée en 1988 dont l'actionnaire unique est la COFIRA.</p> <p>Chargée d'exploiter le nouveau réseau national de radiotéléphone.</p>	250 000 000 F	Filiale de COFIRA à 100 %
NTI (Nouvelles Techniques d'Information) : journaux électroniques	<p>Société anonyme dans laquelle TDF a pris une participation en 1988. Les actionnaires sont notamment la Société JPG Production, la BANEXI, Eurolease, Natlo Innovation, l'IRPAC.</p> <p>Chargée de l'édition de journaux électroniques audiovisuels dans des lieux publics ou privés par l'intermédiaire du réseau hertzien et des réseaux commutés et câblés.</p>	1 496 000 F	Participation sous forme d'obligations convertibles : 2 000 080 F
SOGETEV : assistance technique	<p>SARL constituée en février 1987 par la SOFRATEV.</p> <p>Chargée de gérer l'assistance technique générée par les actions conduites par la SOFRATEV.</p>	100 000 F	Filiale de SOFRATEV à 100 %

LES GROUPEMENTS D'INTERET ECONOMIQUE AUXQUELS PARTICIPE TDF

Objet	% TDF	Autres membres
CCETT (Centre Commun d'Etudes de Télédiffusion et de Télécom- munications) : recherche	50%	CNET (50 %)
Créé en 1972 par l'ORTF et le ministère des PTT. Son statut a été modifié en 1983. Chargé d'effectuer des recherches dans le domaine des techniques de télécommunication, de télédiffusion et de l'audiovisuel.		
GIA (Groupement Informatique de l'Audiovisuel) : études informatiques	18%	TF1 INA A2 RFO FR3 RFI SFP RF
Créé en 1975 sous le nom de GIRATEV par les organismes de radiotélévision du service public. Effectue des travaux d'études et d'exploitation dans le domaine de l'informatique.		

Objet	% TDF	Autres membres
MAC PACKET : valorisation de Mac -Paquet	10,8 %	IBA, Philips, Thomson, Ministère des PTE
SATEL CONSEIL : conseil et assistance technique en matière de télécommunications spatiales	33,33 %	France-Câbles et Radio (33,33%) CNES (33,33 %)

III. - ANTENNE 2

A - SITUATION GENERALE

L'article 51 de la loi du 30 septembre 1986 donne obligation à Antenne 2 de faire assurer par T.D.F. la diffusion de ses émissions sur l'ensemble du territoire métropolitain.

T.D.F. exploite, à cet effet, le réseau TV 2 comportant 112 émetteurs principaux, 3 080 réémetteurs et 240 réseaux communautaires pour assurer la couverture de plus de 98 % de la population métropolitaine.

Au cours de l'année 1988, T.D.F. a poursuivi l'extension du réseau TV 2 par la mise en service de 59 réémetteurs nouveaux avec pour objectif principal la suppression des zones d'ombre restantes.

En 1988, le volume de diffusion a atteint 6 374 heures, soit une progression de 3,6 % par rapport à 1987.

La durée de la diffusion a augmenté progressivement depuis 1984, avec l'ouverture de l'antenne la matin :

- . 1984 : 4 561 heures
- . 1985 : 5 320 heures
- . 1986 : 5 650 heures
- . 1987 : 6 150 heures
- . 1988 : 6 374 heures

La répartition, par genre d'émissions, des programmes diffusés, s'est établie ainsi pour 1988 :

- fiction : 24 %
- information : 21 %
- divertissements et jeux : 11 %
- documentaires et magazines : 25 %
- émissions pour la jeunesse : 9 %
- cinéma : 4 %
- sports : 3 %
- émissions de service public : 3 %

L'audience d'Antenne 2 accuse une détérioration constante depuis 1985.

L'audience globale est en effet passée de 40,2 % en janvier 1986 à 22,5 % en septembre 1989.

La perte est particulièrement sensible sur la tranche des émissions de 20 heures 30, passée de 28,3 % en janvier 1985 à 9,9 % en juin 1989.

AUDIENCE 2. H 30

1985 Jan.	28.3 %	Mai.	24.6 %	Sept.	20.6 %
Fev.	26.4 %	Juin.	21.2 %	Oct.	20.9 %
Mar.	23.5 %	Juil.	16.0 %	Nov.	21.4 %
Avr.	25.4 %	Aout.	17.9 %	Dec.	20.4 %
1986 Jan.	25.1 %	Mai.	25.3 %	Sept.	24.7 %
Fev.	24.4 %	Juin.	25.0 %	Oct.	22.3 %
Mar.	24.8 %	Juil.	19.9 %	Nov.	22.6 %
Avr.	25.6 %	Aout.	22.6 %	Dec.	21.8 %
1987 Jan.	21.1 %	Mai.	19.7 %	Sept.	19.9 %
Fev.	22.2 %	Juin.	18.4 %	Oct.	20.0 %
Mar.	22.6 %	Juil.	15.8 %	Nov.	18.8 %
Avr.	19.7 %	Aout.	17.0 %	Dec.	18.3 %
1988 Jan.	20.1 %	Mai.	16.7 %	Sept.	15.0 %
Fev.	19.9 %	Juin.	16.7 %	Oct.	18.1 %
Mar.	20.2 %	Juil.	16.5 %	Nov.	19.0 %
Avr.	19.1 %	Aout.	16.0 %	Dec.	19.2 %
1989 Jan.	12.1 %	Mai.	10.3 %		
Fev.	12.0 %	Juin.	9.9 %		
Mar.	11.3 %				
Avr.	11.3 %				

Sources : Sondage Audimat pour 1985-1988, Médiamat à compter de janvier 1989.

B- SITUATION FINANCIERE

1. L'exécution du budget 1988

L'exercice 1988 a été marqué par une détérioration importante de la situation financière.

Les comptes de l'exercice 1988 se soldent par un **résultat déficitaire** de 99,9 millions de francs, contre un bénéfice de 46,1 millions de francs en 1987.

Face à la concurrence des sociétés privées de télévision, Antenne 2 a vu sa part d'audience passer de 30 % à 24 %. Cette évolution a eu pour conséquence une moins-value des encaissements de ressources publicitaires par rapport aux prévisions budgétaires.

Cette insuffisance de recettes n'a pas été compensée par une diminution correspondante des charges.

On constate une **diminution sensible de la trésorerie** de 150,5 millions de francs (fonds de roulement : - 156,5 millions de francs ; besoin en fonds de roulement : + 6 millions de francs).

Il est à noter également une forte baisse de la capacité d'autofinancement (- 200,7 millions de francs) par rapport à l'exercice précédent.

En revanche, la valeur du **stock de programmes a progressé** de 208,2 millions de francs, anticipant la hausse des prix. Cet accroissement concerne essentiellement les productions de fiction et les films cinématographiques.

Cet effort important a été essentiellement réalisé à partir de la dotation exceptionnelle de 130 millions de francs provenant du produit de la privatisation de TF 1 et d'un prélèvement sur la trésorerie.

Dans la perspective des exercices futurs, les résultats de la gestion 1988 appellent les observations suivantes :

- pour la première fois, Antenne 2 a rencontré des difficultés dans la collecte des recettes de publicité et

n'a pas atteint les objectifs autorisés. Au-delà des pertes directement liées à l'interruption de l'antenne en septembre, cette situation traduit, dans un marché qui s'est stabilisé, les difficultés rencontrées par Antenne 2 pour maintenir son audience dans un contexte de concurrence accrue face à des chaînes qui disposent aux meilleures heures de diffusion d'un nombre d'écrans beaucoup plus important.

- Les ressources complémentaires qui pouvaient être tirées de la trésorerie ont été pleinement utilisées au cours de l'exercice 1988. Pour l'avenir, les interventions sur le marché des droits de diffusion (au-delà des besoins immédiats de l'antenne, qui sont couverts par le budget ordinaire) devront probablement être financées par l'emprunt.
- Le stock des programmes, considérablement accru en 1988, constitue un atout majeur pour la gestion à venir de la société. Il devrait permettre un enrichissement de la grille des programmes en matière de fiction originale.
- Un nouvel effort d'équipement s'avère nécessaire pour l'avenir (notamment en matière d'adaptation aux nouvelles technologies), après plusieurs années d'investissement modeste vécues sur la lancée des grosses opérations d'équipement de la période 1982-1984 (opération Montaigne).

En définitive, l'exercice 1988 a marqué un tournant par rapport à la situation d'aisance financière que la société avait connue jusqu'alors. Il peut être considéré comme significatif des difficultés auxquelles Antenne 2 s'affrontera désormais de manière permanente, dans un contexte de concurrence de plus en plus ardue.

Si, face à ces perspectives difficiles, Antenne 2 est désormais privée de certaines marges de manoeuvre qui l'avaient largement aidée dans le passé (réserves de trésorerie, possibilité de réaliser des excédents de recettes par rapport aux objectifs budgétés), elle garde des atouts essentiels : une structure financière saine avec notamment une absence quasi totale d'endettement ; un patrimoine riche, essentiellement en matière de stock de programmes.

Exécution du budget de fonctionnement 1988

(En millions de francs)

1. PRODUITS	BUDGET D'ORIGINE (1)	BUDGET rectifié	Réalisations	Ecart
<u>Recettes ordinaires</u>				
Redevance	878,6		880,6	+ 2,0
Publicité de marque (2)	1 588,8		1 549,0	-39,8
Publicité collective (2)	177,0		125,3	-51,7
Recettes de programmes	15,0	30,7	118,3	+87,6
Recettes commerciales	15,0		39,6	+24,6
Produits financiers	5,0		43,7	+38,7
Recettes diverses	19,3		26,6	+ 7,3
Total 1	2 698,7	2 714,4	2 783,1	+68,7
<u>Dotations complémentaires</u>				
Redevance subvention d'équipement	34,0	34,0	34,0	
Apport/privatisation de IF1	106,0	130,0	130,0	
Prélèvements sur le fonds de roulement :				
- reports de crédits 87/88		29,7	29,7	
- utilisation des excédents de gestion antérieurs		85,0	85,0	
Total 2	2 838,7	2 993,1	3 061,8	+68,7

(1) Budget adopté par le Conseil d'Administration du 8.04.1988

(2) Recettes nettes des versements effectués au profit du compte de soutien à l'industrie des programmes

Exécution du budget de fonctionnement 1988

(En millions de francs)

2. CHARGES	Budget initial (1)	Budget rectifié	Réalisations	Ecart
Dépenses de fonctionnement				
Information	127,7	122,3	149,6	+ 27,3
Sports	125,0	125,3	137,8	+ 12,5
Programmes :				
- Production & Achats de programmes	1 265,7	1 420,8	1 441,6	+ 20,8
- Service de l'antenne	7,6	8,5	8,5	
- Programmation TV5	9,0		9,0	
- Subvention Films A2	14,0		14,0	
- Compte de soutien (2)	50,2		50,2	
- Versements aux Sociétés d'auteurs	119,4		115,6	- 3,8
- Autres dépenses liées aux programmes	15,6	18,9	21,9	+ 3,0
TDF Diffusion	518,8		519,6	+ 0,8
INA (hors formation professionnelle)	51,0		53,4	+ 2,4
Médiamétrie + CNCL/SOP	8,0		8,0	
Autres contributions	17,3		18,5	+ 1,2
Personnel	322,6		345,7	+ 23,1
Formation professionnelle	7,8		9,3	+ 1,5
Action sociale	16,1		15,7	- 0,4
Services techniques	14,5		15,4	+ 0,9
Affaires commerciales	3,5		15,5	+ 12,0
Amortissements	32,0		41,3	+ 9,3
Fonctionnement général :				
- Informatique	15,0		18,3	+ 3,3
- Services généraux	2,6		3,8	+ 1,2
- Frais financiers	0,6		1,0	+ 0,4
- Immeubles/Intendance Générale	84,7		85,8	+ 1,1
Réserve générale	10,0			- 10,0
TOTAL	2 838,7	2 992,9	3 099,5	+196,6

(1) Budget adopté par le Conseil d'Administration du 8.04.1988

(2) Part du versement calculé sur le produit de la redevance. En y ajoutant celle calculée sur le produit de la publicité, le versement total au compte de soutien se monte à 147,3MF.

Budget 1988

<u>Evolution des charges d'exploitation</u>		1986
	(en millions de F.)	(en %)
- Coût des Programmes Achetés	1 184,3	26,7
. production déléguée	801,7	18,0
. achats de droits de diffusion	382,6	8,7
- Consommation de l'exercice en provenance de tiers	1 143,9	25,7
- Impôts et taxes	174,4	3,9
- Personnel	537,2	12,1
- Amortissements de programmes diffusés	1 253,4	28,2
- Autres charges de Gestion Courante	153,4	3,4
	4 446,5	100
<u>Coût des programmes achetés</u>	<u>1988</u>	
	(en millions de F)	
. production déléguée	801,7	
. achats de droits de diffusion	382,6	
	1 184,3	

2. Prévisions d'exécution du budget 1989

Les perspectives d'exécution du budget 1989 laissent prévoir des réalisations conformes aux prévisions en ce qui concerne les dépenses.

En revanche, d'importantes moins-values sont attendues par rapport aux objectifs publicitaires, tant pour la publicité de marque (- 120 à - 200 millions de francs) que pour la publicité collective (- 70 à - 80 millions de francs).

Les écarts positifs attendus sur d'autres natures de recettes (parrainage, recettes commerciales) restent modestes (environ 30 millions de francs) et ne sont pas en mesure de résoudre l'impasse budgétaire générée par l'insuffisance des recettes publicitaires.

SOCIETE NATIONALE DE PROGRAMME ANTENNE 2

Comptes arrêtés au 30 Juin 1989 (en millions de F hors taxes)

R E C E T T E S		
	Prévisions annuelles	Recettes au 30 Juin 1989
Redevance.....	960,5	591,6
Publicité de marque.....	1 629,7	834,0
Publicité collective.....	177,0	52,0
Parrainage.....	60,0	51,4
Recettes commerciales.....	20,0	17,5
Produits financiers.....	18,0	9,4
Recettes diverses.....	5,1	27,6
T O T A L.....	2 870,3	1 583,5

SOCIETE NATIONALE DE PROGRAMME ANTENNE 2

Comptes arrêtés au 30 Juin 1989

en millions F hors taxe

D E P E N S E S		
	Prévisions annuelles	Dépenses au 30 Juin 1989
Achats et variation de stocks (1).....	1 363,4	946,3
Services extérieurs.....	632,2	341,4
Autres services extérieurs.....	83,1	62,5
Impôts, taxes et versements assimilés.....	22,5	12,0
Charges de personnel.....	525,1	270,9
dont :		
Personnel permanent.....	348,4	(179,4)
Cachets et pages.....	146,5	76,0)
Contrats à durée déterminée.....	30,2	(15,5)
Autres charges de gestion courante.....	195,9	104,8
Charges financières.....	0,6	0,4
Dotations aux amortissements et provisions.....	47,5	21,5
T O T A L	2 870,3	1 759,8

3. Evolution des recettes

RECETTES	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
Redevance	608,6	674,3	794,6	886,2	987,1	971,7	886,9	763,3	794,6	960,5
Publicité Marques	660,0	758,0	930,0	1011,0	1075,0	1222,0	1394,3	1565,0	1588,8	1629,7
Pub. Collective	30,0	45,0	55,0	65,0	65,0	76,5	95,5	137,5	177,0	177,0
Autres Recettes	23,0	37,7	82,0	54,0	39,9	42,0	60,0	43,5	54,3	103,1
	1321,6	1515,0	1861,6	2016,2	2167,0	2312,2	2436,7	2511,3	2614,7	2870,3

La structure des recettes est marquée par l'importance et le développement des recettes publicitaires, qui représentent 57 % du total des ressources en 1989 (contre 46,0% en 1980).

Cette structure rend l'équilibre financier d'Antenne 2 particulièrement sensible à l'évolution de son audience.

On notera qu'après une forte progression en 1987 et 1988, les recettes de publicité collective enregistrent une stagnation totale en 1989.£

Les "autres recettes", qui constituent 3,6 % des ressources totales, et dont le montant a doublé en 1989, sont constituées essentiellement par des "prestations de services de production", liées notamment à la cession du signal aux réseaux câblés de pays limitrophes et au développement des applications télématiques.

o Fonctionnement de la régie publicitaire Antenne 2/R.F.P.

A l'origine filiale de l'ex R.F.P., la R.F.P./A 2 assure depuis 1975 la régie exclusive et la fourniture des émissions de publicité sur le réseau dont dispose Antenne 2.

Cette activité s'exerce dans le cadre d'une convention signée avec Antenne 2.

Cette convention précise notamment le taux de la commission prélevée par la R.F.P./A 2 sur les recettes de publicité en sa qualité de régisseur. Depuis 1985, ce taux a été fixé à 3 % des recettes brutes totales.

Antenne 2 détient 49 % du capital de sa régie et trois de ses représentants siègent au Conseil d'Administration.

4. Evolution des charges

DEPENSES 1.*	1980	1981	1982	1983	1984
Achats	11,7	6,2	11,2	11,4	9,0
Personnel	199,4	231,1	320,3	350,1	410,7
Impôts et Taxes	7,4	5,1	12,1	8,8	8,9
Travaux Four.Ser.Ext.	612,6	717,6	785,5	914,3	925,7
Transports, Dépl.	22,2	24,1	30,9	32,8	47,3
Achats de Programmes	383,0	474,5	619,2	639,7	685,0
Frais divers gestion	21,2	19,5	38,0	38,3	41,4
Frais financiers	2,5	2,0	2,0	0,8	0,4
Amortiss./Provisions	16,5	19,5	20,0	20,0	38,6
Réserves	45,1	15,4	22,4	----	----

1321,6 1515,0 1861,6 2016,2 2167,0

DEPENSES 2 *	1985	1986	1987	1988	1989
Achats & Variat. de Stocks	1027,6	1038,8	1094,2	1186,1	1363,4
Services Extérieurs	610,6	645,4	653,4	630,8	632,2
Autres Services Extérieurs	59,9	81,2	78,6	74,5	83,1
Impôts, Taxes, Vers. assimilés	18,7	19,3	23,2	22,7	22,5
Charges de Personnel	429,1	446,7	446,6	477,7	525,1
Autres Charges Gest. Courante	137,3	170,0	173,2	180,3	195,9
Charges Financières	0,4	0,3	1,1	0,6	0,6
Dotations aux amort. & provis	28,6	35,0	41,0	42,0	47,5
	2312,2	2436,7	2511,3	2614,7	2870,3

* Deux présentations sont nécessaires du fait de l'adoption à partir de 1985 du nouveau Plan Comptable.

L'évolution des dépenses est marquée par trois postes lourds :

- les achats et variations de stocks : 47,5 % du budget en 1989
- les services extérieurs : 25 %
- les charges de personnel : 6,8 %.

a) Les achats et variations de stocks

Ce poste de dépenses est essentiellement constitué par les dépenses d'acquisition de programmes :

(En millions de francs)

	1984	1985	1986	1987	1988
Production déléguée	562,87	636,81	523,2	546,9	597,3
Achat de droits de diffusion	97,5	111,6	240,0	230,6	370,0
Total	660,37	747,41	763,2	777,5	967,3

Ces dépenses, en progression de 24,4 % en 1988, recouvrent d'une part les coûts de la production déléguée -62 % du total, en progression de 9 % en 1989- et les achats de droits de diffusion.

Ceux-ci, qui représentent 38 % du total, enregistrent une très sensible augmentation en 1989 : + 60,2 %, qui succède au tassement constaté en 1988 : - 4 %.

● Production déléguée

REPARTITION DE LA PRODUCTION DELEGUEE PAR GENRE DE PROGRAMMES (1988)

	Production déléguée		Part SFP	
	Volume horaire	Volume financier	Volume horaire	Volume financier
Fiction	250H30	468,6	52H30	100,8
Théâtre	4H30	1,2	-	-
Musique	15H45	8,4	9H25	6
Documentaires.....	91H	36,5	-	-
Magazines	55H40	16,6	-	-
Divertissements/jeux	109H25	58,2	66H	33,5
Jeunesse	20H15	7,8	-	-
TOTAL	547H05	597,3 *	127H55	140,3

* dont 3 millions secteur public hors SFP (INA - la 7)

REPARTITION DE LA PRODUCTION DELEGUEE ENTRE LA SFP ET LES AUTRES ENTREPRISES DU SECTEUR PRIVE

	SFP (Production exécutive) (Coproductions)		Entreprises du secteur privé (coproductions)		TOTAL	
	volume horaire	volume financier (MF)	volume horaire	volume financier (MF)	volume horaire	volume financier (MF)
1987	26EH	219.6	284H	278.8	550H	498.4
1988	128H	140.3	461H*	454.0	589H	597.3

(*) dont 108 H (hors fiction) } réalisées avec des prestations SFP
32 H (Fiction)

L'année 1986 avait été marquée par une baisse importante de la production déléguée. Cette évolution était liée d'une part à la nécessité de résorber un stock de programmes considéré comme excessif, d'autre part à l'anticipation de la suppression du mécanisme des commandes obligatoires par la loi du 23 septembre 1986.

A partir de 1987, Antenne 2 a davantage recouru au secteur privé.

En 1988, celui-ci assure désormais plus de la moitié du volume de la production déléguée (51,6 %), ce qui représente 76 % du volume financier total consacré par Antenne 2.

La moitié du volume de la production déléguée est constituée par la production de fiction, et le quart par la production d'émissions de divertissements et jeux.

Répartition par genre des achats de droits de diffusion

(Première Diffusion)

	1988	
	Durée Horaire	Coût (Millions F.)
Fiction	589 H	88,7
Films et Dessins Animés	398 H	173,0
Emissions Culturelles	40 H	7,3
Emissions Musicales	10 H	3,2
Jeunesse	20 H	2,3
Jeux et Divertissements	35 H	8,4
Divers	1 H	0,2
<u>TOTAL</u>	<u>1 093 H</u>	<u>283,1</u>
dont Achats Etrangers		
. Fiction	506 H	
. Films (longs métrages)	114 H	

● Achats de droits

Après une diminution en 1984, les achats de droits ont recommencé à progresser. Antenne 2 a dû procéder à la reconstitution de ses stocks, notamment en matière de films cinématographiques, rendue nécessaire par la pauvreté initiale des stocks et l'accélération de leur rotation liée à l'accroissement de la durée de programmation.

L'année 1988 confirme la forte progression des achats de fiction, notamment étrangère, et des films cinématographiques, intervenue depuis 1986.

Les coûts moyens d'acquisition ont évolué comme suit depuis 1985 :

- Film français : + 83 %
- Film étranger : + 53,2 %

ANNEE	COUT MOYEN D'UN FILM		
	français	étranger	coproduit par A2
1985	759.000 F	400.875 F	1.140.000 F
1986	823.000 F	654.000 F	1.575.000 F
1987	1.015.000 F	575.000 F	1.441.000 F
1988	1.390.000 F	614.000 F	2.018.000 F
1989	-	-	2.900.000 F
1990	-	-	2.486.000 F

De 1985 à 1988, le coût moyen d'achat des fictions étrangères n'a pas beaucoup augmenté (159 701 francs par heure en 1985, 158 286 francs par heure en 1988).

L'augmentation la plus spectaculaire concerne le coût des retransmissions sportives, passé de 16,6 Millions de francs en 1985, à 93,6 millions de francs en 1988.

b) Les services extérieurs

Les services extérieurs, qui représentent 25 % du total des charges, sont essentiellement constitués par les "contributions obligatoires" :

- circuits permanents de T.D.F.
- conservation des archives et frais de recherche de l'I.N.A.
- enquêtes et sondages de Médiamétrie
- prestations informatiques du Groupement Informatique de l'Audiovisuel.

c) Les dépenses de personnel

Evolution du personnel

	réal au 31/12	autorisé	cachetiers	occasionnels
1980	1206	/	3815	181
1981	1307	/	4158	186
1982	1372	1394	3869	291
1983	1334	1374	3133	301
1984	1350	1343	3195	384
1985	1368	1339	4469	348
1986	1356	1362	4333	287
1987	1290	1327	4537	329
1988	1302	1306	3396	343

Les dépenses de personnel pour 1989 s'établissent à 358,1 millions de francs : l'exécution de ce budget devrait enregistrer un dépassement d'environ 13 millions, résultant pour une large part d'une base initiale insuffisante. Un certain nombre de dépenses inéluctables (mesures d'intégration décidées à l'issue de la grève de septembre 1988, enveloppe pour les mesures discutées en commissions paritaires spécialisées), n'ont pas été intégrées lors de la construction du budget initial.

La maîtrise des dépenses de personnel permanent est compensée par le maintien d'un volume important d'heures supplémentaires (97 386 heures en 1988, pour un montant de 10,2 millions de francs), malgré une légère diminution par

rapport à 1987, et à un recours croissant à des personnels intermittents (28 812 journées en 1988, pour 459 personnes -soit 63 jours en moyenne par personne- pour un montant de 19,6 millions de francs).

Enfin, le montant des cachets versés continue de progresser pour atteindre 92,6 millions de francs en 1988, soit + 6,7 % par rapport à 1987.

Le montant moyen du cachet est passé de 9 179 francs en 1986 à 27 279 francs en 1988. Cette moyenne recouvre une échelle très large, ainsi qu'en témoigne le tableau ci-dessous.

Liste des dix cachets les plus élevés en 1988

1	2 014 131 F
2	1 366 279 F
3	1 235 000 F
4	1 197 275 F
5	1 192 083 F
6	1 153 343 F
7	928 618 F
8	900 000 F
9	735 929 F
10	700 000 F

Au total, en 1989, les dépenses de personnel ont été réparties comme suit :

Total :	525,1 millions de francs
dont :	
- personnel permanent :	348,4 millions de francs (66 %)
- contrats à durée déterminée :	30,2 millions de francs (5,7 %)
- cachets et piges :	146,5 millions de francs (27,9 %)

C - LA PRODUCTION D'OEUVRES AUDIOVISUELLES

PRODUCTION D'OEUVRES DE FICTION TELEVISUELLE ET DE DOCUMENTAIRES

	EN VOLUME HORAIRE		EN MILLIONS DE FRANCS	
	1988	1989 (prévisions)	1988	1989 (prévisions)
Fiction :				
Production ou coproduction SFP	52H30	56H00	100,9	85
Production secteur privé	198H00 (1)	212H00 (2)	367,8 (5)	377 (6)
Production Antenne 2	-	-		
TOTAL	250H30	268H00	468,6	462
Hors Fiction :				
Documentaires de création	144H00	128H00	59,0	52,0
Magazines	1124H00	1052H00	106,7	109,0
Théâtre	51H30	80H00	13,9	16,5
Musique	40H45	57H00	23,2	33,7
Divertissement / Jeux	684H30 (3)	645H00 (4)	298,3 (7)	329,7 (8)
Jeunesse	105H15	187H30	29,0	38,7
TOTAL GENERAL	2400H30	2417H30	997,7	1 040,6
DONT FICTION	10,4 %	11,1 %	47 %	44,4 %

(1) dont 32 H en 1988

(2) dont 67 H en 1989

(3) dont 108 H en 1988

(4) dont 250 H prévues en 1989

} réalisées avec des
prestations techniques SFP

(5) dont 26,4 Millions F en 1988

(6) dont 61 Millions F prévus en 1989

(7) dont 44,2 Millions F en 1988

(8) dont 70,4 Millions F prévus en 1989

} versés à la SFP par sociétés interposées
pour la fourniture de prestations techniques

L'évolution de la production d'oeuvres de fiction et de documentaires est marquée par une très faible progression globale : + 17 heures 30 par rapport à 1988.

La production d'émissions de théâtre (+ 28,5 heures), d'émissions musicales (+ 39 heures), et d'émissions pour la jeunesse (+ 82 heures) progresse fortement.

En revanche, on observe une diminution de la production pour :

- les documentaires de production : (- 16 heures)
- les magazines : (- 72 heures)
- les divertissements et jeux : (- 39 heures)

D - LE BUDGET 1990

Principales évolutions

(En millions de francs)

	1989	1990	Evolution en %
Budget de fonctionnement	2 870,3	3 194,4	+ 11,3 %
Budget d'exploitation	57,5	154,0	x 4,1

	1989	1990	Structure 1990	Evolution 1990/1989
Ressources				
Redevance	960,5	1 311,6	41,1 %	+ 36,5 %
Publicité (dont parrainage)	1 866,7 (60,0)	1 836,7 (40,0)	57,5 % (1,2 %)	- 1,6 %
Recettes commerciales	20,0	21,8	0,7 %	+ 9,0 %
Recettes diverses	23,1	24,0	0,7 %	+ 3,9 %
Total	2 870,3	3 194,1	-	+ 11,3 %
Charges (hors amortissements)				
Achats et variations de stocks	1 363,4	1 531,2	48,8 %	+ 12,3 %
Services extérieurs	715,3	784,2	25,0 %	+ 9,6 %
Impôts, taxes et versements assimilés	22,5	28,3	0,9 %	+ 25,8 %
Charges de personnel dont :	525,1	556,9	17,7 %	+ 6,0 %
- permanents	348,4	376,0	12,0 %	+ 7,6 %
- contrats à durée déterminée	30,2	31,1	1,0 %	+ 3,0 %
- cachets et piges	146,5	150,8	4,8 %	+ 2,9 %
Autres charges	195,9	233,9	7,5 %	+ 19,4 %
Total	2 822,2	3 134,5	-	+ 11,1 %

Le budget 1990 est marqué par une progression de 11,3 % du budget d'exploitation, et une multiplication par 4 du budget d'équipement.

L'évolution des ressources est caractérisée par une forte progression des recettes de redevance (+ 36,5 %), ce qui permet à la fois de compenser la diminution prévue des recettes publicitaires, et de corriger la part relativement faible des recettes de redevance dans la structure des ressources.

L'évolution des charges fait apparaître une augmentation de 12,3 % des dépenses d'achats de programmes et de variations de stocks, liée à la fois à la nécessité de reconstituer les stocks et à la poursuite du renchérissement des programmes.

Les charges de personnel progressent moins que la moyenne des charges, soit + 6,0 %.

Outre la reconduction de 136 millions de francs de ressources exceptionnelles allouées en 1989 pour les programmes, 251,6 millions de francs sont attribués pour :

- améliorer la qualité des programmes tant produits (fictions et documentaires pour la jeunesse), qu'achetés (films ;
- accroître les moyens d'information et la capacité de retransmissions sportives ;
- diversifier l'activité notamment par l'utilisation du satellite (Antenne 2 sera diffusée en Tunisie et participera aux chaînes satellites Canal Enfants et Sports 2/3).

La direction générale d'Antenne 2 analyse comme suit l'utilisation de ces moyens (1) :

(1) Lettre de M. Jean-Michel Gaillard, Directeur Général d'Antenne 2, à M. Jean Cluzel, en date du 10 novembre 1989.

"Au sein de cette enveloppe nouvelle, 207,5 millions de francs, soit près de 70 % seront consacrés à l'accroissement des enveloppes budgétaires de programmes :

- **35,4 millions de francs d'accroissement des versements d'Antenne 2 au compte de soutien et aux sociétés d'auteurs ;**
- **40 millions de francs pour l'investissement dans la chaîne thématique Canal Enfants avec laquelle la société espère développer une forte synergie de programmes ;**
- **132,1 millions de francs aux programmes de l'antenne.**

Par ailleurs, la société consacrera 39,6 millions de francs à des actions nouvelles hors programme qui visent à la modernisation de ses équipements techniques et de gestion d'une part, et à la location d'un répéteur du satellite Télécom 1C pour assurer la diffusion de son programme en Tunisie d'autre part.

Enfin, 52,7 millions de francs seront consacrés au glissement mécanique de la masse salariale, des frais de diffusion en métropole et aux amortissements.

Il va de soi que ces objectifs de dépenses sont conditionnés par la réalisation effective des prévisions de recettes telles qu'elles sont décrites dans le projet de Loi de Finances et notamment de publicité. Cette réalisation suppose bien entendu que la société retrouve effectivement la maîtrise de la politique commerciale de sa régie publicitaire.

En outre, la réalisation de ces objectifs de dépenses est liée à la résorption du déficit cumulé de 1988 et 1989 par un apport de ressources complémentaires à l'occasion de la Loi de Finances rectificative de 1989. A défaut, une partie du supplément de ressources prévu pour 1990 devra être affectée aux frais financiers qu'occasionneraient la charge d'une trésorerie négative au cours de l'exercice 1990."

SOCIÉTÉ NATIONALE DE PROGRAMME ANTENNE 2

BUDGET FONCTIONNEL 1990

(En millions F hors T.V.A.)

INFORMATION	608,3
PROGRAMMES	1.979,8
Création	1.371,2
Production déléguée	798,4
Production interne	531,2
Compte de soutien (1)	41,6
Cinéma	203,8
Coproductions	14,0
Parts-antenne	45,0
Achats de droits de diffusion	113,8
Compte de soutien (2)	31,2
Autres programmes	190,8
Versements aux sociétés d'auteurs	138,8
Autres dépenses liées aux programmes	66,2
Contribution au fonctionnement de TV 5	9,0
DIFFUSION	494,2
CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES	21,5
Cotisations diverses	8,0
Taxes diverses	13,5
FORMATION PROFESSIONNELLE	10,8
ACTION SOCIALE	16,7
AFFAIRES COMMERCIALES	5,2
FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL ET SERVICES COMMUNS	147,6
Informatique	20,6
Services communs	66,1
Charges générales	0,6
I.N.A. (3)	55,0
Mécatronie	5,3
PROVISIONS ET RESERVES	10,0
Total général	3.294,1

(1) Non compris 58,5 millions F de versements au titre du prêt-à-compte sur les ressources publicitaires.
 (2) Non compris 42,3 millions F de versements au titre du prêt-à-compte sur les ressources publicitaires.
 (3) Non compris 3,0 millions F de cotisations de formation professionnelle.

Annexe

Filiales d'Antenne 2 Situation au 31 décembre 1988

	CAPITAL	CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	QUOTE-PART DE CAPITAL DETENU	CHIFFRE D'AFFAIRES DU DERNIER EXERCICE	RESULTAT DU DERNIER EXERCICE	DIVIDENDES ENCAISSES EN COURS D'EXERCICE
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATION (PLUS DE 10 % DU CAPITAL DETENU)						
- FILMS A2	300.000	75.909.761	95,00 %	30.203.965	76.532	
- R.F.P. A2	250.000	18.902.792	48,00 %	1.854.676.606	4.419.007	11.760.000
- S.F.P.	185.713.000	89.738.111	22,51 %	845.093.402	(111.661.405)	
- F.M.I.	1.000.000	6.380.381	13,33 %	43.927.410	1.722.318	
- FRANCE ANIMATION	3.000.000	2.720.003	10,00 %	38.551.205	1.839.423	
- MEDIAMETRIE	930.000	5.277.764	10,75 %	72.092.401	1.989.065	
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES AUTRES PARTICIPATIONS FRANCAISES (MOINS DE 10 % DU CAPITAL DETENU)						
- TELE EUROPE	6.000.000	9.346.948	4,37 %	56.435.229	(647.046)	
- TECHNISURIN	8.225.000	13.002.325	6,85 %	76.603.499	985.896	

N.B. LES COMPTES DE CES SOCIETES N'AYANT PAS ENCORE ETE APPROUVES, LES RESULTATS INDIQUEES CI-DESSUS SONT TOUTS PROVISOIRES ET SUSCEPTIBLES D'ETRE MODIFIES.

IV. - FR 3

A - SITUATION GENERALE

Dernière née des sociétés nationales de programmes, FR 3 a toujours eu des difficultés à définir son identité.

La loi du 30 septembre 1986 a maintenu la double vocation, nationale et régionale, de la société. Dans ce cadre large, la direction de la chaîne a défini dès 1987 une double stratégie : recentrage de la programmation sur l'échelon national et concentration du programme régional sur l'information, dont les principes continuent à être appliqués.

FR 3 est marquée par deux caractéristiques spécifiques :

- une structure organisée en directions régionales**
- un outil de production qui lui est propre.**

1. Evolution de l'audience

L'évolution de l'audience de FR 3 depuis 1985 est marquée par une tendance à la baisse, moins importante toutefois que celle qui caractérise Antenne 2.

En réalité, il serait nécessaire de disposer de statistiques précises d'audience régionale, seules à même de permettre d'analyser réellement l'évolution de l'audience de la chaîne, notamment au regard des moyens engagés.

Sur l'ensemble de la journée, l'audience a diminué de 14,7 % en mai 1985 à 9,5 % en juillet 1989.

La chute est beaucoup plus sensible sur la tranche horaire 20 heures 30-22 heures :

- mai 1985 : 21,2 %**
- juillet 1989 : 13,3 %**

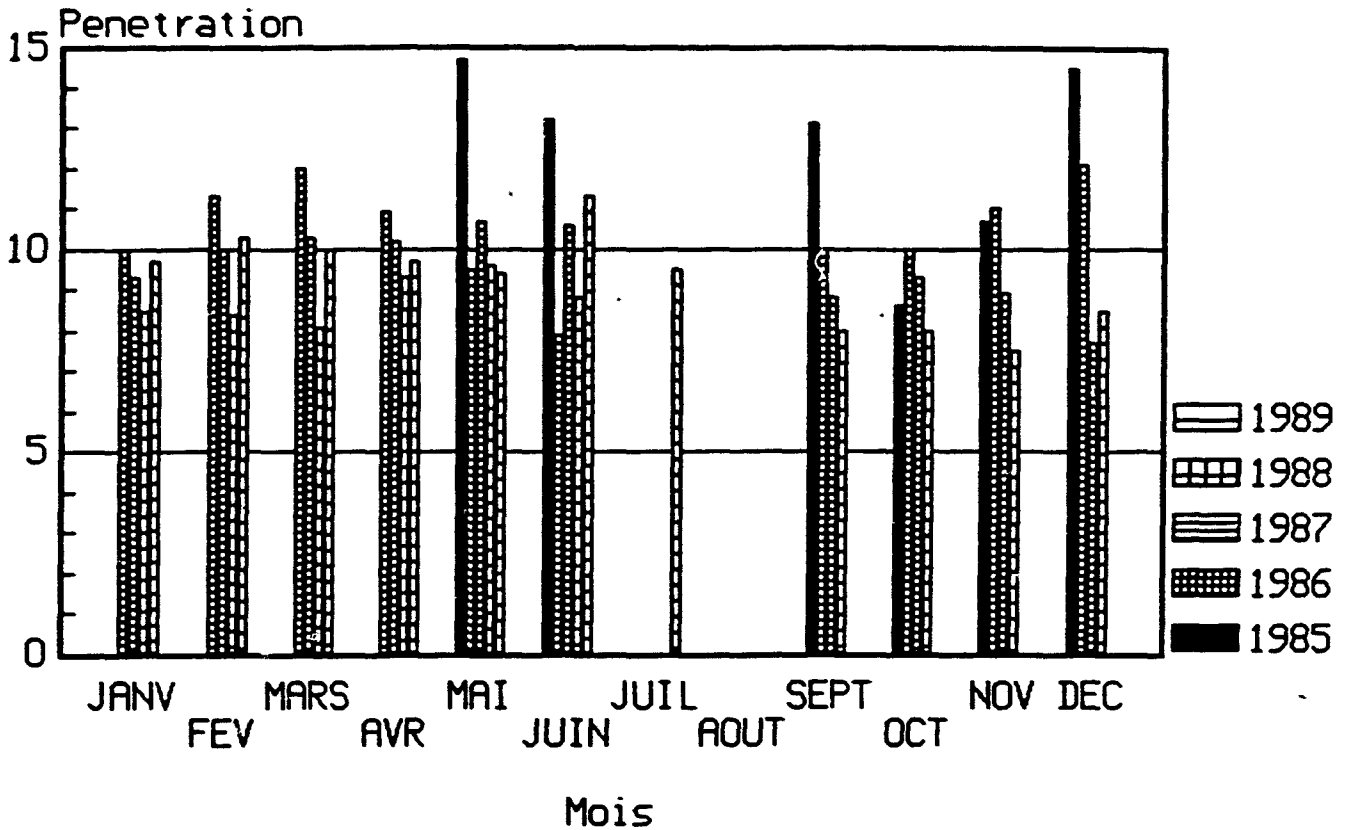
En 1989, les meilleurs scores d'audience sont obtenus par

- les "Actualités régionales": 10,3 %
- et "La Classe": 9,9 %

Les émissions-phares de FR 3 réalisent des scores d'émission plus faibles :

- "Thalassa": 6,2 % en septembre 1985
- "Océaniques": 2,0 % en moyenne en 1989

PART D'AUDIENCE FR3 SUR L'ENSEMBLE DE LA JOURNEE.

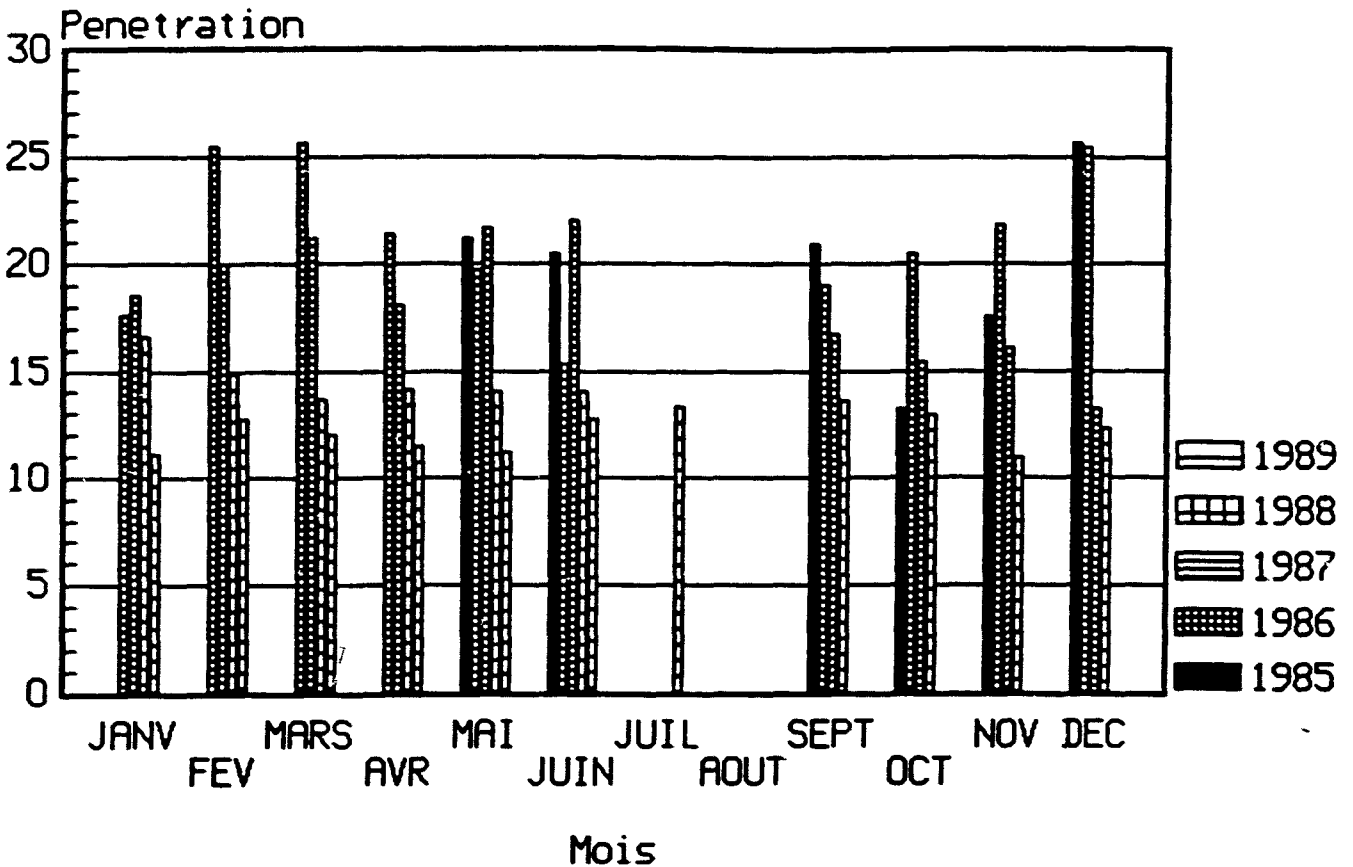


**EVOLUTION MENSUELLE DE LA PART DE MARCHE DE FR3
DEPUIS MAI 1985, SUR L'ENSEMBLE DE LA JOURNEE.**

	1985	1986	1987	1988	1989
JANVIER	-	10.0	9.3	8.5	9.7
FEVRIER	-	11.3	10.0	8.4	10.3
MARS	-	12.0	10.3	8.1	10.0
AVRIL	-	10.9	10.2	9.3	9.7
MAI	14.7	9.5	10.7	9.6	9.4
JUIN	13.2	7.9	10.6	8.8	11.3
JUILLET	-	-	-	-	9.5
AOUT	-	-	-	-	
SEPTEMBRE	13.1	10.0	8.8	8.0	
OCTOBRE	8.6	10.0	9.3	8.0	
NOVEMBRE	10.7	11.0	8.9	7.5	
DECEMBRE	14.5	12.1	7.7	8.5	

Service ETUDES-FR3

PART D'AUDIENCE FR3 DE 20H30 A 22H00.



**EVOLUTION MENSUELLE DE LA PART DE MARCHE DE FR3
DEPUIS MAI 1985, DE 20H30 A 22H00.**

	1985	1986	1987	1988	1989
JANVIER	-	17.6	18.5	16.6	11.1
FEVRIER	-	25.4	20.0	14.9	12.7
MARS	-	25.6	21.2	13.7	12.0
AVRIL	-	21.4	18.1	14.1	11.5
MAI	21.2	19.7	21.7	14.0	11.2
JUIN	20.5	15.3	22.0	14.0	12.7
JUILLET	-	-	-	-	13.3
AOUT	-	-	-	-	
SEPTEMBRE	20.9	19.0	16.7	13.6	
OCTOBRE	13.2	20.5	15.4	12.9	
NOVEMBRE	17.5	21.9	16.1	10.9	
DECEMBRE	25.6	25.4	13.2	12.3	

Service ETUDES-FR3

2. Evolution de la diffusion

En 1988, la diffusion des émissions à caractère national a représenté 4 877 heures, soit une augmentation de 590 heures par rapport à 1987.

Cette augmentation est essentiellement due à :

- une ouverture plus matinale de l'antenne : samedi matin à 8 heures au lieu de 12 heures, dimanche matin à 7 heures au lieu de 8 heures 30
- un arrêt des émissions plus tardif en soirée.

Le service offert au téléspectateur atteint désormais 13 heures en moyenne quotidienne, contre 5 heures 30 en 1985.

L'information et les sports sont les principaux bénéficiaires de cet élargissement de la diffusion. La fiction, le documentaire, la jeunesse et les variétés (pour les après-midi) restent stables. Les films de cinéma régressent conformément aux nouvelles dispositions.

La diffusion des émissions à caractère régional a représenté en 1988 :

- 4 952 heures d'émissions quotidiennes d'information
- 2 653 heures d'autres émissions régionales.

Les temps d'antenne régionaux sont passés de 7 489 heures en 1987 (auxquelles il convient d'ajouter 166 heures de décrochages exceptionnels) à 7 606 heures en 1988 (auxquelles il convient d'ajouter 150 heures de décrochages exceptionnels), soit une augmentation de 117 heures.

L'origine des émissions diffusées est ainsi définie :

- Production interne	47,9 %
- Coproductions	21,6 %
- Achats étrangers	20,3 %
- Achats français	10,2 %

La moitié (49,5 %) des films de long métrage diffusés à l'antenne sont des films étrangers (dont près de 40 % d'origine américaine). Ils représentent 3 % de la diffusion totale.

En 1988, pour la première fois, FR 3 n'a pu acheter les droits de diffusion d'aucun film français inédit à la télévision, en raison de prix trop élevés.

Les diffusions de feuilleton et séries étrangères représentent 5,8 % de la diffusion totale (la moitié est d'origine américaine).

On notera que la moitié des émissions est assurée par les moyens de production interne.

Diffusion nationale par genres

	1986		1987		1988	
	Volumes	%	Volumes	%	Volumes	%
Information	490 H	16 %	700 H	17 %	1218 H	25 %
Fiction	367 H	12 %	606 H	14 %	640 H	13 %
Retransmissions	51 H	2 %	99 H	2 %	93 H	2 %
Documentaires	174 H	5 %	356 H	8 %	289 H	6 %
Magazines	200 H	6 %	165 H	4 %	138 H	3 %
Variétés/Jeux/ Divertissements	293 H	9 %	501 H	12 %	784 H	16 %
Musique	119 H	4 %	145 H	3 %	149 H	3 %
Jeunesse	258 H	8 %	421 H	10 %	522 H	11 %
Films Cinéma	436 H	14 %	370 H	9 %	333 H	7 %
Divers	710 H	23 %	877 H	20 %	644 H	13 %
DOM - TOM	32 H	1 %	47 H	1 %	67 H	1 %
TOTAL GENERAL	3.130 H	100 %	4.287 H	100 %	4.877 H	100 %

On notera la place importante de l'information (près du quart de la diffusion), suivie par les variétés et les jeux (16 %) et la fiction (23 %).

L'analyse des rediffusions effectives en 1988, soit 28,2 % de la diffusion totale, montre qu'elles concernent essentiellement les émissions pour la jeunesse (10,4 %) et la fiction (5 %).

B - SITUATION FINANCIERE

1. L'exécution du budget 1988

Les comptes de l'exercice 1988 se soldent par un bénéfice net de 23,1 millions de francs, du même ordre de grandeur qu'en 1987 (25,8 millions de francs).

Le résultat d'exploitation s'est fortement amélioré (71,4 millions de francs contre - 33,2 millions de francs pendant l'exercice précédent).

La capacité d'autofinancement passe de 223,6 millions de francs à 401,5 millions de francs.

L'accroissement du fonds de roulement (+ 127,9 millions de francs) permet à la trésorerie d'atteindre 105,1 millions de francs (18,9 millions de francs en 1987).

Evolution des résultats

(En millions de francs)

	Exercice 1987	Exercice 1988	Evolution
Bénéfice net	25,8	23,1	- 2,7
Résultat d'exploitation	- 33,2	71,4	403,4
Capacité d'auto-financement	223,6	401,5	177,9
Trésorerie	18,9	105,1	86,2

L'exécution du budget 1988 confirme donc une tendance à l'amélioration des résultats financiers.

COMPTE DE RÉSULTAT 1988

(En millions F hors taxes)

Charges		Produits	
Charges d'exploitation		Produits d'exploitation	
Coût des programmes achetés immobiliés..	586,5	Produits et prestations vendus	
Achats métaux premiers et autres achats	249,5	Redevance	2.381,3
Services extérieurs	721,2	Publicité	541,2
Autres charges de gestion courante ..	181,5	Autres	261,8
Impôts, taxes et versements assimilés	228,4	Variation de production	63,1
Salaires et traitements	785,7	Production immobilisée	634,4
Charges sociales ..	301,9	Reprise d'amortissements et provisions	61,9
Dotations aux amortissements et provisions	1.078,3	Autres produits d'exploitation	260,7
Total des charges d'exploitation ..	4.113,0	Total des produits d'exploitation ..	4.184,4
Charges financières	5,2	Produits financiers	32,7
Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
Charges sur opérations de gestion	4,3	Produits sur opérations de gestion	2,6
Charges sur opérations en capital ..	9,7	Produits sur opérations en capital ..	37,0
Dotations aux amortissements et provisions	180,3	Reprise d'amortissements et provisions	80,1
Autres charges exceptionnelles	2,3	Autres produits exceptionnels	1,1
Total des charges exceptionnelles	196,6	Total des produits exceptionnels	120,8
Résultat (bénéfice).....	23,1		
Total général	4.337,9	Total général	4.337,9

Evolution du résultat social de 1985 à 1988

..ESULTAT	1988	1987	1986	1985
Résultat d'exploitation	71,4	- 33,2	- 50,0	- 17,1
Résultat financier	27,5	32,0	23,2	8,4
	-----	-----	-----	-----
Résultat courant	98,9	- 1,2	- 26,8	- 8,7
Résultat exceptionnel	-75,8	27,0	28,0	39,6
RESULTAT SOCIAL	23,1	25,8	1,2	30,9

2. Prévisions d'exécution du budget 1989

La réponse fournie par FR 3 concernant l'exécution du budget 1989 laisse votre Rapporteur perplexe.

"Le budget 1989 de la société s'exécute normalement par rapport aux données notifiées aux différents secteurs opérationnels, comme le montrent les tableaux ci-dessous :

COMPTES ARRÊTÉS AU 30 JUIN 1989

(En millions de F hors taxes)

DÉPENSES			RECETTES		
	Prévisions annuelles	Dépenses au 30 juin 1989		Prévisions annuelles	Recettes au 30 juin 1989
Achats et variation de stocks.	698,7	520,8	Redevance	2.436,8	1 498,5
Services extérieurs	657,0	323,8	Publicité de marque.....	375,3	261,8
Autres services extérieurs	97,8	64,7	Publicité collective	40,0	21,0
Impôts, et taxes.....	64,9	32,3	Parrainage... ..	30,0	17,4
Charges de personnel	1 041,0	580,1	Recettes commerciales... ..	53,4	124,6
dont :			Services rendus aux administrations	12,7	8,1
Personnel permanent...	823,0	425,5	Produits financiers	10,0	11,7
Contrats à durée déterminée	93,2	75,6	Recettes diverses	6,8	5,0
Cachets et pises....	124,8	79,0	Dotation exceptionnelle...	50,0	25,0
Autres charges de gestion courante	298,9	182,4			
Charges financières.	6,1	1,9			
Dotations aux amortissements	150,0	75,0			
Total	3.014,0	1.780,8	Total.. . . .	3.014,0	1.971,1

"La surconsommation constatée sur les coûts directs s'explique d'une part par l'avance des objectifs de la société par rapport à une approche linéaire, et d'autre part par la prise en compte des engagements de programmes, au-delà des seuls services faits. Il s'agit en fait d'une situation de gestion et non d'un arrêté comptable.

"Les coûts directs liés à une activité commerciale sont intégralement couverts par les recettes correspondantes.

"Au 30 juin, le résultat global apparent de la situation des recettes apparaît très positif : l'excédent par rapport à une prévision linéaire s'élève à 464 millions de francs.

"Cependant le plafonnement des deux principales ressources -la redevance et la publicité de marque- conduit à ramener cet excédent à 111 millions de francs. Une part importante de cette plus-value de recettes sert à couvrir la surconsommation des coûts directs commerciaux analysés dans le paragraphe précédent."

3. Evolution des recettes et des dépenses

En MF	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989 (prévisions)
I - DEPENSES							
Charges de personnel permanent et occasionnel	675,6	749,6	824,6	851,9	865,7	912,0	936,5
Frais de fonctionnement	670,5	798,1	841,8	982,3	1047,4	1047,5	1108,8
Coûts directs	571,4	581,0	665,6	761,0	922,9	1040,7	846,9
Dotation aux amortissements	71,8	96,2	121,0	140,3	146,2	142,2	150,0
Variation provision redevance	33,7	40,2					
Résultat nécessaire à l'équilibre du tableau de financement					87,3	78,9	
TOTAL DEPENSES	2023,0	2265,1	2453,0	2735,5	3069,5	3221,3	3042,2
II - RECETTES							
Redevance	1605,2	1728,6	1797,2	1985,9	2256,5	2355,8	2435,8
Publicité (marque et collective)	250,0	336,3	426,6	480,2	397,1	406,0	415,3
Autres recettes commerciales	125,0	142,4	134,6	231,1	315,6	371,2	191,1
Augmentation du stock de programmes	35,2		53,1	14,7	107,3	96,1	
Recettes exceptionnelles		65,0	33,0	32,8			
TOTAL RECETTES	2015,4	2272,3	2444,5	2744,7	3076,5	3229,1	3042,2

a) Evolution des ressources

o La redevance

Les ressources d'exploitation sont marquées par l'importance de la part de la redevance, qui représente 75 % du total des ressources d'exploitation en 1988 (contre 73 % en 1985).

En 1988 comme en 1987, les encaissements de redevance ont dépassé les prévisions.

o Les recettes publicitaires

La médiocrité de son audience limite les possibilités pour FR 3 de collecter des ressources publicitaires abondantes. Ayant bénéficié, jusqu'à présent, d'un marché relativement protégé, FR 3 enregistre en 1988 une diminution sensible de la part des recettes publicitaires. Celles-ci ne représentent plus que 17,1 % du total, contre 21,9 % en 1986.

En 1988, les recettes ont été inférieures de 8,6 millions de francs aux prévisions (406 millions de francs). Cette moins-value est entièrement imputable au non-respect de l'objectif fixé en matière de publicité collective.

Les recettes de parrainage ont considérablement augmenté en 1988, passant de 8,7 millions de francs à 24,6 millions de francs.

o Autres ressources

- FR 3 bénéficie également de dotations au titre du compte de soutien, dont le montant diminue depuis 1986 :

- 1986 : 32,5 millions de francs
- 1987 : 21,4 millions de francs
- 1988 : 17,5 millions de francs.

- En outre, les versements reçus au titre de la privatisation de TF 1, soit 50 millions de francs en 1988, sont soumis à l'engagement d'accroître les investissements dans la création et de réaliser une augmentation de capital d'égal montant.

Evolution des recettes

(En millions de francs)

	1985	En pourcentage	1986	En pourcentage	1987	En pourcentage	1988	En pourcentage
Redevance	1797.2	72.2	1985.2	71.4	2261.7	75.5	2361.3	74.6
Publicité(1).....	529	21.4	609.2	21.9	523.2	17.5	561.2	17.1
Autres recettes.....	142.6	5.3	184.6	6.6	210.5	7	241.7	8.2
Total.....	2467.8	100	2779.6	100	2996	100	3164.2	100

(1) Montants bruts (frais de régie inclus).

- La régie publicitaire

A la suite des observations formulées par la Cour des Comptes, dans son rapport particulier du 2 juillet 1986, la société s'est engagée prudemment, à partir de 1987, vers une fusion de ses régies publicitaires.

La réunification fonctionnelle et opérationnelle de l'appareil publicitaire de FR 3 est intervenue au 1er janvier 1988 et s'est traduite par la mise en place d'un nouvel organigramme qui regroupe 34 personnes en année pleine.

Le projet de réunification juridique, non abouti à ce jour, prévoit le maintien du dispositif des douze sociétés régionales de régie et la création d'un Comité National de Coordination, placé auprès du Conseil d'Administration de FR 3 Publicité.

Actuellement, la gestion des recettes publicitaires transite par :

- pour le réseau national : R.F.P.-FR 3, filiale de FR 3 (51 %) et de la R.F.P. (49 %),
- pour le réseau régional : FR 3-Publicité, holding de douze sociétés régionales de régie, dont "le capital et le conseil d'administration".

b) Evolution des dépenses

	EVOLUTION DES CHARGES D'EXPLOITATION								(En millions de francs)	
	En millions de francs				En pourcentage du total des charges d'exploitation				Evolution 1987-1986 en %	Evolution 1988-1987 en %
	1985	1986	1987	1988	1985	1986	1987	1988		
Coût des programmes achetés.....	184.2	231.1	330.6	402.4	7.7	8.5	11.2	12.7	43.1	21.7
Coût des productions déléguées.....	120.9	120.3	95	80.3	4.9	4.4	3.2	2.5	-21.0	-15.5
Part producteur, droit à recettes		19.4	83.5	103.8		0.7	2.8	3.3	330.4	24.3
Autres consommations de l'exercice en provenance de tiers.....	197.6	201.7	188.3	249.5	8	7.5	6.4	7.9	-6.6	32.5
Services extérieurs.....	796.4	877.7	987.7	982.7	32.3	32.3	30.7	28.4	3.4	-0.6
Impts, taxes et versements assimilés.....	56.7	120.1	214.7	228.4	2.3	6.6	7.3	7.2	19.2	6.4
Charges de personnel.....	948.9	968.2	1000.4	1067.6	38.5	35.6	33.8	33.6	3.3	6.7
Autres charges de gestion courante.....	152.7	130.1	139.6	143.2	6.2	4.3	4.7	4.5	7.3	2.6
- Total.....	2462.4	2728.6	2959.8	3177.9	100	100	100	100	8.5	7.4

Avec un siège central, douze directions régionales, vingt-cinq centres d'actualités télévisées, et dix centres de production de programmes, FR 3 représente la structure la plus importante, par l'ampleur de ses moyens, des sociétés nationales de programmes. L'essentiel des moyens de FR 3 (80 % des effectifs et 60 % des dépenses) est regroupé dans les douze directions régionales. La production de programmes est réalisée dans dix centres de fabrication, dont trois assurent des productions lourdes et travaillent à la fois pour les programmes nationaux et régionaux. Les actualités télévisées sont réalisées par des équipes de journalistes réparties en vingt-cinq bureaux régionaux d'information. A l'inverse des autres sociétés nationales de programmes, FR 3 dispose de ses propres moyens de production. La mise en place et le maintien de ces structures importantes et l'organisation des différents échelons a été un facteur d'alourdissement considérable des charges d'exploitation de la société.

Les dépenses continuent de progresser sensiblement en 1988 (+ 7,4 %) selon une progression toutefois moins rapide qu'en 1987.

La progression la plus forte est enregistrée par le poste de la "part producteur" (+ 24,3 %), qui représente 3,3 % du total des charges d'exploitation.

● Achats de programme

Le coût des programmes achetés continue de progresser très fortement :

+ 43,1 % en 1987

+ 21,7 % en 1988

Evolution du coût des achats de droits
(prix moyen unitaire en millions de francs)

	1986	1987	1988	Evolution 1988/1987
Longs métrages				
- français	641	676	790	+ 17,0 %
- étrangers	499	644	772	+ 20,0 %
Fictions				
- téléfilms français	-	-	-	
- téléfilms étrangers	360	393	348	- 11,0 %
- séries étrangères	180	120	173	+ 44,2 %

L'évolution très sensible du coût des achats de droits est marquée par la progression plus forte des achats étrangers de films (+ 20 %) et de fictions (+ 44 %).

En revanche, le coût moyen d'achat d'un téléfilm étranger a diminué de 11 %.

En volume, les achats les plus importants concernent toujours les films et la fiction, suivis de près par les émissions pour la jeunesse.

A contrario, cette évolution souligne l'insuffisance de la production française, notamment dans les domaines de la fiction, et des émissions pour la jeunesse.

ACHATS DE DROITS DE DIFFUSION

Année 1 9 8 8	Volume horaire	Montant (en millions de francs)
FILMS DE LONG METRAGE	157 films	135,9
FILMS DE COURT METRAGE	1 h 21'	0,1
FICTION	443 h 34'	76,2
DOCUMENTAIRES	5 h 56'	0,5
MUSIQUE	-	-
JEUNESSE	315 h 30'	51,8
DIVERTISSEMENTS	26 h 26'	2,9
DIVERS	19 h 47'	3,5
THEATRE	-	-
TOTAL :	et 157 films 812 h 34'	270,9

Evolution du coût horaire moyen des programmes

(en milliers de F)

	PRODUCTION DELEGUEE		
	1986	1987	1988
- FICIONS			
* Téléfilms français	1329	1205	1351
- DOCUMENTAIRES	359	248	299
- MAGAZINES	324	241	---
- JEUNESSE	622	433	518
- MUSIQUE - RETRANSMISSIONS	235	340	328
- VARIETES - JEUX DIVERTISSEMENTS	412	222	226

On notera que le coût horaire moyen de fiction française en production déléguée est quatre fois plus élevé que l'achat de téléfilms étrangers.

Coût annuel des émissions
(en millions de francs)

Soir 3	14,9
19/20 heures	7,7
Forum	3,1
Elections législatives 1988	8,5
Roland Garros	5,6
Jeux Olympiques	8,2
Thalassa	13,1
Le divan	1,3
Sports/3	5,6

Hors "opérations exceptionnelles" (type J.O. ou élections).

Les émissions les plus coûteuses sont le Journal de Soir 3 et le magazine Thalassa.

● **Dépenses de personnel**

Le poste le plus lourd demeure celui des charges de personnel, qui représente 33,6 % du total, soit une diminution par rapport à l'année précédente (35,6 %) compte tenu d'une progression moins rapide (+ 6,7 %).

En réalité, les réductions d'effectifs autorisés, opérées de façon normative en Loi de Finances, ont donné lieu à une sensible progression du nombre d'heures supplémentaires et de personnes rémunérées au cachet.

En 1988, le nombre d'heures supplémentaires atteint 140 324 heures, pour un montant total de 13,5 millions de francs, soit une progression de 3,6 % en volume et de 31 % en montant financier par rapport à 1985.

De même, l'emploi des personnels intermittents représente un volume horaire de 143 817 heures, et un volume financier de 92,1 millions de francs, soit une progression de 4,4 % en volume horaire, et de 13,3 % en volume financier, par rapport à 1985.

Enfin, les cachets versés en 1988 représentent, pour 75 217 jours, un montant de 64,4 millions de francs, soit 856 francs par jour en moyenne. Les piges représentent, pour 41 218 journées, un montant de 24,2 millions de francs, soit une rémunération moyenne de 587 francs par jour.

● Les charges de services extérieurs, dont le coût a diminué en 1988, sont essentiellement liées aux coûts des circuits permanents de T.D.F. (88 % de l'ensemble), et accessoirement aux frais de conservation des archives par l'I.N.A.

EVOLUTION DES EFFECTIFS REMUNERES PAR DIFFERENTES

CATEGORIES DE PERSONNELS DEPUIS 1950

FRANCE REGIONS 3

CATEGORIE	ANNEE	31.12.80	31.12.81	31.12.82	31.12.83	31.12.84	31.12.85	31.12.86	31.12.87	31.12.88
FONCTIONS TECHNIQUES DE PRODUCTION		1567	1609	1689	1297	1314	1309	1299	1205	1209
FONCTIONS LOGISTIQUES		375	399	403	346	338	345	343	295	281
FONCTIONS ADMINISTRATIVES		602	640	673	528	543	568	574	541	531
FONCTIONS DE CADRE		352	341	372	289	324	346	362	359	362
FONCTIONS DE CADRES DE DIRECTION		73	91	109	100	112	126	123	126	133
JOURNALISTES		569	682	739	583	591	614	638	623	645
ARTICLE 1-2.2		77	80	82	73	74	48	44	40	37
TOTAL SOCIETE		3616	3842	4067	3216	3296	3358	3383	3189	3198

Il est rapelé que la majeure partie de l'écart entre le 31 Décembre 1982 et le 31 Décembre 1983 est lié à la création de la Société R.F.O. et au transfert à RADIO FRANCE, des activités de Radiodiffusion

**VARIATION DES EFFECTIFS AUTORISES
PAR DIFFERENTES CATEGORIES DE PERSONNELS**

CATEGORIE // // // REGION	31.07.88				30.06.89			
	SIEGE	INFO PARIS	REGIONS	TOTAL	SIEGE	INFO PARIS	REGIONS	TOTAL
FONCTIONS TECHNIQUES DE PRODUCTION	25	108	1136	1269	34	103	1114	1251
FONCTIONS LOGISTIQUES	27	14	256	297	26	12	244	282
FONCTIONS ADMINISTRATIVES	163	35	329	527	152	33	337	522
FONCTIONS DE CADRE	84	26	257	367	84	28	285	397
FONCTIONS CADRES DE DIRECTION	53	6	68	127	59	6	68	133
PERSONNELS JOURNALISTES	9	74	537	620	8	67	546	621
ARTICLE 1-2.2	12	0	25	37	12	1	26	39
TOTAL SOCIETE	373	263	2608	3244	375	250	2620	5245

Votre Rapporteur avait souhaité connaître le nombre des personnels en "surnombre". La réponse a été la suivante :

"Un salarié est réputé en position de "surnombre" lorsque, Agent permanent de la société, il n'est pas "assis" sur l'un des emplois budgétaires autorisés par la Loi de Finances et que la couverture financière de son activité n'a pu être assurée dans le cadre du budget du personnel permanent."

Au 1er septembre 1989, 125 collaborateurs sont dits en "surnombre".

La rémunération annuelle brute de ces personnels pour 1989 est estimée à 23 421 000 francs, soit 3 % des rémunérations des personnels permanents.

D - LA PRODUCTION AUDIOVISUELLE

En 1988, la production déléguée atteint 714 heures pour un montant de 372,5 millions de francs.

La production propre atteint 607 heures en 1988, pour un montant total de 117,4 millions de francs.

La part de la production propre dans la production totale a donc diminué, passant de 78 % de la production totale en 1984, à 29 % au premier semestre 1989.

En effet, en volume, elle n'a progressé que de 20 %, tandis que le volume de la production déléguée était multiplié par 5. Le montant investi dans la production a diminué de 35 %.

La production réalisée en 1988 comprend notamment :

- 152 heures 25 de fiction (1)
uniquement réalisées grâce à l'affectation du compte de soutien automatique,
- 116 heures 25 d'émissions pour la jeunesse, pour lesquelles FR 3 a consenti un effort important.

Pour la production nationale, FR 3 a poursuivi une politique d'ouverture au partenariat extérieur, que le premier accord cadre avec la SEPT était venu dynamiser et que le second accord a confirmé, notamment dans les genres les plus élaborés : le développement des coproductions (+ 29 % en valeur investie par le réseau national par rapport à 1987) s'est accompagné d'une croissance du volume réalisé avec l'outil régional de fabrication : 542 heures (dont 82 heures de fiction) au lieu de 402 heures en 1987 (+ 35 %).

en MF	RAPPEL ACCORD-CADRE	CONVENTIONS SIGNÉES PAR LES 2 SOCIÉTÉS AU 30 JUIN 1989		
	Volume	Volume	Partici- pation FR3	Partici- pation SEPT
I - <u>FICTIONS</u>	25 H	28 H 47	50,8	37,2
II - <u>RETRANSMISSIONS</u>	15 émis. 30 H	16 émis. 30 H 25	12,3	19,1
III - <u>DOCUMENTAIRES</u>	20 émis. 17 H 20	24 émis. 21 H 26	9,1	8,8
IV - <u>DOCUMENTAIRES Océaniques</u>	43 émis. 37 H 15	44 émis. 40 H 08	8,5	15,6
TOTAL COPRODUCTIONS	109 H 35	120 H 40	80,7	80,7
V - <u>MUSIQUE</u> (hors accord cadre)		7 H 20	3,4	2,7

(1) Notamment 135 épisodes de téléroman, et Guillaume Tell (coproduction avec les États-Unis).

Commandes passées par FR 3 aux sociétés de production (y compris S.F.P. et I.N.A.)

	1984		1985		1986		1987		1988		1989 (1er semestre)	
	Volume	Montant	Volume	Montant	Volume	Montant	Volume	Montant	Volume	Montant	Volume	Montant
- FICTION	30	57909	45	91336	74	95355	129	158498	154	216353	112	143924
- DOCUMENTAIRES OCEANOLOGES	32	14054	50	22397	61	23389	65	16017	77	22169	85	27224
- MAGAZINES	--	--	13	3483	24	4831	9	2343	--	--	--	--
- JEUNESSE	10	7129	36	10922	79	41465	69	29982	58	30554	74	41396
- RETRANSMISSIONS MUSIQUE	--	--	9	2734	18	4777	38	12925	23	11509	22	17648
- VARIETES - JEUX DIVERSIFICATIONS	49	22776	56	17836	30	18116	198	44246	392	88678	326	77052
- DIVERS	6	6530	7	5604	9	8773	7	4275	7	5247	3	3895
	136	100478	218	154312	297	195706	516	268286	714	372510	624	311159

Production FR 3

	1984		1985		1986		1987		1988		1989 (1er semestre)	
	Volume	Montant	Volume	Montant	Volume	Montant	Volume	Montant	Volume	Montant	Volume	Montant
- Production déléguée	136	100478	218	154312	297	195706	516	268286	714	372510	624	311159
- Production propre	486	180394	441	172711	344	120943	423	89565	607	117450	254	105859

L'outil de production régionale

En dehors des moyens spécifiques mis à disposition des objectifs de la télévision régionale, les moyens de production sont répartis de façon non homogène dans les douze directions régionales.

- trois centres de production lourde :
Lille, Lyon, Marseille,
- cinq centres de production moyenne :
Rennes, Strasbourg, Toulouse, Nancy et Bordeaux,
- deux centres de production légère :
Dijon et Limoges.

Les directions régionales de **Rouen et Paris Ile-de-France** ne disposent que des moyens nécessaires à la réalisation des objectifs de la télévision régionale.

Les trois centres de production de **Lille, Lyon, Marseille**, qualifiés de centres de production lourde, ont été mis en place dès le lancement de la troisième chaîne.

Chacun de ces centres produit en moyenne de 80 heures à 100 heures de programme chaque année.

Au total, ce potentiel de production représente :

- **15 équipes de production**, dont l'activité se répartit ainsi :
 - o **35 % de tournage en équipes lourdes** pour la production de téléfilms et de séries de fiction,
 - o **47 % de tournage en équipes légères** pour la production de documentaires de création et de magazines,
 - o **15 % de tournage en équipes légères** pour les émissions en langue régionale.
- **12 équipes de tournage en vidéo légère** pour les activités de télévision régionale
- **6 cars régies vidéo-mobile à cinq caméras et 2 cars à trois caméras.**

Cet outil de production représente, en charges fixes, environ 284 millions de francs pour l'exercice 1989 pour un chiffre d'affaires prévisionnel de 413 millions de francs répartis en :

- activité pour l'antenne régionale : 58,5 millions de francs
- activité pour l'antenne nationale (dont une part très importante en collaboration avec des coproducteurs) : 344,5 millions de francs
- activités extérieures commerciales : 10,0 millions de francs

Depuis cinq ans, le potentiel de production a été contraint dans une enveloppe réduite progressivement d'année en année et certaines mesures de rationalisation ont été engagées (réduction sensible de l'activité et du parc vidéo-mobile lourd, en particulier, regroupement des activités de tournage lourd sur des équipes professionnellement incontestables).

Cette action devra être poursuivie dans le cadre du contrat d'objectif à définir entre FR 3 et l'Etat.

MOYENS DE PRODUCTION

(Situation en juillet 1989)

MOYENS DE TOURNAGE OU D'ENREGISTREMENT

<u>CENTRES</u>	<u>MOYENS DE TOURNAGE OU D'ENREGISTREMENT</u>	<u>STUDIOS DE PRODUCTION</u>
<u>Bordeaux</u>	1 équipe de production (fiction) 1 équipe de tournage de télévision régionale	
<u>Dijon</u>	1 équipe de production (magazines) 1 équipe de tournage de télévision régionale 1 car régie de reportage 3 caméras	
<u>Lille</u>	3 Equipes de Production (fiction documentaires) 1 Equipe de tournage de télé- vision régionale 1 Car régie vidéo mobile 5 caméras	Plateau 440 m ²
<u>Limoges</u>	1 Equipe de production (magazi- nes, documentaires) 1 Equipe de tournage de télévi- sion régionale 1 car régie de reportage 3 caméras	
<u>Lyon</u>	2 Equipes Production (fictions, documentaires) 1 Equipe de tournage de Télévi- sion régionale 1 Car régie Vidéo Mobile 5 caméras	Plateau 300 m ²
<u>Marseille</u>	3 Equipes de Production (fictions, Documentaires) 1 Equipe de tournage de Télévi- sion Régionale 1 Car régie Vidéo mobile 5 caméras	Plateau 270 m ²

<u>CENTRES</u>	<u>MOYENS DE TOURNAGE OU D'ENREGISTREMENT</u>	<u>STUDIOS DE PRODUCTION</u>
<u>Nancy</u>	1 Equipe de Production (Jeunesse, Documentaires) 1 Equipe de tournage de Télé- vision régionale	
<u>Rennes</u>	1 Equipe de Production (Variétés, Magazines) 1 Equipe de tournage de Télévision régionale 1 Car régie vidéo mobile 5 caméras	
<u>Strasbourg</u>	1 Equipe de Production (Magazines, Documentaires) 1 Equipe de tournage de Télé- vision régionale 1 Car régie vidéo mobile 5 caméras	Auditorium
<u>Toulouse</u>	1 Equipe de Production (Téléroman, Magazines) 1 Equipe de Tournage de Télé- vision régionale 1 Car Régie vidéo mobile 5 caméras	Plateau 450 m ²
<u>Paris</u>	1 Equipe de Tournage de Télévision régionale	
<u>Caen</u>	1 Equipe de Tournage de Télévision régionale	
TOTAL =====	15 Equipes de Production 12 Equipes de tournage de Télé- vision régionale 6 cars régie Vidéo Mobile 5 caméras 2 cars régie de reportage 3 caméras	

<u>CENTRES</u>	<u>MOYENS DE TOURNAGE OU D'ENREGISTREMENT</u>	<u>STUDIOS DE PRODUCTION</u>
<u>Nancy</u>	1 Equipe de Production (Jeunesse, Documentaires) 1 Equipe de tournage de Télé- vision régionale	
<u>Rennes</u>	1 Equipe de Production (Variétés, Magazines) 1 Equipe de tournage de Télévision régionale 1 Car régie vidéo mobile 5 caméras	
<u>Strasbourg</u>	1 Equipe de Production (Magazines, Documentaires) 1 Equipe de tournage de Télé- vision régionale 1 Car régie vidéo mobile 5 caméras	Auditorium
<u>Toulouse</u>	1 Equipe de Production (Téléroman, Magazines) 1 Equipe de Tournage de Télé- vision régionale 1 Car Régie vidéo mobile 5 caméras	Plateau 450 m ²
<u>Paris</u>	1 Equipe de Tournage de Télévision régionale	
<u>Caen</u>	1 Equipe de Tournage de Télévision régionale	
TOTAL =====	15 Equipes de Production 12 Equipes de tournage de Télé- vision régionale 6 cars régie Vidéo Mobile 5 caméras 2 cars régie de reportage 3 caméras	

F - LES STATIONS REGIONALES

L'analyse des chiffres concernant les stations régionales fait apparaître une certaine disproportion des moyens entre le personnel en place et la production réalisée.

Les budgets de fonctionnement des antennes régionales de FR 3, dont l'importance relative n'est pas toujours proportionnelle à celle de la population de la région desservie, sont marqués par la prédominance des charges de personnel. Celles-ci représentent généralement plus de 60 % des dépenses de fonctionnement, et correspondent à la rémunération d'un effectif souvent pléthorique dont moins du cinquième seulement sont des journalistes.

Activités des stations régionales

Bilan de production au 31 décembre 1988

en heures

GENRE	BORDEAUX	DIJON	LILLE	LIMOGES	LYON	MARSEILLE	NANCY	RENNES	STRASBOURG	TOULOUSE	TOTAL
FICTIONS UNITAIRES	3,52		3,52		4,30	3,00					15,14
FICTIONS SERIES	6,04		11,16		10,24	9,32				23,50	61,06
FICTIONS JEUNESSE							6,07				6,07
SOUS TOTAL FICTIOM	9,56	0,00	15,00	0,00	14,54	12,32	6,07	0,00	0,00	23,50	82,27
RETRANSMISSIONS					10,55	7,05		1,30		6,55	34,25
EMISSIONS MUSICALES			11,41		3,15	4,20	0,50	1,10	1,44		23,00
DOCUMENTAIRES		0,20	7,40	0,52	3,20	2,44	3,20		1,44	0,52	21,16
DIVERTISSEMENTS, VARIETES ET JEUX		21,02	65,30	81,40	31,05	26,45		22,33	32,54	13,05	295,14
JEUNESSE		0,52				14,44	10,53	3,30			40,07
MAGAZINES INFO		6,30		2,10	4,20	0,52	0,52	3,12	3,12	2,36	27,44
OPERATIONS EXCEPTIONNELLES			6,00	1,00	1,45			0,45	6,55	1,45	18,10
	9,56	28,44	106,07	85,42	77,42	69,02	30,10	36,40	40,29	49,43	542,23

Diffusion en 1988

	ACTIVITE REGIONALE	PRODUCTION POUR LA DIFFUSION NATIONALE	TOTAL
AQUITAINE	411 h 57	22 h 56	434 h 53
BOURGOGNE FRANCHE COMTE	548 h 47	51 h 34	600 h 21
NORD PICARDIE	616 h 41	216 h 57	833 h 38
LIMOUSIN POITOU CHARENTES	582 h 15	110 h 56	693 h 11
RHONE ALPES AUVERGNE	747 h 38	126 h 29	874 h 07
PROVENCE COTE D'AZUR CORSE	1 030 h 54	135 h 18	1 166 h 12
LORRAINE CHAMPAGNE ARDENNES	738 h 31	38 h 21	776 h 52
PARIS ILE DE FRANCE CENTRE	533 h 19	1 h 02	534 h 21
BRETAGNE PAYS DE LOIRE	732 h 35	72 h 11	804 h 46
ALSACE	556 h 48	90 h 44	647 h 32
MIDI PYRENEES LANGUEDOC ROUSSILLON	732 h 24	169 h 59	902 h 23
NORMANDIE	524 h 53	0 h 15	525 h 08

en heures	ACTIVITE REGIONALE					SPORTS LOISIRS	PRODUCTION INTERNE NATIONALE	T O T A L	RAPPEL 1987
	Information	Autres émissions	Emis.région à dif.nat.	Décrochages	TOTAL				
AQUITAINE	161,05	237,22	6,00	13,30	417,57	7,00	9,56	434,53	475,01
BOURGOGNE FRANCHE COMTE	336,01	202,19	6,00	10,27	554,47	16,50	28,44	600,21	579,51
NORD PICARDIE	413,41	192,56	6,00	10,04	622,41	104,50	106,07	833,38	703,45
LIMOUSIN POITOU CHARENTES	352,06	221,29	11,00	8,40	593,15	14,14	85,42	693,11	608,44
RHONE ALPES AUVERGNE	490,20	250,48	24,00	6,30	771,38	24,47	77,42	874,07	728,31
PROVENCE COTE D'AZUR CORSE	837,32	186,52	6,00	6,30	1.036,54	60,16	69,02	1.166,12	1.076,52
LORRAINE CHAMPAGNE ARDENNES	525,18	195,59	6,00	17,14	744,31	2,11	30,10	776,52	747,00
BRETAGNE PAYS DE LOIRE	525,24	194,11	6,00	13,20	738,55	29,23	36,48	805,06	790,43
ALSACE	163,49	358,58	29,30	34,01	586,18	12,45	48,29	647,32	611,52
MIDI PYRENEES LANGUEDOC ROUSSILLON	500,57	219,17	83,30	12,10	815,54	36,46	49,43	902,23	920,06
NORMANDIE	320,00	196,48		8,05	524,53	0,15		525,08	547,30
PARIS ILE DE FRANCE CENTRE	326,33	196,47		9,59	533,19	1,02		534,21	550,22
TOTAL 1988	4.932,46	2.653,46	184,00	150,30	7.941,02	310,19	542,23	8.793,44	
RAPPEL 1987	4.641,13	2.848,07	134,00	166,43	7.790,03	147,48	402,26		8.340,17

**Budget de fonctionnement des antennes régionales
(Budget 1988)**

Régions	Budget de fonctionnement (en MF)	dont charges de personnel en % du budget de fonctionnement	Effectifs budgétaires totaux	dont journalistes
Rhône Alpes - Auvergne	146,3	56,9 %	319	54
Provence Côte d'Azur Corse	142,9	62,8 %	370	65
Nord Picardie	122,9	64,5 %	327	39
Midi Pyrénées Languedoc Roussillon	95,5	61,9 %	232	51
Bretagne Pays de Loire	93,8	66,4 %	247	53
Alsace	72,6	61 %	181	24
Limousin Poitou Charentes	64,1	69,4 %	175	36
Aquitaine	60,6	63,4 %	153	24
Bourgogne Franche-Comté	60,5	63,5 %	171	34
Normandie	49,4	71,2 %	132	37
Paris Ile-de-France Centre	42,7	65 %	118	51
	1 023,1	64,1 %	2 468	510

G- BUDGET 1990

**Dépenses d'exploitation
(hors amortissements)**

	1989	1990	Structure 1990	Evolution 1990/1989
o Charges de personnel	1 008,4	1 098,7	35,4 %	+ 8,5 %
dont :				
- personnel permanent	799,2	846,7	-	+ 5,9 %
- contrat à durée déterminée	94,4	121,5	-	+ 28,7 %
- cachets et piges	114,8	130,5	-	+ 14,0 %
o Achats et variations de stocks	678,1	791,9	25,5 %	+ 16,8 %
o Services extérieurs	755,0	819,3	29,6 %	+ 8,5 %
o Impôts, taxes et versements assimilés	64,9	67,6	2,2 %	+ 4,2 %
Autres	307,6	324,4	10,4 %	+ 5,5 %
	2 814	3 101,9	100 %	+ 10,2 %

Evolution des ressources d'exploitation

(En millions de francs)

	1989	1990	Evolution en %
- Redevance	2 435,8	2 684,9	+ 10,2
- Recettes publicitaires dont parrainage	415,3 (30,0)	465,3 (10,0)	+ 12,0 (- 66 %)
- Services rendus aux administrations	12,0	14,2	+ 18,0
- Recettes commerciales	54,8	51,9	- 0,5
- Recettes diverses	16,1	35,6	+ 121,0
Total	2 964,0	3 251,9	+ 9,7

Le budget 1990 est marqué par une forte progression des dépenses (+ 10,2 %) essentiellement liée à l'augmentation des achats et variations de stocks (+ 16,8 %).

Pour 1990, les crédits sont de 3 331,9 millions de francs, soit une progression de 267,9 millions de francs entre 1989 et 1990.

Sur ce montant, 110,9 millions de francs font l'objet d'une affectation inéluctable pour la société au titre :

- **de l'actualisation des charges de personnel (+ 45,9 millions de francs) ;**
- **des prélèvements en faveur du Compte de soutien et des Sociétés d'auteurs (+ 26 millions de francs) ;**
- **de la facturation prévisionnelle de T.D.F. (+ 39 millions de francs).**

Compte tenu de ces ajustements inéluctables, seuls 157 millions de francs environ pourront être affectés aux mesures nouvelles proprement dites.

Celles-ci, sous réserve des orientations qui seront retenues pour la grille de programmes, devraient essentiellement concerner les trois axes suivants :

- **accroître le volume de création française sur l'antenne nationale ;**
- **augmenter la capacité d'achats de films long métrage de qualité ;**
- **fortifier l'assise régionale de la chaîne, notamment grâce à l'extension du journal télévisé régional aux dimanches et jours fériés.**

Au 15 novembre, la direction estimait :

"Il est encore trop tôt pour préciser les montants affectés à chacune de ces rubriques."

L'augmentation des ressources (+ 9,7 %) provient à la fois d'une progression sensible des recettes de redevance (+ 10,2 %), et d'une progression des recettes de publicité prévue de 12 %, ce qui paraît excessif.

SOCIÉTÉ NATIONALE DE PROGRAMME FR 3

BUDGET FONCTIONNEL 1990

(En millions F hors T.V.A.)

INFORMATION	837,8
Nationale	226,8
Régionale	611,0
PROGRAMME REGIONAL	255,7
Production interne	225,7
Autres dépenses liées aux programmes	30,0
PROGRAMME NATIONAL	1.305,9
Création	723,0
Production avec moyens extérieurs	368,8
Production avec moyens internes	269,4
Compte de soutien (1)	84,8
Cinéma	244,9
Coproductions	9,5
Parts-antenne	32,0
Achats de droits	140,0
Compte de soutien (2)	63,4
Autres programmes	105,4
Versements aux sociétés d'auteurs	154,2
Autres dépenses liées aux programmes	70,4
Contribution au fonctionnement de T.V. 5	8,0
DIFFUSION	532,4
CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES	61,1
Cotisations diverses	14,1
Taxes diverses	47,0
FORMATION PROFESSIONNELLE	25,1
ACTION SOCIALE	43,9
AFFAIRES COMMERCIALES	13,2
FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL ET SERVICES COMMUNS	246,8
Informatique	31,6
Services généraux	166,8
Frais financiers	5,1
I.N.A. (3)	36,0
Médiamètre	7,3
Total général	3.331,9

(1) Non compris 14,3 millions F de versements au titre du prélèvement sur les ressources publicitaires

(2) Non compris 10,7 millions F de versements au titre du prélèvement sur les ressources publicitaires

(3) Non compris 1,5 million F de commandes de formation professionnelle et 0,5 million F de commandes de production

V. - LA S.E.P.T.

A - SITUATION GENERALE

1. Evolution du statut

La SEPT, Société d'Edition de Programmes de Télévision, a été créée le 23 février 1986 sous la forme d'une société anonyme à directoire et conseil de surveillance, régie par les articles 118 à 150 de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales, appartenant au secteur audiovisuel public.

Son capital initial était de 306 000 francs répartis entre l'Etat (24,5 %), FR 3 (44 %), Radio-France (14,7 %), l'I.N.A. (14,7 %).

Sa mission, définie par les statuts, était d'avoir :

"pour objet, aussi bien en France qu'en tous pays et principalement dans la Communauté Economique Européenne, l'acquisition, la vente d'oeuvres audiovisuelles ou cinématographiques notamment à caractère éducatif, culturel et européen, et toutes opérations relatives directement ou indirectement à la production ou coproduction de ces oeuvres... la préparation et la réalisation des opérations nécessaires à la future diffusion de ces oeuvres audiovisuelles et cinématographiques par satellite."

Diverses modifications statutaires sont intervenues depuis la création de la SEPT :

a) Le capital a été porté à la somme de 60 millions de francs ainsi réparti :

- Etat : 24,9975 %
- FR 3 : 44,9955 %
- Radio-France : 14,9985 %
- I.N.A. : 14,9985 %
- personnes physiques : 0,01 %

b) Depuis le 30 septembre 1986, la société est placée sous le régime de direction et d'administration des sociétés anonymes régi par les articles 89 à 117 de la loi du 24 juillet 1986 sur les sociétés commerciales (président et conseil d'administration).

c) Compte tenu d'une part du lancement du satellite TDF 1, d'autre part de la décision d'un rapprochement de la SEPT avec la ZDF et l'ARD et, ultérieurement, avec d'autres partenaires étrangers, la forme, l'objet et la dénomination de la société ont été ainsi modifiées :

La mission de la société, désormais dénommée Société Européenne de Programmes de Télévision, est élargie. Elle est chargée de :

"concevoir des programmes et de faire diffuser, (notamment) par satellite, des émissions de télévision à caractère culturel, réalisées en tenant compte du caractère international, en particulier européen, de son public. Elle a également la possibilité d'acquérir, produire ou coproduire des oeuvres et documents audiovisuels et cinématographiques. Elle peut céder à des tiers, gratuitement ou à titre onéreux, les droits qu'elle possède sur les oeuvres et documents..."

Afin de se rapprocher du modèle social allemand, la société a été replacée sous le régime des articles 118 à 152 de la loi du 24 juillet 1966, revenant ainsi à sa forme d'origine.

2. Les perspectives de la chaîne franco-allemande

A l'issue du Sommet franco-allemand du 4 novembre 1988, le Président de la République Française et le Chancelier de la République Fédérale d'Allemagne ont rendu publics les principes et le processus de mise en place de la chaîne culturelle franco-allemande :

- vocation européenne,
- institution paritaire siégeant à Strasbourg,
- diffusion par satellite et câble,
- utilisation de la norme D2 MAC,
- financement paritaire.

a) Forme juridique et financement :

Les Ministres-Présidents des Länder ont approuvé le 29 juin 1989, à l'unanimité, le financement de la chaîne par augmentation de la redevance à partir du 1er janvier 1993. En attendant cette date, ils se sont engagés à préfinancer, pour un montant fixé à 30 millions d'écus en 1990.

Le cadre juridique dans lequel fonctionnera la future chaîne, notamment les obligations en termes de programmes et la nature du contrôle qui s'exercera sur elle ont fait l'objet d'un consensus :

- cadre juridique stable, autonome par rapport aux juridictions de contrôle nationales, et suffisamment souple pour permettre l'entrée de nouveaux partenaires et l'évolution de la société ;
- traité inter-étatique garantissant l'autonomie et l'indépendance de la future société. Il a cependant été convenu que la chaîne commencerait de fonctionner avant le passage devant les parlements ;
- choix de statuts dans lesquels les sociétaires s'engagent librement à respecter notamment un certain nombre de

règles (diffusion des oeuvres cinématographiques, conditions du parrainage...).

b) Programmes

L'accord porte sur un schéma de programmation donnant une large place aux émissions de création. Les programmes seront regroupés quatre jours par semaine selon une formule de "jours-titres", afin de démarquer la programmation.

Une soirée par semaine sera consacrée à la musique.

Une tranche d'informations d'une dizaine de minutes sera intégrée dès que possible.

3. La réception de la SEPT

Déjà diffusée par le satellite TDF 1 (Canal 9) et, bientôt, par le satellite allemand Kopernikus, la chaîne culturelle peut être actuellement reçue par 5 millions de foyers câblés allemands.

En revanche, les lenteurs du câblage français, ajoutées aux difficultés de TDF 1, limitent à 180 000 fin décembre 1989 le nombre de foyers français susceptibles de capter la chaîne aujourd'hui.

Les responsables de l'ARD et de la ZDF ont souligné à plusieurs reprises ce déséquilibre. M. Spath s'en est récemment ouvert par lettre à M. Jack Lang.

La rapidité de l'amélioration des conditions de réception risque de demeurer la pierre d'achoppement des perspectives d'avenir de la SEPT.

Votre Rapporteur souligne ici l'importance de l'enjeu et des efforts qui restent à accomplir.

Il souhaite en outre exprimer une certaine inquiétude liée au choix de la norme de diffusion.

La SEPT diffuse en effet sur TDF 1, voué ultérieurement à la norme D2 Mac Paquets. Le satellite allemand, voué à la télédiffusion directe, TV SAT 2, et vecteur de la même norme de

transmission D2 Mac Paquets, a été lancé le 8 août 1989. Mais les problèmes rencontrés par TV SAT 1 incitent actuellement les Allemands, et notamment la Bundespost, à utiliser le satellite DF 8 Kopernikus, lancé en juin 1989, et qui fonctionne en norme PAL.

Le 31 octobre 1989, la France a dû admettre le principe d'une double diffusion de la chaîne : en D2 Mac Paquets sur le satellite français TDF 1, et en PAL sur Kopernikus.

Une telle décision n'est pas de nature à conforter l'adoption d'une norme européenne de T.V.H.D. en D2 Mac Paquets.

A ce titre, elle mérite d'inquiéter car elle remet partiellement en cause les effets européens en vue de l'adoption d'une norme commune face à la concurrence japonaise.

Compte tenu de ces différentes réserves, l'insertion de la SEPT dans le secteur public audiovisuel français mérite d'être renforcée.

A cet égard, les très récentes orientations prises par les dirigeants des deux chaînes concernées paraissent constructives.

Votre Rapporteur souhaite qu'elles soient concrétisées afin de conforter la complémentarité nécessaire des composantes du secteur public audiovisuel.

Interrogée, lors de son audition devant votre Commission des Finances le 26 octobre 1989, sur la situation et les perspectives d'évolution de la SEPT, Mme Catherine Tasca a indiqué que celle-ci devait s'inscrire dans le cadre d'une meilleure complémentarité entre les composantes du secteur public. Le Ministère de la Communication considère que la collaboration entre FR 3 et la SEPT est une "priorité absolue pour redynamiser l'image de l'une et de l'autre".

Des négociations sont actuellement en cours entre M. Philippe Guillaume, Président Directeur Général d'Antenne 2-FR 3, et M. Jérôme Clement, Président du Directoire de la SEPT, en vue d'assurer une collaboration durable entre FR 3 et la SEPT, en offrant à la SEPT une présence à l'antenne sur FR 3 à la fois régulière et nettement identifiée, c'est-à-dire à des jours et à des horaires fixes. Cette collaboration pourrait également être complétée par des accords portant sur la production originale et des achats croisés de droits.

La réception peut être effectuée :

a) en réception individuelle :

A l'aide d'une parabole de faible dimension (50 cm), associée à un convertisseur de fréquence et à un démodulateur D2 Mac Paquets. Le coût actuel d'un tel équipement est d'environ 5 000 francs hors taxes.

L'absence de spécifications du système d'accès conditionnel et le retard dans la fabrication du circuit de désembrouillage font qu'aucun démodulateur définitif n'est commercialisé. Seuls existent des matériels incomplets (mais qui permettent de recevoir les programmes de la SEPT) fabriqués par les firmes Philips et Océanic ainsi que par Thomson dans un modèle de téléviseur avec démodulateur intégré.

La commercialisation des équipements complets est prévue début 1990 sous réserve de publication des spécifications techniques et d'une solution technologique pour les composants.

b) En réception collective :

Avec un équipement similaire à celui utilisé pour la réception individuelle, auquel est adjoind un distributeur en Bis (bande intermédiaire satellite).

c) En réception communautaire sur réseau câblé.

L'équipement nécessaire sur réseau câblé se compose :

- d'un ensemble de réception satellite professionnel (avec démodulateur D2 Mac Paquets déjà commercialisé)
- d'un codeur (SECAM pour la France)
- d'un modulateur (VHF ou VMF) pour la transmission sur câble.

Cette réception ne nécessite pas l'acquisition par le téléspectateur d'un démodulateur D2 Mac Paquets, mais ne restitue pas toutes les possibilités de l'émission en D2 Mac Paquets : haute qualité d'image, sons multilingues, choix du sous-titrage.

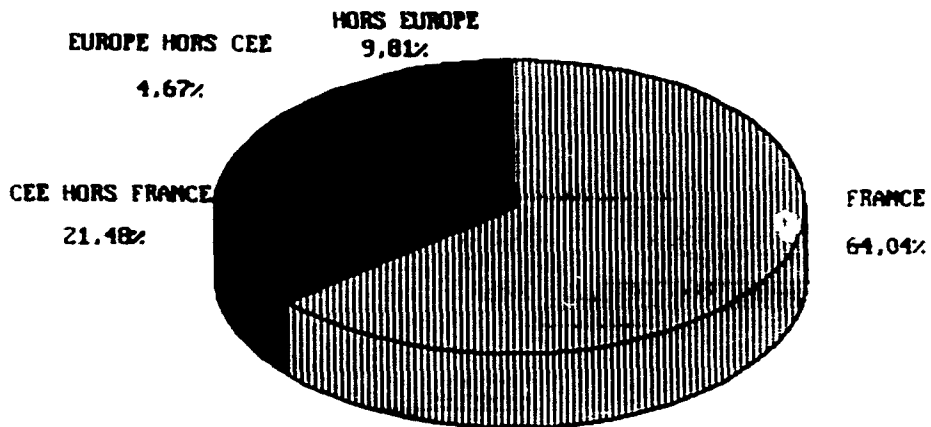
Le nombre de téléspectateurs potentiels sur réseau câblé est estimé à 120 000 fin août 1989 et sera d'environ 180 000 fin décembre 1989.

Le coût annuel de la diffusion par TDF 1 des programmes de la SEPT atteint 48 millions de francs en année pleine jusqu'à la mise en service de TDF 2 et 70 millions de francs au-delà.

4. L'état du stock de programmes.

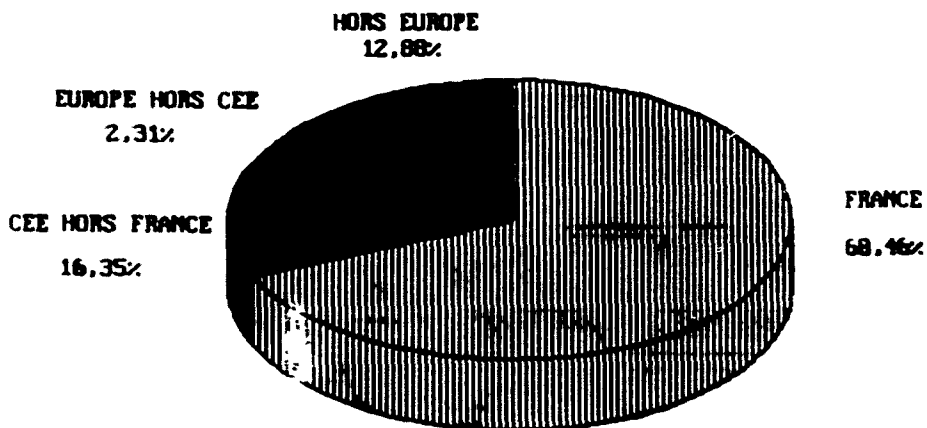
	Total	Achats	dont co-productions	Pré-achat
Documentaires	520 h	31,15 %	63,6 %	5,2 %
Fiction	239 h	41,1 %	57,7 %	1,3 %
Spectacles	398 h	28,8 %	66,2 %	5,1 %
Cinéma	342 h	70,5 %	29,5 %	-

REPARTITION DU STOCK PAR PAYS



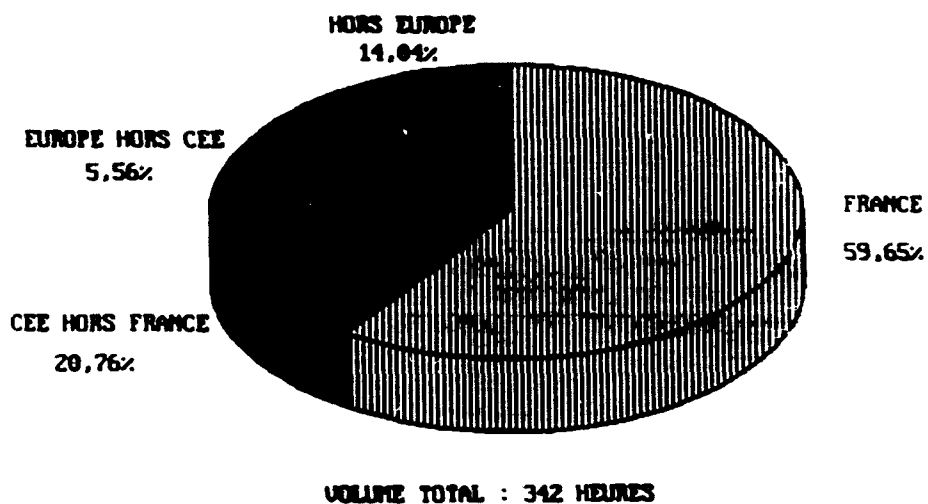
VOLUME TOTAL : 1500 HEURES

REPARTITION DU STOCK PAR PAYS POUR LES DOCUMENTAIRES

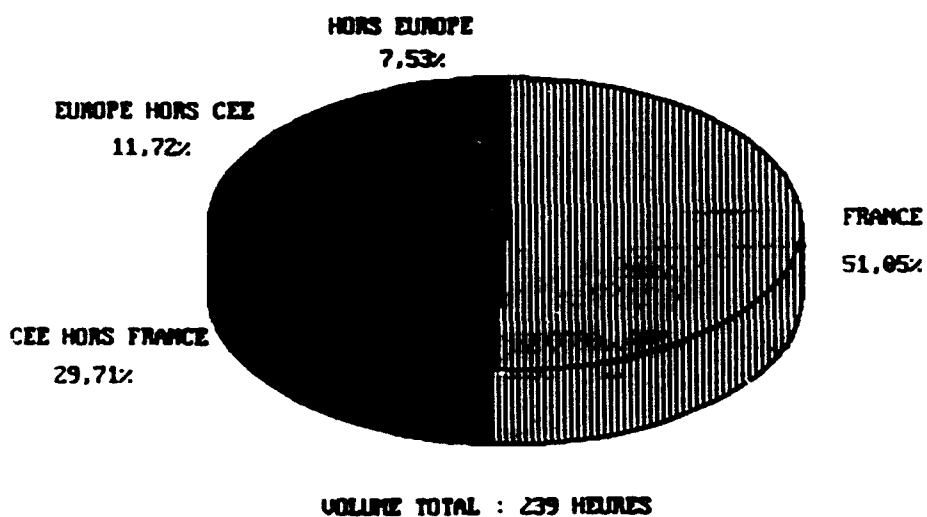


VOLUME TOTAL : 520 HEURES

REPARTITION DU STOCK PAR PAYS POUR LE CINEMA



REPARTITION DU STOCK PAR PAYS POUR LA FICTION



Les engagements de constitution de stocks des programmes n'ont pas été respectés.

- Au 31 décembre 1987, le stock de programmes était de 752 heures, alors que le plan de charge prévoyait 1 000 heures.
- Au 31 décembre 1988, le stock de programmes était de 1 500 heures, contre un objectif fixé à 2 200 heures.

Le stock de programmes est ainsi réparti par origine :

- 64 % en provenance de la France
- 21,5 % en provenance de la C.E.E.
- 14 % en provenance de pays tiers.

Les programmes français sont ainsi représentés dans le stock de programmes :

- spectacles : 69,85 %
- documentaires : 68,46 %
- cinéma : 59,65 %
- fiction : 51,05 %.

Le stock de programmes est ainsi réparti par catégorie :

- documentaires : 35,0 % (dont 64 % de coproductions)
- spectacles : 26,5 % (dont 66 % de coproductions)
- cinéma : 23,0 % (dont 70 % d'achats)
- fiction : 15,9 % (dont 57 % de coproductions).

5. La production

Production originale d'oeuvres télévisuelles

en millions de Francs HT	1986		1987		1988		TOTAL 86/88	
	Volume	Montant	Volume	Montant	Volume	Montant	Volume	Montant
Documentaires	57h00	12,7	126h35	37,0	153h25	48,9	337h00	98,6
Fiction T.V	16h55	6,6	49h15	54,4	72h30	83,3	138h40	144,3
TOTAL	23h55	19,3	175h50	91,4	225h55	132,2	475h40	242,9

Achats de droits

en millions de Francs HT	1986		1987		1988		TOTAL 86/88	
	Volume	Montant	Volume	Montant	Volume	Montant	Volume	Montant
Documentaires	2h55	0,2	21h30	4,5	84h40	2,9	159h05	7,6
Fiction	-	-	55h05	8,0	40h20	4,5	95h25	12,5
Cinéma	-	-	115h00	17,6	124h15	15,5	239h15	33,1
Spectacles	6h10	1,5	76h45	11,5	32h30	1,2	115h25	14,2
TOTAL	9h05	1,7	318h20	41,6	281h45	24,1	609h10	67,4

Le volume total de production originale effectué sur 1986-1988 représente 475 heures, dont 71 % en documentaires.

Les achats de droits représentent 609 heures, dont 39 % de cinéma. Les achats réalisés en 1988 ont diminué par rapport à 1987.

Accords de coproduction (1)
(volume financier)

Conventions signées en 88 en M. de F HT	ANTENNE 2			F.R.3			I.N.A		
	Volume Coproduit	Apport La Sept	Apport A2	Volume Coproduit	Apport La Sept	Apport FR3	Volume Coproduit	Apport La Sept	Apport INA
Documentaires	3 h 50	1,9	1,2	56 h 55	17,3	16,2	51 h 50	13,0	11,2
Fiction	4 h 30	8,0	13,5	45 h 15	55,7	78,0	1 h 10	0,6	0,2
Spectacles	-	-	-	81 h 35	38,6	18,2	44 h 05	17,5	17,8
TOTAL	8 h 20	9,9	14,7	183 h 45	111,6	112,4	97 h 05	31,1	29,2

(1) Il n'existe pas d'accord formalisé avec Antenne 2 et l'I.N.A.

L'essentiel des accords de coproduction est réalisé avec FR 3 et porte essentiellement sur la production de fiction. Le partage de la charge financière est assurée à part égale.

B - LA SITUATION FINANCIERE

L'exercice 1988 se traduit par un bénéfice après impôt de 62,1 millions de francs.

Ce résultat important résulte en réalité en partie de la non-réalisation de dépenses prévues lors de l'élaboration du budget. En effet, le début de l'exploitation du canal sur le satellite TDF 1, prévu pour le dernier trimestre 1988, a été repoussée en 1989.

La SEPT a pu ainsi dégager un important résultat d'exploitation, accroître fortement sa trésorerie (+ 66,8 millions de francs) et donc ses produits financiers.

En raison de la non-réalisation des dépenses ci-dessus évoquées, la société a acquitté 42,6 millions de francs d'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 1988.

1. Evolution des ressources

L'essentiel des ressources de la SEPT est constitué par la redevance, qui représente 85 % du total des ressources de la chaîne.

Les ressources propres sont pour l'instant essentiellement constituées par les produits financiers.

La SEPT a bénéficié jusqu'en 1989 de très forts en-cours de trésorerie dus au démarrage très lent de l'activité sur l'exercice 1986. Cette situation tend désormais à se résorber sous l'effet de deux facteurs :

- d'une part, la société puise dans ses réserves depuis 1988 pour constituer un stock de programmes correspondant à un an de diffusion ;
- d'autre part, l'Etat a prélevé en 1989, 120 millions de francs sur les réserves de la société en la soumettant pour 1988 à l'impôt sur les sociétés (40 millions de francs) et en imposant une ponction sur son fonds de roulement en 1989 (80 millions de francs).

Dans ces conditions, les produits financiers de la société devraient sensiblement diminuer sur l'exercice 1990 pour atteindre une dizaine de millions de francs.

Les recettes commerciales sont pour l'instant limitées pour essentiellement deux raisons :

- d'abord les retours commerciaux classiques (vidéo, vente à l'étranger) sur les investissements en coproduction

interviennent en règle générale deux à trois ans après la date de livraison du produit ;

- ensuite certaines ventes, notamment de droits terrestres détenus par la SEPT, ont été décalées pour permettre à la société de préserver sa priorité de diffusion sur le satellite.

2. Evolution des dépenses

Les charges de fonctionnement de la société ont considérablement augmenté depuis 1987.

a) Les coûts de diffusion

Les coûts liés à la diffusion expliquent très largement ce phénomène. En 1989, en effet, 75,1 millions de francs figurant dans le budget de fonctionnement de la SEPT sont directement liés à la diffusion :

- **32,0 millions de francs** correspondant à la location du canal satellite pendant 8 mois ;
- **11,0 millions de francs** correspondant à la location de la régie de diffusion.

Par ailleurs, il a fallu provisionner :

- **12,5 millions de francs** pour couvrir l'accord général en cours de négociation avec les Sociétés d'auteurs (ce montant est également calculé sur 8 mois d'exploitation) ;
- **15,3 millions de francs** pour l'alimentation du compte de soutien audiovisuel (5,5 % du chiffre d'affaires à compter de la modification des statuts de la société) ;

- **4,3 millions de francs pour couvrir les suppléments de rémunération dûs aux artistes-interprètes (9 % du cachet de base pour trois diffusions dans la semaine).**

b) Frais de publicité et commercialisation

Le budget de publicité communication et marketing a lui aussi fortement progressé du fait du démarrage de la diffusion.

En outre, la SEPT a décidé, d'un commun accord avec T.D.F., de soutenir la commercialisation des premiers décodeurs "D2 Mac Paquets" en subventionnant la location par l'intermédiaire de la FNAC d'un nombre limité d'équipements de réception.

c) Frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement ont évolué de manière raisonnable puisqu'ils sont passés de 17,9 millions de francs en 1987 à 28,0 millions de francs en 1988 et sont limités à 34,6 millions de francs en 1989.

La principale évolution concerne les frais de personnel. Les effectifs sont passés en moyenne de 40 emplois permanents en 1987 à 75 emplois en 1989.

Les perspectives d'évolution des frais de fonctionnement dépendent de la structure définitive que prendra la future chaîne culturelle franco-allemande.

Le budget de la centrale de Strasbourg (tous les postes de dépenses liés à la diffusion) serait financé à part égale par les parties françaises et allemandes. En année pleine, les frais liés à la diffusion devraient s'élever à 80 millions de francs pour la location du canal TDF 1 secours.

COMPTE DE RÉSULTAT 1988

(En millions F hors taxes)

Charges		Produits	
Charges d'exploitation		Produits d'exploitation	
Coût des programmes achetés immobiliers	265,3	Produits et prestations vendus	
Achats matières premières et autres achats	6,3	Redevance	113,6
Services extérieurs	14,7	Autres	0,4
Autres charges de gestion courante	0,2	Production immobilière	265,3
Impôts, taxes et versements assimilés	0,8	Autres produits d'exploitation	7,0
Salaires et traitements	11,4		
Charges sociales	4,1		
Dotations aux amortissements et provisions	57,8		
Total des charges d'exploitation	360,4	Total des produits d'exploitation	386,3
Charges financières	0,5	Produits financiers	28,8
Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
Sur opération en capital	1,8	Produits sur opérations en capital	67,0
Dotations aux amortissements et provisions	13,8	Reprises d'amortissements et provisions	0,3
Total des charges exceptionnelles	15,6	Total des produits exceptionnels	67,3
Impôt sur les sociétés	43,8		
Résultat (bénéfice)	62,1		
Total général	462,4	Total général	462,4

COMPTES ARRÊTÉS AU 30 JUIN 1989

(En millions de F hors taxes)

	DÉPENSES		RECETTES	
	Prévisions annuelles	Financements au 30 juin 1989	Prévisions annuelles	Recettes au 30 juin 1989
Première section exploitation			Première section exploitation	
Achats et variation de stocks	26,3	10,2	Redevance	129,0
Services extérieurs	38,2	3,5	Recettes commerciales	11,9
Autres services extérieurs	30,7	11,0	Produits financiers	10,0
Impôts, taxes et versements assimilés	1,0	0,5		
Charges de personnel				
Personnel permanent	20,0	8,4		
Cachets et pages	5,8	2,7		
Autres charges de gestion courante	27,8	4,9		
Amortissements techniques	1,1	-		
Total	150,9	41,2	Total	150,9
				92,4
Deuxième section opérations en capital			Deuxième section opérations en capital	
Investissements matériels	5,0	3,5	Amortissements techniques	1,1
Accroissement stock de programmes	364,0	132,7	Redevance	286,5
			Prélèvement sur fonds de roulement	101,4
Total	369,0	136,2	Total	389,0
				179,0

C - LE BUDGET 1990

L'exercice budgétaire 1990 présente la particularité de faire coexister l'exploitation du diffuseur "La SEPT" pendant huit mois et l'exploitation de la nouvelle chaîne franco-allemande pendant quatre mois.

Il est très probable en effet que la chaîne franco-allemande ne commencera à diffuser en propre qu'à compter du 1er septembre 1990.

La SEPT doit donc financer dans son budget :

- l'exploitation intégrale du canal de diffusion pendant les huit premiers mois de l'année ;
- la contribution française à la création du centre de Strasbourg ;
- l'exploitation partagée du canal de diffusion pendant les quatre derniers mois de l'année.

Ceci induit un besoin de financement d'environ 545 millions de francs pour l'exercice 1990.

Le budget pour 1990, qui atteint 211,4 millions de francs en exploitation, et 333,7 millions de francs en équipement, est caractérisé par le report sur 1990 de 80 millions de recettes de redevance non utilisés en 1989, et de 100 millions de francs de fonds de roulement.

	Budget d'exploitation	Budget d'équipement
1989	150,9	337,6
1990	211,4	333,7
Evolution	+ 40,1 %	- 1,2 %

Budget fonctionnel 1990

I EXPLOITATION

(En millions F hors T.V.A.)	
PROGRAMMES	74,4
Versements aux sociétés d'auteurs	14,5
Compte de soutien	22,9
Autres dépenses liées aux programmes	37,0
DIFFUSION	59,7
TAXES DIVERSES	3,4
FORMATION PROFESSIONNELLE	0,6
FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL ET SERVICES COMMUNS	49,0
SUBVENTION A LA CHAÎNE CULTURELLE FRANCO ALLEMANDE	24,3
Total général	211,4

II ÉQUIPEMENT

(En millions F hors T.V.A.)	
PROGRAMMES	282,2
Création	223,0
Production déléguée	223,0
Cinéma	33,0
Coproductions et parts antenne	19,0
Achats de droits	14,0
Autres programmes	26,2
CREDITS DE PAIEMENT	5,0
SUBVENTION A LA CHAÎNE CULTURELLE FRANCO-ALLEMANDE	46,5
Total général	333,7

VI. - R.F.O.

La société nationale de radiodiffusion sonore et de télévision pour l'Outre-Mer (R.F.O.) a été créée en 1983 par transfert des activités de la délégation pour l'Outre-Mer de FR 3.

Conformément aux dispositions de l'article 44 de la loi du 30 septembre 1986, le statut de R.F.O. a été modifié par le décret n° 88-337 du 11 avril 1988. Le capital social est désormais entièrement détenu par l'Etat.

A - LES ACTIVITES

R.F.O. a vocation à diffuser et produire des programmes de radio et de télévision à destination des départements et territoires d'Outre-Mer, dans lesquels elle dispose de neuf stations.

Elle produit également des émissions consacrées à l'Outre-Mer et retransmises en Métropole par FR 3.

Elle gère enfin une agence d'images internationales (A.I.T.V.) permettant aux télévisions des pays du tiers-monde d'être alimentées en sujets d'actualité produits par les chaînes françaises.

De Paris, où se trouve son siège social, R.F.O. coordonne l'activité de neuf stations basées outre-mer, qui assurent toute la gestion d'un ou plusieurs programmes radiophoniques et télévisés.

L'année 1988 a été marquée par une clarification dans la répartition des compétences entre les sièges et les stations régionales. Deux objectifs étaient définis : l'amélioration de la qualité de l'information sur les antennes de R.F.O. et le développement de la production locale.

1. La télévision

a) L'information

L'année 1988 a été marquée par la poursuite de la redéfinition des compétences en matière de traitement de l'information à l'intérieur de la société.

o Le journal télévisé national et international

Depuis mars 1988, les journaux nationaux et internationaux sont fabriqués à Paris : envoyés d'abord en léger différé, les éditions à destination des DOM (plus Saint-Pierre et Miquelon et Mayotte) sont ensuite réalisées en direct, avec tous les avantages de fraîcheur de l'information que cela représente.

Pour la zone Pacifique, les solutions adoptées présentent certains inconvénients. L'édition Pacifique est reçue à 18 heures en Polynésie de manière à pouvoir être exploitée pour le journal quotidien en tahitien ; elle est donc diffusée en léger différé. R.F.O. n'assurant qu'une seule transmission satellite, la Nouvelle-Calédonie reprend le même journal que Tahiti alors même que le décalage horaire entre les deux stations est de

trois heures et qu'elles le reçoivent à des jours différents en raison de la ligne de changement de date qui les séparent.

La formule du journal national et international a constamment évolué depuis mars 1988, particulièrement de manière à mieux assurer la coordination et les enchaînements entre les journaux régionaux et le journal national : la mise en place de ce dernier a en effet été l'occasion de créer dans toutes les stations un journal quotidien (à l'exception parfois du dimanche) ; le caractère à la fois national et régional de certaines informations conduit toutefois à des difficultés de traitement ou de répartition de compétences.

o Les journaux télévisés régionaux

A la mise en place du journal national a correspondu celle des journaux régionaux dans les stations où il n'existait pas de façon individualisée. D'une durée en général de vingt minutes, ces journaux sont diffusés avant le journal national.

Le journal régional a vocation à traiter de l'information locale et régionale, et en particulier l'actualité relative à la grande région d'insertion géographique de stations (ainsi pour la station de la Réunion, l'information relative à Maurice, Madagascar, à la côte Est de l'Afrique... ou pour la Guyane, l'information relative au Surinam, au Brésil...). Aussi les rédactions régionales ont-elles reçu compétence dans ces domaines, devenant par là-même des correspondants permanents pour la rédaction de Paris et pour la rédaction de l'A.I.T.V.

b) Renforcement ou création du deuxième canal de télévision

Dans les DOM et à Saint-Pierre et Miquelon, le deuxième canal de télévision offrait jusqu'au début de 1988 un nombre d'heures de diffusion limité (3 heures 30 à 4 heures par

jour) et un choix de programmes peu satisfaisant. Quant aux TOM, ils ne disposaient jusqu'à cette date que d'un seul canal.

L'année 1988 a été l'occasion à la fois de renforcer le deuxième canal des DOM en le spécialisant et de créer un deuxième canal dans les TOM.

o R.F.O./Antenne 2 dans les DOM

A compter du 5 avril 1988, le deuxième canal des DOM et de Saint-Pierre et Miquelon a été consacré à la diffusion en continu des programmes de fin d'après-midi et de soirée de la chaîne Antenne 2, à l'exception de la publicité et des journaux d'information. La durée de diffusion est passée à 7 heures par jour en moyenne en semaine, et à 9 heures le samedi et le dimanche.

o Création d'une deuxième chaîne à Tahiti et à Nouméa

Jusqu'à la mi-mai 1988, les stations du Pacifique ne disposaient que d'un seul canal de télévision. A cette date, il a été créé en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française une deuxième chaîne qui, elle aussi, a vocation à recevoir les programmes d'Antenne 2.

Ainsi, tant en radio qu'en télévision, chaque station de R.F.O. (à l'exception de Wallis et Futuna, et de Mayotte) dispose de deux chaînes, l'une à vocation locale, assurant l'expression des spécificités de la région où elle est diffusée, l'autre à vocation d'expression de la continuité territoriale : elle diffuse de ce fait un grand programme national (France-Inter en radio, Antenne 2 en télévision).

En ce qui concerne le Pacifique, la création du deuxième canal de télévision en 1988 n'a pas pour autant permis d'en assurer la réception par l'ensemble des populations concernées ; dans l'un comme dans l'autre des deux territoires, la

réception du deuxième canal reste limitée à la ville chef-lieu (respectivement Nouméa et Papeete).

Néanmoins, la société T.D.F. a prévu l'extension progressive du réseau hertzien de diffusion. Par ailleurs, l'envoi des programmes, au contraire des DOM, se fait par cassettes ou bandes, à l'exception de certaines émissions politiques ou de retransmissions sportives. Le journal d'Antenne 2 n'est pas envoyé dans les TOM : les coûts de satellite constituent un obstacle réel à une augmentation de ce mode de transmission (deux bonds satellite sont nécessaires et aucun satellite domestique ne peut être utilisé).

c) Le développement de la production locale en télévision

L'augmentation sensible de la durée de diffusion sur le deuxième canal, la croissance du volume de programmes envoyés par satellite à destination du premier canal (1), ont eu pour effet une augmentation sensible de la part des programmes en provenance de métropole dans le total de la diffusion et parallèlement une diminution de la part relative occupée par les productions locales sur les antennes de R.F.O.

Au total en 1988, les stations de R.F.O. ont diffusé 41 869 heures de programmes de télévision, soit une augmentation de 32 % par rapport à 1987.

Sur ce total, la production locale d'émissions d'information représente 1 410 heures (soit 26,2 % du total des émissions d'information diffusées), et la production locale d'émissions artistiques atteint à 1 035 heures (soit 3,1 % du total des émissions artistiques diffusées).

(1) En 1988, il a été procédé en effet à une augmentation sensible des transmissions satellite en direction de l'Outre-Mer dans le respect des enveloppes budgétaires prévues à cet effet, grâce à une négociation tarifaire avec France Télécom : outre les programmes diffusés sur le deuxième canal des DOM et envoyés par satellite dans leur intégralité, le volume des envois satellite destinés au premier canal des DOM est passé de 3 à 5 heures par jour en moyenne.

Il convient de rappeler que la loi définit R.F.O. comme une société nationale de programme chargée de la conception et de la programmation d'émissions. Le deuxième terme de la mission continuant à être excessivement privilégié, il devenait indispensable d'assurer aux stations les moyens du développement d'une véritable production locale qui ne se limiterait pas à la seule fabrication du journal régional quotidien.

En pratique, il a été décidé de mettre en place à l'intérieur de la grille du premier canal des créneaux de télévision de proximité dont la vocation est celle d'une télévision de service tout autant qu'une télévision reflet des réalités quotidiennes locales.

2. La radio

R.F.O. a diffusé en 1988, 103 695 heures dont 45 208 heures de production locale ainsi réparties :

- 58 187 heures sur le premier réseau (ensemble des 9 stations)
- 45 208 heures (programme de France-Inter) sur le deuxième réseau.

La dissociation des réseaux de diffusion et l'envoi en direct et en continu de France-Inter ont permis aux stations, à l'exception de Mayotte et de Wallis, de disposer de deux canaux radio, l'un en modulation de fréquence, l'autre en modulation d'amplitude. Le plus souvent, le choix a été fait de consacrer ce dernier à la diffusion de France-Inter sans absorption du décalage horaire (et sous réserve des décrochages locaux effectués à l'initiative des stations). Quant au canal F.M., il a été consacré à une programmation locale le plus souvent fondée sur une production locale intégrale dans la tranche horaire 5 heures - 24 heures.

3. L'agence internationale d'images télévisées (A.I.T.V.)

A la suite de la réunion des pays francophones tenue à Versailles en février 1986 et de la décision de créer une agence francophone d'images, R.F.O. a mis en place, en mai 1986, une direction de l'A.I.T.V. chargée de la collecte d'images, de leur traitement, et de leur diffusion vers les télévisions des pays ayant des accords de coopération avec la France ou ayant passé directement une convention avec R.F.O.

L'année 1988 a été marquée par la modification, à la demande du Ministère des Affaires Etrangères, du service des hebdomadaires, par la réalisation d'émissions spéciales diffusées en direct par les télévisions africaines à l'occasion des élections françaises et des Jeux Olympiques, enfin par la poursuite de l'augmentation du nombre des télévisions reprenant les services de l'A.I.T.V.

a) Production actualité

En 1988, l'A.I.T.V. a produit **533** sujets d'actualité, soit :

- 300 tournages
- 7 à base d'archives
- 92 réalisés par des correspondants
- 114 en provenance des télévisions, essentiellement africaines
- 20 réalisés par R.F.O./DOM-TOM.

b) Diffusion

o Actualité quotidienne

**L'A.I.T.V. dessert les télévisions de trois continents :
Afrique, Amérique Latine et Asie.**

Comme en 1987, trois éditions de dix minutes sont diffusées chaque jour, à destination :

- de l'Asie, en anglais et en PAL,
- de l'Afrique et du Proche-Orient, en français et en SECAM,
- de l'Amérique Latine, en espagnol et en NTSC.

o Actualité hebdomadaire

Un changement est intervenu en mai 1988. Depuis cette date, les éditions à destination des pays anglophones sont commentées et non plus envoyées avec une traduction écrite.

Trois éditions de 30 minutes sont réalisées et distribuées par envoi de vidéo-cassettes aux télévisions désignées par le Ministère des Affaires Etrangères (édition Afrique anglophone, édition Asie-Proche-Orient, édition Amérique Latine).

c) Destinataires

- Les services par satellite sont repris depuis 1988 par trois nouvelles télévisions : Burundi, Equateur, Chili.

Le nombre des destinataires officiels atteint donc :

- Afrique : 21 pays
- Proche-Orient : 5 pays
- Amérique Latine : 20 télévisions de 6 pays
- Asie : 2 pays.

- Le service des hebdomadaires est maintenant fourni également à Malte et au San Salvador.

Les destinataires sont désignés par le Ministère des Affaires Etrangères.

Le nombre des cassettes envoyées est le suivant :

- Amérique Latine : 26 cassettes pour 15 pays
- Afrique : 11 cassettes pour 7 pays
- Asie : 11 cassettes pour 17 pays.

En 1988, des premiers contacts ont été pris en vue de la réalisation d'un nouveau service à destination des pays d'Europe de l'Est.

En Asie, des intentions de reprise du service par satellite ont été formulées par les télévisions d'Indonésie, Singapour, Inde, Chine, Sri-Lanka, Pakistan et Corée du Sud.

B - LA SITUATION FINANCIERE

L'année 1988 a été caractérisée par la mise en oeuvre d'objectifs nouveaux (information, deuxième canal de télévision, production locale d'émissions de télévision, développement de la radio) qui explique un dépassement (+ 32,6 millions de francs) des charges de fonctionnement prévues au budget.

Cet écart a été compensé par un excédent sur les recettes publicitaires (+ 11 millions de francs) et sur les recettes propres de la société (+ 30,8 millions de francs).

Toutefois, le résultat, de fortement bénéficiaire en 1987, est tout juste équilibré en 1988.

Evolution des résultats

	Exercice 1987	Exercice 1988
Résultat	25,6	0,3
Fonds de roulement	+ 49,5	+ 45,0
Trésorerie	104,9	140,2

1. Structure des ressources : une structure très déséquilibrée

L'essentiel des ressources de R.F.O. est constitué par les recettes de redevance, qui représentent 91 % des ressources en 1990.

Les recettes publicitaires représentent 6 % des ressources.

Les "services rendus aux administrations" représentent la contribution du Ministère de la Coopération à l'A.I.T.V. (Agence internationale d'images télévisées).

2. Structure des dépenses

Les dépenses continuent de progresser sur un rythme soutenu :

- 1987 : + 11,7 %
- 1988 : + 9,2 %.

Les services extérieurs représentent près du tiers des charges (32,2 % en 1989). Ils sont constitués à près de 60 % par les frais de diffusion facturés par T.D.F.

Le poste le plus lourd reste celui des charges de personnel : 46 % des charges en 1989, malgré un effort réel de maîtrise de l'évolution des charges de personnel.

COMPTE DE RÉSULTAT 1988

(En millions F hors taxes)

Charges		Produits	
Charges d'exploitation		Produits d'exploitation	
Achats matières et fournitures d'approvisionnement	4,0	Redevance	607,1
Variation des stocks d'approvisionnement.....	(2,4)	Publicité, Annonces	53,3
Autres achats et charges externes ...	306,8	Autres ventes et prestations de services.....	44,7
Impôts, taxes et versements assimilés ..	15,7	Variation de programmes	2,5
Salaires et traitements	255,9	Reprises d'amortissements et provisions.....	17,5
Charges sociales.....	93,3	Transferts de charges.....	1,1
Dotations aux amortissements des programmes diffusés	4,3		
Dotations aux amortissements sur immobilisations	48,4		
Provisions sur actif circulant	1,5		
Provisions pour risques et charges...	2,6		
Autres charges	31,6		
Total des charges d'exploitation ..	759,8	Total des produits d'exploitation ..	726,2
Charges financières		Produits financiers	
Dotations aux amortissements et provisions	0,5	Autres intérêts et produits assimilés ..	14,4
Intérêts et charges assimilés	0,1	Reprises de provisions et transferts de charges ..	0,3
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement		Produits nets de cessions de valeurs mobilières de placement ..	0,8
Total des charges financières	0,6	Total des produits financiers ..	15,5
Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
Sur opérations de gestion	7,9	Produits sur opérations en capital ..	28,6
Sur opérations en capital	3,2	Reprises d'amortissements et provisions et transferts de charges ..	29,0
Dotations aux amortissements et provisions ..	27,4		
Total des charges exceptionnelles ..	38,5	Total des produits exceptionnels ..	57,6
Impôt sur les sociétés	0,3		
Résultat (bénéfice)	0,3		
Total général	799,3	Total général	799,3

SOCIÉTÉ NATIONALE DE PROGRAMME DE RADIODIFFUSION SONORE ET DE TÉLÉVISION POUR L'OUTRE-MER

COMPTES ARRÊTÉS AU 30 JUIN 1989

(En millions de F hors taxes)

	DÉPENSES		RECETTES	
	Prévisions annuelles	Réalisation au 30 juin 1989	Prévisions annuelles	Réalisation au 30 juin 1989
Achats	111,6	53,9	Redevance	654,6 402,4
Services extérieurs	189,8	79,7	Publicité	46,7 23,4
Autres services extérieurs	45,8	27,3	Produits financiers	- 7,7
Impôts, et taxes	15,2	7,4	Services rendus aux administrations	20,8 9,1
Charges de personnel	330,6	178,8	Recettes commerciales	13,7 7,3
Autres charges de gestion courante	31,6	16,8		
Charges financières	0,4	0,2		
Amortissements et provisions	30,6	15,3		
Total	738,6	377,4	Total	738,6 449,9

C - LE BUDGET 1990

Evolution des ressources d'exploitation (En millions de francs)

	1989	1990	Evolution en %
- Redevance	654,6	711,3	+ 8,7
- Recettes publicitaires	46,7	49,5	+ 6,0
- Services rendus aux administrations	20,6	20,6	0
- Recettes commerciales	-	-	

Evolution des dépenses d'exploitation (En millions de francs)

	1989	1990	Part dans le total (%)	Evolution 1990/1989 (%)
- Charges de personnel	330,6	352,9	45,8 %	+ 6,7 %
dont :				
- permanents	267,3	290,2	37,7 %	+ 8,5 %
- contrats à durée déterminée	28,4	23,0	3,0 %	- 19,0 %
- cachets et piges	34,9	39,7	5,1 %	+ 13,7 %
- Achats et variations de stocks	111,6	115,0	14,9 %	+ 3,0 %
- Services extérieurs	215,6	248,3	32,2 %	+ 15,2 %
- Impôts, taxes et versements assimilés	15,2	18,5	2,4 %	+ 21,7 %
- Autres	31,6	35,4	4,6 %	+ 12,0 %
Total	704,6	770,1		+ 9,2 %

~~Le~~ budget pour 1990 atteint 781,4 millions de francs, soit une progression de 8,2 %.

R.F.O. est attributaire de 24,9 millions de francs de mesures nouvelles pour poursuivre le plan de régionalisation lancé au cours de l'été 1989. Ce projet s'articule autour :

- du développement de la production régionale, notamment en donnant une possibilité d'expression aux artistes locaux, en favorisant les possibilités d'échanges de programmes entre les stations et de coproductions avec d'autres partenaires ;
- du renforcement des moyens d'information pour permettre la couverture de la grande région d'insertion.

Votre Rapporteur continue de déplorer l'absence d'augmentation de la subvention du Ministère des Affaires Etrangères, alors même que R.F.O. est appelée à connaître un développement important de ses activités et des missions qui lui sont imparties pour assurer la place audiovisuelle de la France en Outre-Mer.

Trois objectifs lui paraissent particulièrement nécessaires : la poursuite de l'extension de la couverture du deuxième canal télévision dans le Pacifique ; la mise à niveau des stations de Wallis et de Mayotte notamment dans le domaine de la télévision ; l'accroissement de la part relative de la production locale dans le total de la programmation.

BUDGET FONCTIONNEL 1990

(En millions F hors TVA I)

INFORMATION	241,9
Radio	32,8
Télévision	185,7
A1TV	23,4
PROGRAMMES	164,9
Radio	53,6
Télévision	75,9
Versements aux sociétés d'auteurs	35,4
ENREGISTREMENT TRANSMISSION ET MISE A L'ANTENNE DES PROGRAMMES TV	110,5
DIFFUSION T D F (hors circuits satellite)	158,0
FORMATION PROFESSIONNELLE	12,9
ACTION SOCIALE ET MOBILITE DES PERSONNELS	18,7
CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES	16,4
Cotisations diverses	0,9
Taxes diverses	15,5
FONCTIONNEMENT GENERAL ET SERVICES COMMUNS	77,6
Services communs	39,4
Informatique	7,6
Amortissements	30,6
Total général	800,9

15

VII. - RADIO-FRANCE

A - SITUATION GENERALE

1. Principales caractéristiques

Pour un budget de fonctionnement de 1,9 milliard de francs en 1989, Radio-France compte 3 044 agents permanents.

Ses activités radiophoniques s'étendent à :

- 3 chaînes nationales (France-Inter, France-Musique, France Culture) ;
- 1 chaîne multivilles d'information continue (France-Info créée en 1987) ;
- 1 programme thématique (Radio-Bleue) ;
- 35 stations locales (radios décentralisées de service public) ;
- 2 programmes nationaux à audience locale (F.I.P. à Paris et 12 F.I.R. dans les régions) ;
- plusieurs programmes spécifiques destinés à des auditoires particuliers (étudiants, immigrés, épargnants).

Evolution de la diffusion (volume horaire annuel)

	1987	1988	Evolution en %
France Inter	9 162	8 852	- 3,4
France Culture	8 317	8 644	+ 3,9
France Musique	8 368	8 694	+ 3,9
Radio Bleue	1 659	1 774	+ 6,9
France Info	5 136	8 784	+ 71,0
F.I.P. Paris	5 122	5 136	+ 0,3
Total Paris	37 764	41 884	+ 10,9
Radios locales	363 249	392 125	+ 7,9
Total	401 013	434 009	+ 8,2

La progression du volume global de diffusion est de 8,2 %.
Elle recouvre des évolutions très différenciées selon les stations :

- chute de France-Inter
- très forte progression de France-Info
- stagnation de F.I.P. Paris.

Répartition par genres (hors radios locales)

	Heures	% du total
Information	8 501	20,3 %
Fiction parlée	1 018	2,4 %
Documentaires et magazines	8 234	19,6 %
Musique	14 217	33,9 %
Animation et jeux	5 717	13,7 %
Cahier des charges	225	0,6 %
Rediffusions	2 320	5,6 %
Divers	1 652	3,9 %
Total	41 884	100

**Le tiers de la diffusion est assuré par des programmes musicaux,
suivis par l'information (20,3 %)
et les documentaires et magazines (19,6 %).**

Evolution de l'audience annuelle moyenne

	1986	1987	1988	1989
Radio-France	20,1	20,2	21,5	21,8
France Culture	0,5	0,6	0,7	0,9
France Musique	1,2	1,5	1,9	1,9
Radio Bleue	0,4	0,6	0,7	0,6

L'audience moyenne a progressé : Radio-France a progressé de près de deux points entre 1986 et 1989.

2. L'évolution des radios locales

Aucun plan de redéploiement n'est envisagé pour le réseau des radios locales.

Le dernier a eu lieu en 1988 et a ramené les effectifs à des seuils en deçà desquels il est difficile de descendre sans remettre en cause les missions et objectifs des radios locales du secteur public.

L'objectif de Radio-France est de conforter l'acquis et de poursuivre la décentralisation en améliorant le maillage du territoire.

Cet objectif passe par l'attribution de moyens supplémentaires qui permettront, par ordre de priorité :

- la montée en puissance de plusieurs radios qui fonctionnent encore en sous-effectif, leur permettant de réaliser neuf à treize heures de programmes spécifiques ;**

- d'étendre le réseau par la création de nouvelles radios et de "satellites" (locaux hébergeant un reporter en résidence).

Actuellement, le réseau des 47 radios locales ne couvre qu'un peu plus de 50 % du territoire. Plusieurs régions souffrent encore de l'absence de radio de proximité ; c'est le cas notamment de Champagne-Ardennes, Poitou-Charentes ou Midi-Pyrénées.

Le réseau des radios locales de Radio-France comporte à ce jour 47 radios que l'on peut répartir, d'après leurs objectifs de programme, en trois catégories :

- 38 radios généralistes "de pays",
- 4 radios thématiques de grandes villes, à Lyon, Marseille, Nice et Toulouse, qui réalisent un programme d'accompagnement et de service, sur le ruban musical F.I.P. (1), avec un grand rendez-vous d'information de 18 à 19 heures,
- 5 F.I.P. régionaux qui, sur le programme musical F.I.P. (1) venant de Paris, diffusent, pour les agglomérations de Bordeaux, Lille, Metz, Nantes et Strasbourg, des messages de service (météo, état des routes, spectacles...)

Les moyens humains et financiers varient sensiblement d'une radio à l'autre, en fonction à la fois des objectifs fixés et de la date de mise en service.

(1) ou Modulation France, de 21 heures à 7 heures du matin.

STATIONS	EFFECTIFS	BUDGET		BUDGET TOTAL 1989
		APPOINTEMENT	FONCTIONNEMENT	
RF FREQUENCE NORD	31	6.767.312	6.443.510	13.210.822
RF MAYENNE	20,25	4.263.359	4.436.179	8.699.538
RF MELUN	13,50	2.991.646	2.644.342	5.635.988
RF BERRY SUD	20	4.338.076	4.550.840	8.888.916
RF VAUCLUSE	21	4.374.565	4.636.967	9.011.532
RF BRETAGNE OUEST	24,50	5.335.719	4.555.498	9.891.217
RF CREUSE	21	4.374.565	4.327.629	8.702.194
RF PERIGORD	20,50	4.307.391	4.503.724	8.811.115
RF BELFORT	20	4.329.215	4.610.662	8.947.877
RF LANDES	20,50	4.263.939	4.802.826	9.066.765
RF DROME	20,50	4.210.509	4.379.449	8.590.038
RF PUY DE DOME	22	4.620.359	4.659.142	9.279.501
RF ISERE	21	4.502.770	4.517.204	9.019.974
RF BORDEAUX GIRONDE	22,50	5.093.034	4.537.605	9.630.639
RF HERAULT	20	4.109.002	4.475.432	8.665.234
RF FREQUENZA MORA	20	5.750.002	5.306.209	11.144.371
RF ALSACE	30,50	6.160.619	6.650.274	12.826.893
RF NANCY	22	4.535.396	4.339.605	8.875.001
RF LIMOGES	21,50	4.523.774	3.930.811	8.454.585
RF LOIRE OCEAN	21	4.345.703	4.119.119	8.464.822
RF ARMORIQUE	16,50	3.542.638	4.171.774	7.714.412
RF PICARDIE	10	3.790.909	3.734.270	7.533.179
RF BESANCON	10	3.002.697	4.172.911	7.975.608
RF PAYS BASQUE	15	3.268.010	3.206.581	6.555.391
RF PAU BEARN	6	1.331.219	1.636.353	2.967.572
RF ORLEANS	15,50	3.419.506	3.909.748	7.329.254
RF NORMANDIE CAEN	14,50	3.234.006	3.744.014	6.978.000
RF NORMANDIE ROUEN	16	3.502.504	3.623.927	7.126.431
RF DIJON	14,50	3.137.201	3.000.765	6.938.046
RF NIMES	10	2.290.132	3.170.950	5.469.090
RF PERPIGNAN	13	2.790.706	3.530.792	6.329.570
RF LYON	12	2.502.710	2.042.771	4.545.481
RF MARNELLE	11	2.305.441	2.027.471	4.332.912
RF COTE D'AZUR	12	2.450.751	2.325.054	4.704.605
RF TOULOUSE	12	2.502.710	2.226.195	4.720.905
RF PROVENCE	12,50	2.794.990	3.214.005	6.009.003
RF SAVOIE	11	2.257.501	3.129.616	5.307.117
RF TOURS	7	1.536.192	1.903.436	3.439.628
RF REIMS	7,50	1.569.601	1.012.771	3.302.372
RF CHERBOURG	7	1.320.416	1.910.050	3.239.274
RF LA ROCHELLE	7	1.239.340	2.190.471	3.429.011
RF AUXERRE	7	1.205.696	2.117.567	3.323.263
FIP METZ	1	237.440	666.504	1.103.944
FIP BORDEAUX	1	237.440	705.251	942.691
FIP NANTES	1	237.440	773.451	1.010.891
FIP LILLE	1	237.440	705.251	942.691
FIP STRASBOURG	1	237.440	705.251	942.691
TOTAUX	709,25	150.325.039	159.962.803	310.280.642

COMPTE DE RÉSULTAT 1988

(En millions F hors taxes)

Charges		Produits	
Charges d'exploitation		Produits d'exploitation	
Achats matières premières et autres achats	24,4	Produits et prestations vendus	
Sous-traitance	45,8	Redevance	1 736,1
Achats non stockés	20,0	Publicité collective	74,8
Services extérieurs	681,4	Ventes et prestations de services	106,2
Impôts, taxes et versements assimilés	59,1	Production immobilière	17,0
Salaires et traitements	713,2	Règnes d'amortissements et provisions	76,2
Charges sociales	276,3	Subventions d'exploitation	11,9
Autres charges de gestion courante	98,8	Autres produits de gestion courante	3,1
Dotations aux amortissements et provisions		Autres	18,5
Amortissements des immobilisations (programmes)	7,5		
Amortissements des immobilisations corporelles	86,0		
Provisions sur actifs circulants	3,0		
Provisions pour risques et charges	48,2		
Total des charges d'exploitation	2 063,5	Total des produits d'exploitation	2 041,6
Charges financières	4,2	Produits financiers	21,8
Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
Charges sur opérations de gestion	3,7	Produits sur opérations de gestion	8,4
Charges sur opérations en capital	2	Produits sur opérations en capital	6,8
Dotations aux amortissements et aux provisions		Règnes d'amortissements et provisions	3,6
Amortissements dérogatoires sur programmes	5,5		
Autres amortissements et provisions dérogatoires	0,1		
Total des charges exceptionnelles	11,3	Total des produits exceptionnels	18,8
Résultat (bénéfice)	3,0		
Total général	2 082,0	Total général	2 082,0

COMPTES ARRÊTÉS AU 30 JUIN 1989

(En millions de F hors taxes)

	DÉPENSES		RECETTES	
	Provisions annulées	Dépenses au 30 juin 1989	Provisions annulées	Recettes au 30 juin 1989
Achats et variation de stocks	82,2	43,4	Redevance	1 800,3
Services extérieurs	537,0	273,6	Versement exceptionnel	1,0
Autres services extérieurs	87,5	49,5	Publicité et parrainage	73,0
Impôts, taxes et versements assimilés	58,7	30,3	Services rendus aux administrations	9,0
Charges de personnel	985,4	494,1	Recettes commerciales et immobilières	62,8
Autres charges de gestion courante	91,2	45,7	Produits financiers	8,0
Charges financières	1,1	0,4		
Dotations aux amortissements et aux provisions	131,0	42,0		
Total	1 964,1	979,0	Total	1 964,1
				989,6

B. SITUATION FINANCIERE

1. Exécution du budget 1988

L'année 1988 a été marquée par une forte activité, liée à la mise en oeuvre du plan de déploiement des radios locales, à la montée en puissance de France-Info, et à un effort d'investissement important.

Après un bénéfice de 9,3 millions de francs en 1987, Radio-France enregistre pour 1988 un résultat négatif de 3 millions de francs.

Le solde de trésorerie atteint 72,3 millions de francs, soit une diminution de 19,2 millions de francs par rapport aux résultats 1988. Ceci correspond à un prélèvement de 25 millions de francs effectué sur le fonds de roulement, pour financer des dépenses d'investissement.

2. Prévisions d'exécution du budget 1989

Le budget initial résultant de la Loi de Finances 1989 s'élève à 1 936,1 millions de francs. Il a été porté à 1 988,1 millions de francs, compte tenu du niveau satisfaisant de ressources, afin de financer des charges qui n'avaient pas été intégrées dans le budget initial.

Les comptes arrêtés au 30 juin 1989 font apparaître une situation équilibrée qui devrait, si les prévisions d'encaissement de la redevance sont respectées, se maintenir jusqu'à la fin de l'exercice.

Au titre des mesures nouvelles pour 1990, Radio-France avait reçu des crédits supplémentaires de 35 millions de francs.

20 millions de francs étaient destinés à couvrir les frais de mise en place et de diffusion de deux programmes sur le satellite TDF 1.

15 millions de francs ont été consacrés à la montée en puissance de France-Info. Celle-ci s'est concrétisée par une augmentation du volume d'information diffusé -la station fonctionnant désormais 24 heures sur 24- et par une extension de la zone de couverture -le nombre de réémetteurs prévu pour la fin de l'année devant approcher la centaine.

Une subvention complémentaire de 1 million de francs du Ministère de la Culture et de la Communication a été attribuée en faveur des activités décentralisées de Radio-France et des formations musicales permanentes.

Au-delà de ces crédits nouveaux, Radio-France a déployé des efforts particuliers pour participer à la célébration du Bicentenaire en mobilisant toutes les chaînes de programmes autour de cet événement.

Radio-France a également dégagé des moyens pour renforcer la station de Radio-France Savoie créée en 1988 et appelée à jouer un rôle majeur dans cette région dans la perspective des Jeux Olympiques de 1992.

3. Evolution des ressources

EVOLUTION DES RECETTES

(en millions de francs)

	en millions de francs					Evolution en % 1988/1987	Structure des recettes en pourcentage				
	1984	1985	1986	1987	1988		1984	1985	1986	1987	1988
RECETTES D'EXPLOITATION	1.676,7	1.787,9	1.921,3	1.977,1	2.046,3	+ 9,3	79,8	86,9	89,9	94,0	96,7
Redevance	1.472,6	1.566,8	1.713,0	1.737,6	1.736,1 (1)	- 0,1 (1)	87,9	87,1	87,1	87,1	84,9
Publicité collective *	30,5	46,0	53,6	67,0	70,6	+ 57,0	1,8	2,6	2,7	3,3	3,4
Ventes & Prestations de services	93,3	101,9	107,0	109,0	106,2	- 2,9	5,5	5,6	5,6	5,5	5,1
Autres produits d'exploitation de groupes courants	61,2	70,1	67,8	62,7	126,7	+ 50,0	3,6	3,9	3,5	3,1	6,1
RECETTES FINANCIERES	0,2	5,1	12,2	20,6	21,0	+ 11,0	0,0	0,3	0,6	1,2	1,1
RECETTES EXCEPTIONNELLES	26,2	17,7	20,2	31,9	10,6	- 77,0	1,2	0,9	1,0	1,6	0,9
PERTE DE L'EXERCICE		3,6									
TOTAL DES RECETTES	2.139,1	1.874,3	1.961,7	2.039,6	2.087,9	- 0,2	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(*) comprenant les recettes liées à la fabrication des ouvrages éditoriaux
 (1) Montant comptabilisé après œuvre de requalification portant sur 10 MF

L'essentiel des ressources de Radio-France reste couvert par les recettes de redevance qui représentent en 1988, 85 % du budget d'exploitation (contre 82 % en 1984).

En 1988, l'évolution des recettes d'exploitation, qui ont atteint 2 046,3 millions de francs, est marquée par les caractéristiques suivantes :

a) Poursuite de l'amélioration des ressources de redevance

L'amélioration des rentrées constatée en 1987 s'est poursuivie en 1988, permettant à Radio-France de déposer une demande de requalification portant sur 30 millions de francs.

Les recettes d'exploitation autres que la redevance conservent un caractère marginal.

Leur évolution toutefois est en constante progression.

b) Augmentation sensible des ressources propres

Les réalisations de ressources propres ont été supérieures aux prévisions initiales (234 millions de francs réalisés contre 163,1 millions de francs prévus).

Ce bon résultat provient essentiellement :

- du fort développement des recettes de publicité et de parrainage (+ 26 millions de francs)
- des recettes commerciales et immobilières (97,2 millions de francs).

Radio-France, conformément à la réglementation en vigueur, n'est pas autorisée à diffuser de la publicité de marques, mais uniquement de la publicité collective et d'intérêt général, sous la forme de messages "classiques"; elle est également autorisée à faire parrainer certaines émissions dans des conditions bien déterminées.

Enfin, Radio-France a bénéficié, depuis 1984, de 98,7 millions de francs (1) d'excédents de recettes publicitaires en provenance des chaînes publiques.

(1) 1984 : 37,0 millions de francs
1985 : 42,4 millions de francs
1987 : 9,3 millions de francs
1988 : 10,0 millions de francs.

Evolution des recettes de publicité

	Montant des recettes (en M.F.)	Evolution (en %)
1980	19,7	-
1981	31,5	+ 60,0
1982	34,8	+ 10,5
1983	33,2	- 4,6
1984	30,5	- 8,1
1985	45,0	+ 47,5
1986	52,3	+ 16,2
1987	46,2	- 11,7
1988	73,3	+ 58,7
1989	90,0	+ 22,8

De 1980 à 1990, les recettes publicitaires ont été multipliées par 4,5, selon une progression irrégulière.

4. Evolution des charges

a) Evolution générale

EVOLUTION DES CHARGES (COMPTES DE RESULTATS)

	en milliards de francs						Structure des charges en pourcentage				
	1984	1985	1986	1987	1988	1988/87 en %	1984	1985	1986	1987	1988
CHARGES D'EXPLOITATION	1.688,1	1.793,1	1.940,3	2.023,0	2.063,5	+ 2	70,9	90,0	90,9	97,0	99,1
Continuation de l'exercice en provenance de l'exercice	670,7	660,0	706,4	737,6	771,6	+ 4,6	29,6	36,9	35,9	35,0	37,6
Impôts et taxes	09,5	09,3	35,4	35,5	59,1	+ 6,5	2,3	2,7	2,2	2,7	2,9
Personnel	807,2	892,0	925,5	946,2	909,5	+ 6,6	37,7	49,1	47,2	45,0	47,9
Autres charges de gestion courante	60,6	71,6	80,6	91,6	90,6	+ 7,6	3,2	3,9	4,1	4,0	4,0
Amortissement Programmes diffusés	10,3	10,0	10,5	0,9	7,5	- 15,7	0,7	0,6	0,5	0,0	0,0
Autres amortissements et provisions	120,0	100,0	163,9	183,2	137,2	- 25,1	5,6	5,5	8,4	8,0	6,7
CHARGES FINANCIERES	2,1	3,0	2,0	1,2	0,2	+ 250	0,1	0,2	0,1	0,1	0,2
CHARGES EXCEPTIONNELLES	19,0	10,1	10,6	52,1	11,3	- 70,3	0,9	1,0	0,5	2,5	0,5
BENEFICES DE L'EXERCICE	0,7		7,0	9,3	3,0	- 67,7	0,03		0,0	0,0	0,2
CHARGES DES ACTIVITES	02,9						20,0				
TOTAL GENERAL	2.130,0	1.016,2	1.961,5	2.085,6	2.082,0	- 0,2	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Les efforts conduits par Radio-France pour maîtriser ses dépenses et améliorer sa productivité ont porté leurs fruits. Depuis 1986, la progression des charges se stabilise.

En 1988, l'ensemble des charges a progressé de 2,2 %, contre 4,3 % en 1987 et 8,2 % en 1986.

La progression enregistrée de 1981 à 1985 résultait, pour l'essentiel, de la politique d'extension du réseau de radios locales.

La mise en oeuvre de la nouvelle convention collective s'est traduite par une augmentation de 30 % des charges de personnel en francs constants de 1981 à 1985.

Les charges de personnel (47,9 % du total des charges d'exploitation en 1988, contre 46,8 % en 1986) sont en légère progression.

De fait, les dépenses de l'exercice se sont élevées à 2 079 millions de francs, soit un écart de 137 millions de francs par rapport au budget initial, essentiellement dû à des dépassements de charges de personnel (+ 45,4 millions de francs), de services extérieurs (+ 55,9 millions de francs), et à une dotation nécessaire aux amortissements et provisions (+ 24,1 millions de francs).

b) Evolution des charges de personnel

Evolution des effectifs 1980-1989

DATE	EFFECTIF AUTORISE	EFFECTIF REEL
1er janvier 1980	2 410	2 342
1er janvier 1981	2 410	2 383,5
1er janvier 1982	2 779	2 502
1er janvier 1983	2 863	2 718
1er janvier 1984	2 939	2 891
1er janvier 1985	2 973	3 129,5
1er janvier 1986	3 199	3 146,5
1er janvier 1987	3 107	3 112
1er janvier 1988	3 059	2 971,75
1er janvier 1989	3 067	3 008,5

Entre 1980 et 1986, les effectifs de Radio-France sont passés de 2 410 à 3 199 emplois, soit une augmentation de 789 emplois correspondant à :

- 501 créations d'emplois
- 377 intégrations de personnels rémunérés au cachet
- 202 transferts d'emplois en provenance de FR 3
- 291 transferts et emplois vers R.F.I.

De 1986 à 1988, les effectifs budgétaires sont passés de 3 199 à 3 059 emplois, soit une diminution de 140 emplois, conformément aux décisions des autorités de tutelle.

Entre 1988 et 1989, les effectifs ont été majorés de 8 emplois (4 pour France-Info - 4 pour Radio-France Savoie).

On soulignera ici que dès lors que la diminution des effectifs se traduit par un recours accru aux heures supplémentaires et aux personnels occasionnels, l'effet global, en termes de charges de personnel, est sans intérêt.

Heures supplémentaires - Volume global

	1984	1985	1986	1987	1988
Coût (en millions de francs)	7,20	8,34	7,86	8,86	9,84
Nombre d'heures (en milliers)	88,63	95,21	87,24	96,43	106,2

Personnel intermittent

	1984	1985	1986	1987	1988
Nombre de collaborateurs rémunérés au cachet	10 175	10 161	9 506	9 830	10 061
Nombre de jours effectués (en milliers)	317,3	294,5	298,3	293,4	301,8
Montants bruts des cachets et suppléments de cachets (en M.F.)	149,7	153,2	163,5	165,4	174,3

En outre, Radio-France employait en 1988, 10 061 cachetiers, soit le triple de l'effectif permanent.

Le recours à des cachetiers est en progression depuis 1986 : + 555 personnes. Leur durée moyenne de travail diminue : 32 jours en 1984, 22 jours en 1988, alors que leur rémunération moyenne augmente (1 472,9 francs en 1984 ; 1 732 francs en 1988).

Au 1er janvier 1989, les effectifs réels étaient ainsi répartis :

- Ouvriers, techniciens, cadres :	2 149
- Journalistes :	397
- Musiciens et choristes :	357
- "Protocoles V" :	105
- Total :	3 008

C.- LE BUDGET 1990

Evolution générale du budget

	Budget 1989	Budget 1990	Evolution
Exploitation	1 935,1	2 002,4	+ 3,5 % %
Equipement	83,5	85,5	+ 2,4 %

Evolution du budget d'exploitation

- Ressources de redevance	1 800,3	1 851,4	+ 2,8 %
- Recettes commerciales	62,8	71,5	+ 13,8 %
- Recettes publicitaires	55,0	59,0	+ 7,2 %
- Dépenses de personnel	968,1	1 018,4	+ 5,6 %
- Services extérieurs	628,2	657,9	+ 4,7 %

Evolution des ressources d'exploitation

(En millions de francs)

	1989	1990	Evolution en %
Redevance	1 800,3	1 851,4	+ 2,8 %
Recettes publicitaires	55,0	59,0	+ 7,2 %
(dont parrainage)	(10,0)	(10,0)	-
Services rendus aux administrations	9,0	2,5	- 0,7 %
Recettes commerciales	62,8	71,5	+ 13,8 %
Total	1 935,1	2 002,4	+ 3,5 %

**Evolution des dépenses d'exploitation
(hors amortissements)**

	1989	1990	Structure 1990 (en %)	Evolution 1990/1989 (en %)
o Charges de personnel	968,1	1 018,4	53,2	+ 5,6
dont :				
- personnel permanent	697,5	732,3	38,4	+ 5,0
- contrats à durée déterminée	13,0	13,4	0,7	+ 3,1
- cachets et piges	257,6	272,7	14,2	+ 5,9
o Achats et variations de stocks	80,8	82,2	4,3	+ 1,7
o Services extérieurs	628,2	657,9	34,4	+ 4,7
o Impôts, taxes et versements assimilés	60,1	59,7	3,1	- 0,1
Autres	93,9	94,9	5,0	+ 1,0
	1 831,1	1 913,1	100,0	+ 4,5

Le budget pour 1990 ne permet pas d'assurer la reconduction des activités existantes de Radio-France.

Le budget de diffusion (22,6 millions de francs) absorbe à lui seul la moitié des mesures nouvelles (45,2 millions de francs).

Ce budget est lui-même grevé à hauteur de 15,6 millions de francs par l'incidence en année pleine des charges d'exploitation des nouveaux émetteurs installés en 1989 (9,3 millions de francs) et les glissements de prix autorisés à T.D.F. (3,3 millions de francs).

Restent donc 7,1 millions de francs pour poursuivre l'extension du réseau de France-Info et améliorer le confort d'écoute des réseaux nationaux et locaux de Radio-France.

Le solde disponible (22,6 millions de francs), après prélèvement des sommes nécessaires à la mise à niveau des charges salariales (4,4 millions de francs), est ramené à 18,2 millions de francs (dont 4,2 millions de francs pour la création de 15 emplois).

Ceci est manifestement trop faible pour que Radio-France puisse :

- renforcer le réseau existant**
- donner à la programmation de production de musique vivante les moyens d'une programmation attractive**
- améliorer les moyens de connaissance de l'auditoire et de promotion des antennes**
- développer la diffusion de Radio-Bleue (1).**

(1) En deuxième délibération à l'Assemblée Nationale, le budget de Radio-France a été majoré de 11,8 millions de francs pour permettre l'extension de Radio-Bleue.

SOCIÉTÉ NATIONALE DE PROGRAMME RADIO FRANCE

BUDGET FONCTIONNEL 1990

En millions F hors T.V.A.

INFORMATION		187,2
Information nationale	111,7	
France info	46,5	
PROGRAMMES		1 102,7
Programmes nationaux	598,0	
France Inter	128,1	
France Culture	190,4	
Programmes musicaux	139,9	
Orchestres	158,3	
F.I.P.	12,1	
Radio bleue	11,6	
Redits locaux	306,6	
Versements aux sociétés d'auteurs et droits voisins	92,8	
Autres dépenses liées aux programmes	23,4	
DIFFUSION		438,6
CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES		96,2
I.R.A. (1)	20,0	
Cotisations diverses	2,5	
Taxes diverses	27,7	
FORMATION PROFESSIONNELLE		30,9
ACTION SOCIALE		41,3
AFFAIRES COMMERCIALES ET AUTRES ACTIVITÉS		20,5
ACTIVITÉ IMMOBILIÈRE ET PRESTATIONS EXTERNES		78,0
FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL ET SERVICES COMMUNS		92,0
Informaticus	25,0	
Services contractés	61,1	
Autres charges générales	5,9	
Total général		2 002,4

(1) Non compris 5,6 millions F de cotisations de formation professionnelle

Propositions concernant Radio-France dans les rapports
des quatre groupes de travail constitués
par Madame Catherine TASCA
au printemps 1989

Un certain nombre de propositions des groupes de travail méritent d'être développés :

- tirer le meilleur parti de l'implantation régionale, ce qui suppose une garantie de réception optimale des programmes,
- assurer l'information et la promotion réciproques des programmes avec les chaînes de télévision publiques,
- accroître la coopération entre les stations régionales de Radio-France et les directions régionales de FR 3.

ANNEXE

FILIALES ET PARTICIPATIONS DE RADIO-FRANCE

NOMS	MONTANT DU CAPITAL DETENU	% DU CAPITAL	ACTIVITES
Société des Garages du Pont de Grenelle Paris 16e	9 490 actions de 100 F soit : 948 000 F	60,77 %	Réalisation et exploitation de garages souterrains entre la voie sur berge et le quai Renard (près du Pont de Grenelle) par convention avec la ville de Paris.
14e année Radio Télévision Olympique 92 - O.R.T.O. 92 - 71200 Albertville (en cours de formation)	86 actions de 1 000 F soit : 86 000 F	un tiers	Assure la mission de radiodiffuseur hôte telle qu'attribuée par le Comité des XVJe jeux olympiques d'hiver d'Albertville et de la Savoie et effectue toutes les opérations liées à la mission.
Société du Grand Théâtre des Champs Elysées 15, avenue Montaigne Paris 8e	61 077 actions de 100 F soit : 6 102 700 F	33,89 %	Exploitation de théâtre soit directement, soit par voie de location et notamment représentations lyriques, chorégraphiques, avec ou sans spectacle, recitals, concerts...
Société MEDIAMETRIE 9, rue Boissy d'Anglas Paris 8e	150 actions de 1 000 F soit : 150 000 F	16,13 %	Société d'étude d'audience : études collectives et particulières sur les publics des services de communication audiovisuelle. (remplaçant l'ancien Centre d'Etude d'Opinion C.E.O.).
Société européenne de programmes de télévision - S.E.P.T. - Le Cosmos 15, quai André Citroën Paris 15e	18 000 actions de 500 F soit : 9 000 000 F	14,99 %	Société chargée de recevoir, programmer et faire diffuser par satellite des émissions de télévision à caractère culturel tenant compte notamment du public européen et d'effectuer toutes opérations se rattachant à cet objet : acheter, produire, reproduire...
Participations immobilières (au titre du 1/3 patronal à l'effort de construction)	44 576 actions 1 186 100 F	-	Sociétés de I.M.M. ou de construction immobilière acceptant de loger des salariés de Radio France.
G.I.A. (Groupeement Informatique pour l'Audiovisuel) 1-5, rue Jeanne d'Arc à Issy-les-Moulineaux (92)	constitué sans capital	par contrat, Radio France s'est engagée à prendre en charge 15 % des frais.	G.I.A. chargé de la gestion informatique des entreprises de l'audiovisuel du secteur public.

Situation au 31 juillet 1989

VIII. - RADIO FRANCE INTERNATIONALE

A - SITUATION GENERALE

1. Principales caractéristiques

Créée par la loi du 29 juillet 1982, R.F.I. a succédé à la direction correspondante de Radio-France, dont elle demeurait une filiale.

La loi du 30 juillet 1986 (article 44) a conféré à R.F.I. le statut de société nationale de programmes à part entière.

Depuis 1982, année de l'adoption du premier plan de développement de l'action radiophonique extérieure, Radio-France Internationale est passée, au classement des radios internationales dans le monde, du 28ème rang au 8ème rang.

	1982	1989
Points de diffusion	2	5
Emetteurs onde courte	20	24
location d'heures fréquence (par jour)	7	29 +12 (échange)
Voies satellite de diffusion de transmission	1	4 7
Effectifs permanents	279	465 +90 à TDF
Production originale (en heures par jour)	15	47
Budget de fonctionnement	146,2 MF	422,5 MF

Ce bilan, positif, ne saurait masquer l'insuffisante présence radiophonique française dans le monde. Le fossé se creuse entre la France et les grands pays industrialisés et plus particulièrement ses deux partenaires européens (la Grande-Bretagne (B.B.C.) et la République Fédérale d'Allemagne (Deutsche Welle).

Ainsi, par rapport à R.F.I., la B.B.C. a :

- un budget deux fois plus important
- un effectif trois fois plus nombreux
- une diffusion près de trois fois plus importante
- trois fois plus de points d'émission
- près de quatre fois plus d'émetteurs
- et pratique trois fois plus de langues.

RADIO FRANCE INTERNATIONALE ET SES PRINCIPAUX CONCURRENTS

	Voice of America(U.S.A.)	B.B.C. (G.B.)	Deutsche Welle (R.F.A.)	RFI (France)
Nombre d'émetteurs (OC)	99	81	30	24
Points d'émission	20	16	9	5 (1)
Nombre de langues pratiquées	43	36	29	13
Nombre de fréq. diffus./jour	Inconnu	1150	600 (3)	430
Nombre de collaborateurs	2.800	3.000	1.500	555 (2)
Budget annuel de fonctionnement en millions de francs	1.500	1.100 (4)	900	422.5

(1) y compris locations et échanges

(2) dont TDF (environ 90 agents)

(3) en l'absence de renseignements plus récents le chiffre indiqué est celui de l'année précédente

(4) hors frais d'amortissement des centres émetteurs qui peuvent être estimés à un minimum de 200 MF compte tenu du nombre d'émetteurs

Ces insuffisances font courir un risque grave au maintien de la présence française dans le monde. Une grande puissance ne peut se passer d'un outil performant en ce domaine. La nécessité de promouvoir la télévision française dans le monde ne doit pas faire oublier que la diffusion radiophonique constitue encore, sur de nombreux continents, le meilleur moyen de se faire connaître et d'y assurer une présence efficace.

2. Evolution des activités

a) Moyen-Orient

En 1983, lors de la création de R.F.I., il existait déjà des émissions diffusées vers le Moyen-Orient (une heure par jour en anglais). Depuis 1983, la durée des émissions en français s'est élargie pour atteindre deux heures 30 quotidiennes dès 1987. A ces deux langues s'est ajouté, au mois de mars 1988, l'arabe dont R.F.I. produit et diffuse une heure chaque jour, à destination notamment du Moyen-Orient.

Cette situation insuffisante devrait s'améliorer en 1990. Le budget pour 1990 prévoit en effet l'attribution de plus de 10 millions de francs afin de développer les émissions en arabe (qui passeront à deux heures par jour) et de créer des émissions en farsi (à hauteur d'une heure 30 à deux heures par jour).

Au total, à l'heure actuelle, R.F.I. diffuse cinq heures par jour vers le Moyen-Orient.

b) Asie

En 1983, l'Asie était totalement exclue du champ de l'action radiophonique extérieure de la France.

Dès 1983, R.F.I. a soumis aux pouvoirs publics un projet d'équipement de diffusion ondes courtes implanté en Asie.

Pour la mise en oeuvre de ce projet, la société a réuni 200 millions de francs et des négociations ont été entamées avec le Gouvernement thaïlandais.

Un retard important a été pris au cours des différentes étapes nécessaires à l'adoption définitive de ce projet. D'autres réalisations sont apparues prioritaires. Au début de l'année 1989, au moment où le Gouvernement thaïlandais donnait enfin son accord de principe, les pouvoirs publics français se sont prononcés pour l'implantation d'un centre émetteur à Djibouti.

De ce fait, si le projet de centre émetteur en Thaïlande n'est pas totalement abandonné, il est reporté, au mieux, à l'année 1993.

En 1984, a commencé la diffusion à partir d'Allouis Issoudun d'émissions en français (une heure 30 par jour) à destination principalement de l'Asie du Sud-Est. La durée de cette émission a été relevée dans les années suivantes pour atteindre huit heures par jour en 1989.

L'année 1986 a été marquée par la signature, sous les auspices de T.D.F., d'un premier accord d'échange entre R.F.I. et Radio Pékin. Cet accord, qui permettait à la station de disposer de six heures fréquence à partir d'un émetteur à Pékin, a été interrompu en juillet 1988 après dénonciation par le Gouvernement français.

En 1988, des accords ont été signés avec les radios nationales japonaise (quatre heures 30 par jour, étendues dès 1989 à six heures) et chinoise, qui améliorent significativement la durée et la qualité de la diffusion de R.F.I. dans la zone.

Enfin, en 1988, les événements graves qu'a vécus la Chine ont amené la station à lancer en mai une émission quotidienne d'une demi-heure en chinois (mandarin), qui devrait gagner en importance en 1990.

o R.F.I. diffuse actuellement trois heures par jour à destination de l'Asie : huit heures en français, une demi-heure en anglais, une demi-heure en chinois.

Cette diffusion est assurée par les émetteurs d'Allouis Issoudun, mais également par des émetteurs japonais et chinois.

o Malgré les nets progrès enregistrés en 1988 et 1989, la pénétration de R.F.I. en Asie reste freinée par la pauvreté des émissions en langues locales. Son objectif prioritaire est donc le développement des émissions en chinois, complétées par des émissions dans une seconde langue asiatique (vietnamien).

Compte tenu des prévisions budgétaires pour 1990, cet objectif apparaît réalisable dès l'année prochaine.

A plus long terme, le contrat d'objectifs qui sera prochainement signé entre l'Etat et la société envisage deux autres mesures : la construction d'un centre émetteur en Asie et le lancement de quatre autres langues asiatiques (cambodgien,

tamoul, hindi et laotien). Ces mesures seraient indispensables pour assurer à R.F.I. une audience significative dans une région du monde où la France est trop longtemps restée silencieuse.

c) Amérique Latine

o En 1983, les émissions de la société vers l'Amérique Centrale étaient encore tout à fait marginales : deux heures par jour dont une en français et une en espagnol.

Le renforcement de la diffusion à partir d'Allouis Issoudun et surtout la mise en service des trois émetteurs du centre de Montsinéry en Guyane en 1984 ont permis un rapide développement de ces émissions qui en 1989 atteignent 17 heures par jour (11 heures en français, 5 en espagnol -castillan- et une en anglais).

Les émissions destinées à l'Amérique du Sud existaient déjà en 1983, mais ne représentaient que trois heures de diffusion par jour : une heure en français, une en espagnol -castillan- et une en portugais-brésilien.

De 1983 à 1989, cette diffusion a évolué de la même façon que celle en direction de l'Amérique Centrale.

En 1989, R.F.I. diffuse 50 heures de programmes vers l'Amérique du Sud :

- 4 heures en espagnol,
- 7 heures 50 en français,
- 2 heures en portugais (brésilien).

A moyen terme, l'ensemble des émissions en direction de l'Amérique Latine devrait connaître peu de modifications. La construction sur le site de Montsinéry d'un cinquième émetteur ne devrait pas avoir d'incidences significatives sur la diffusion des programmes de la société dans la région.

d) Europe de l'Est

En 1983, les émissions à destination de l'Europe de l'Est étaient réduites : R.F.I. diffusait 14 heures 15 par jour de son

service mondial en français de l'autre côté du rideau de fer, mais les seules émissions en langue locale (polonais) ne duraient qu'une demi-heure.

A partir de 1984, l'Europe de l'Est est devenue une cible prioritaire. R.F.I. a accru progressivement la durée de ses émissions et créé de nouvelles sections : russe en 1984, roumaine en 1985 et yougoslave en 1986.

Cette politique était d'autant plus importante que les principales radios internationales concurrentes de R.F.I. (Radio Free Europe, la Voix de l'Amérique...) étaient brouillées. La pénétration de la station dans les pays de l'Est a atteint d'ailleurs en moyenne 2 à 5 % de la population locale.

A partir de 1988, les effets de la glasnost ont modifié la situation. Les radios internationales, cessant d'être brouillées, ont acquis un auditoire important et les médias locaux ont bénéficié d'un essor sans précédent.

Dans ce contexte plus concurrentiel, les émissions à destination de l'Europe de l'Est ont été modifiées à compter du mois de mars 1989, sur le principe de la diffusion simultanée du programme en langue française et des émissions en langues étrangères. Parallèlement, la durée de ces émissions en langues locales a été rallongée (+ 2 heures 45 par jour).

Au terme de cette évolution, R.F.I. diffuse quotidiennement vers les pays de l'Est :

- 16 heures 45 en français
- 2 heures en allemand
- 1/2 heure en anglais
- 2 heures 25 en polonais
- 2 heures en russe
- 2 heures en roumain
- 2 heures en serbo-croate.

e) Amérique du Nord

Lors de la création de R.F.I., il existait déjà des émissions diffusées vers l'Amérique du Nord (5 heures 15 en français et 1 heure en espagnol par jour).

Actuellement, la diffusion en ondes courtes représente 12 heures 45 quotidiennes :

- 10 heures 15 en français
- 0 heure 30 en anglais
- 2 heures en espagnol.

Mais sur les Etats-Unis et le Canada, l'onde courte constitue un mode de diffusion secondaire par rapport à la F.M. ou au câble.

R.F.I. a donc passé depuis 1985 un certain nombre d'accords avec des chaînes de télévision transmises par satellite pour relayer son programme :

- accord avec TV 5 Québec Canada
- accord avec TELEMEDIA (principal groupe de radios privées du Canada)
- accord avec le réseau SCOLA qui arrose 36 universités américaines.

PENETRATION DE HUIT RADIODIFFUSIONS INTERNATIONALES AUX U.S.A. (1988) (Source : Market Facts)

Station de référence	B.B.C.	Radio Moscou	D.V.	Radio Canada	Radio Japon	Radio Havane	Radio Suisse
Station de référence	2,8	2,3	1,2	3,8	1,2	1,3	0,8
Station de référence	-	-	-	1,7	-	-	-

f) Europe

Depuis 1983, les émissions diffusées en Europe occidentale sont constituées par l'intégralité du service mondial en français et par quelques émissions en langues étrangères : anglais, allemand, portugais et espagnol.

R.F.I. s'est efforcée de diversifier et de moderniser ses modes de diffusion dans une région du monde où les habitudes d'écoute sont très défavorables à l'onde courte. Cette politique a connu des succès certains (obtention en 1989 d'une voie son sur le satellite de diffusion directe TDF 1), mais aussi des échecs (la station ne dispose toujours pas d'une fréquence sur la bande F.M. parisienne).

Actuellement, les émissions diffusées vers l'Europe occidentale sont de deux natures :

1) Les émissions destinées à la radiodiffusion internationale en 1989 :

- 22 heures par jour en français
- 1 heure par jour en anglais
- 1 heure par jour en allemand
- 1 heure par jour en espagnol (castillan)
- 1 heure par jour en portugais.

En 1989, ce dispositif de diffusion a été complété par l'attribution d'une voie son du satellite TDF 1.

Toutefois, R.F.I. reste absente de la bande F.M. parisienne, ce qui ne permet pas de porter un jugement régulier sur la façon dont la voix de la France est diffusée.

2) Les émissions destinées aux communautés étrangères en France :

A raison d'une heure 30 par jour sauf le dimanche, la société produit et diffuse des émissions destinées aux communautés africaines francophones, vietnamiennes, laotiennes, cambodgiennes, turques, portugaises, arabes, espagnoles, yougoslaves et polonaises.

RADIO FRANCE INTERNATIONALE

VENTILATION DES COÛTS DE PRODUCTION PAR ZONE DE DIFFUSION. CALCULES EN FONCTION DU NBE D'HEURES DE DIFFUSION EN KF.

DESTINATIONS	FRANCAIS	ANGLAIS	PORTUGAIS	ESPAGNOL	RUSSE	POLONAIS	ROUPAIN	ALLEMAND	SERBO CROATE	ARABE	CREOLE	TOTAL
AFRIQUE	20.673	1.679	4.016	0	0	0	0	0	0	0	0	26.168
MOYEN-ORIENT	2.625	1.679	0	0	0	0	0	0	0	1.739	0	6.042
EUROPE DE L'EST	16.273	560	0	0	3.776	4.651	2.797	2.667	3.793	0	0	34.516
EUROPE DE L'OUEST												
AFRIQUE DU NORD	23.622	1.679	2.008	2.671	0	1.329	0	2.667	0	1.739	0	35.715
AMERIQUE LATINE ET CARAIBE	13.123	1.119	4.016	6.678	0	0	0	0	0	0	367	25.283
AMERIQUE DU NORD	11.569	1.679	0	1.336	0	0	0	0	0	0	0	14.563
ASIE DU SUD-EST ET PACIFIQUE	5.776	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5.776
TOTAL	93.679	8.396	10.040	10.686	3.776	5.979	2.797	5.336	3.793	3.677	367	148.061

DIFFUSION
COUT ESTIME PAR DIRECTION

BUDGET DE DIFFUSION 1988 : F150.323.610 Caut moyen horaire O.C. : 3.397.82
dont réseau câble Nord Amér. 1.200.000 Caut moyen horaire Cable : 119.26

DESTINATIONS	FRANCAIS	ANGLAIS	PORTUGAIS	ESPAGNOL	RUSSE	POLONAIS	ROUPAIN	ALLEMAND	SERBO CROATE	ARABE	CREOLE	TOTAL
AFRIQUE	26.117.760	1.955.211	2.473.616	0	0	0	0	0	0	0	0	28.446.565
Restoring FFI	1.613.696	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1.613.696
MOYEN-ORIENT	3.092.018	1.855.211	0	0	0	0	0	0	0	1.236.807	0	6.184.036
EUROPE DE L'EST	19.170.511	618.606	0	0	1.236.807	1.546.009	1.236.807	2.473.616	2.164.613	0	0	28.446.565
EUROPE DE L'OUEST												
AFRIQUE DU NORD	27.828.162	1.855.211	1.236.807	2.473.616	0	641.717	0	2.473.616	0	1.236.807	0	37.545.933
AMERIQUE LATINE ET CARAIBE	15.668.090	1.236.807	2.473.616	6.184.036	0	0	0	0	0	0	88.363	25.442.891
AMERIQUE DU NORD	16.625.036	65.116	0	1.368.635	0	0	0	0	0	0	3.101	16.041.686
ASIE DU SUD-EST ET PACIFIQUE	6.802.648	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6.802.648
TOTAL	112.509.689	7.485.999	6.184.036	10.006.085	1.236.807	1.987.726	1.236.807	4.967.229	2.164.613	2.473.616	91.664	150.323.610

RADIO FRANCE INTERNATIONALE

COMPARAISON DE 1982 A 1989 DES BUDGETS D'EXPLOITATION, DES EFFECTIFS, DE LA PRODUCTION ORIGINALE POUR LA DIFFUSION DIRECTE ET DU VOLUME D'EMISSIONS DIFFUSEES (Point au mois d'août 89)

R.F.I.	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	% 89/82
BUDGET									
MF	146.25	200.85	278.72	303.11	333.21	336.13	358.50	422.50	
VARIATION P. COURANTS		37.3%	38.8%	8.8%	9.9%	0.9%	6.7%	17.9%	188.9%
EN % P. CONSTANTS		28.0%	32.1%	4.1%	7.8%	-2.2%	3.5%	14.7%	
EFFECTIF									
AGENTS	279	316	365	380	431	430	432	465	
VARIATION EN %		13.3%	15.5%	4.1%	13.4%	-0.2%	0.5%	7.6%	66.7%
VOLUME DE PRODUCTIONS ORIGINALES									
HEURES HEBDOMADAIRES	98.00	168.00	213.50	238.75	245.75	290.50	300.45	330.5	
VARIATIONS EN %		71.4%	27.1%	11.8%	2.9%	18.2%	3.4%	10.0%	237.2%
VOLUME D'EMISSIONS DIFFUSEES									
HEURES HEBDOMADAIRES	328.32	355.25	382.81	794.15	847.00	903.00	969.07	1,001.00	
VARIATIONS EN %		8.2%	7.8%	107.5%	6.7%	6.6%	7.3%	3.3%	204.9%
VOLUME HEBDOMADAIRE DE DIFFUSION EN 1989									
FRANCAIS			736.75						
ANGLAIS			56.00						
PORTUGAIS			35.00						
ESPAGNOL			67.00						
RUSSE			14.00						
POLONAIS			18.25						
ROUMAIN			14.00						
ALLEMAND			28.00						
SERBO CROATE			14.00						
CREOLE			1.00						
CHINOIS			3.50						
ARABE			14.00						

			1,001.50 H						

B - SITUATION FINANCIERE

1. Exécution du budget 1988

L'exercice 1988 s'est achevé sur un résultat bénéficiaire de 0,7 million de francs.

La situation nette s'est améliorée de près de 64 millions de francs en raison, d'une part, du retard dans la mise en oeuvre de nouveaux dispositifs de diffusion et, d'autre part, de produits financiers supérieurs aux prévisions.

Le fonds de roulement a augmenté de 64,3 millions de francs, la trésorerie de 61,6 millions de francs pour atteindre 358,5 millions de francs.

A la fin de l'exercice 1988, la situation financière de R.F.I. apparaît saine. Le Gouvernement estime qu'"elle est de nature à permettre le financement sur ses fonds propres de l'accroissement des moyens de diffusion de ses programmes" (1).

Evolution des résultats

(En millions de francs)

	1984	1985	1986	1987	1988
Résultat	- 12,4	+ 0,08	+ 2,04	+ 1,08	+ 0,7
Fonds de roulement	75,2	124,0	156,9	233,5	297,9

(1) Annexe au projet de Loi de Finances pour 1990.

2. Prévission d'exécution du budget 1989

Le volume des produits financiers enregistre d'ores et déjà une plus-value importante, qui ne s'explique essentiellement que par les retards enregistrés pour la construction des nouveaux projets de diffusion. Les sommes réservées à ces projets n'ont toujours pas été mobilisées.

La dotation de 30 millions de francs en provenance du Ministère des Affaires Etrangères n'a toujours fait l'objet d'aucune convention. Aucune ressource n'a donc été comptabilisée à ce titre.

COMPTE DE RÉSULTAT 1988

(En millions F hors taxes)

Charges		Produits	
Charges d'exploitation		Produits d'exploitation	
Achats matières premières et variation de stocks matières premières	135	Produits et prestations vendus	
Services extérieurs	194,4	Redevance	308,6
Impôts, taxes et versements assimilés	62	Publicité	25
Salaires et traitements	95,8	Autres ventes et prestations de services	16,6
Charges sociales	34,7	Régies de provisions, transferts	35
Dotation aux amortissements et provisions			
Amortissements des immobilisations	5,6		
Provisions pour risques et charges	0,5		
Autres charges	7,0		
Total des charges d'exploitation	357,7	Total des produits d'exploitation	329,2
Charges financières	0,3	Produits financiers	29,7
Charges exceptionnelles	0,5	Produits exceptionnels	0,3
Résultat (benefice)	0,7		
Total général	369,2	Total général	369,2

COMPTES ARRÊTÉS AU 30 JUIN 1989

(En millions de F hors taxes)

	DEBITES		RECETTES	
	Période antérieure	Debités au 30 juin 1989	Période antérieure	Reçus au 30 juin 1989
Achats et variation de stocks	135	77	Redevance	308,6
Services extérieurs	211,4	100,7	Publicité	35
Autres services extérieurs	20,9	11,4	Parrainage	-
Impôts, taxes et versements assimilés	62	3,8	Services rendus aux administrations	35,5
Charges de personnel	146,6	69,1	Produits financiers	14,9
Autres charges de gestion courante	8,5	3,7	Autres prestations et divers	0,6
Charges financières	0,1	0,1		
Dotation aux amortissements et provisions	12,9	3,0		
Total	422,5	199,5	Total	422,5
				208,9

EVOLUTION DES RESSOURCES DE TOUTES NATURES DE 1963 A 1970 EN MF

	1963			1964			1965			1966			1967			1968			1969			1970		
	Réel	Classe report.	Réel	Classe report.	% aug. /sorc. ant.	Réel	Classe report.	% aug. /sorc. ant.	Réel	Classe report.	% aug. /sorc. ant.	Réel	Classe report.	% aug. /sorc. ant.	Réel	Classe report.	% aug. /sorc. ant.	Stimul ^o au 30.12	Classe report.	% aug. /sorc. ant.	Prévis ^o Budget.	Classe report.	% aug. /sorc. ant.	
CONCORDS DE L'ETAT																								
- Mandat des M.F. Etr. & Couv.	77,315	38.64	110,500	35.61	62.94	66,126	18.14	-48.78	385	0.14	-99.94	385	0.14	0.71	3,765	0.94	1,141.04	38,000	0.94	692.64	230,000	69.94	666.71	
- Fonds d'action sociale	5,619	2.11	5,270	1.74	-2.74	5,270	1.61	0.04	5,270	1.61	0.04	5,270	1.54	0.04	5,250	1.54	-0.61	5,250	1.74	0.04	5,250	1.11	0.04	
- Autres administrations (dont trésor public)	15,723	6.78	851	0.34	-94.64	31	0.04	-96.61	0	0.04	-100.04	422	0.14		385	0.14	-0.04	0	0.04	-100.04	0	0.04		
TOTAL CONCORDS DE L'ETAT	98,657	38.94	116,621	37.34	18.94	71,627	19.94	-38.04	5,575	1.94	-92.71	5,997	1.94	7.64	9,420	2.34	57.14	38,250	8.14	276.71	235,250	54.14	567.64	
PERFORMANCE	145,557	57.94	178,378	57.14	22.94	245,517	67.14	37.64	336,727	91.64	37.71	362,936	89.64	7.04	365,872	87.64	0.04	366,000	84.34	0.64	704,600	66.64	-46.64	
RESSOURCES PROPRES																								
- Publicité	1,261	0.54	2,307	0.04	102.04	2,534	0.74	1.34	2,632	0.74	1.74	3,049	0.04	16.64	2,486	0.64	-19.04	3,900	0.04	68.04	3,500	0.04	0.04	
- Autr. ventes à prest. de service	2,485	1.04	1,846	0.64	-25.74	1,931	0.54	6.64	1,288	0.34	-33.34	895	0.24	-30.54	3,151	0.84	252.14	850	0.24	-71.04	850	0.24	0.04	
- Produits financiers	5,274	2.14	12,808	6.14	142.94	17,378	6.74	35.74	17,102	6.64	-1.64	25,852	6.74	66.54	29,708	7.14	18.64	29,000	6.64	-2.61	16,500	3.64	-43.14	
TOTAL RESSOURCES PROPRES	9,020	3.64	17,161	6.84	98.74	21,868	6.04	27.34	21,022	5.74	-3.04	29,016	7.14	38.04	35,337	8.64	21.04	33,350	7.64	-5.64	20,850	6.54	-37.34	
PRODUITS EXCEPTIONNELS																								
- Excédents de publicité TV	0	0.04	0	0.04		3,000	0.04		3,500	1.04	16.74	0	0.04	-100.04	4,000	1.04		0	0.04	-100.04	0	0.04		
- Surplus de provisions	0	0.04	49	0.04		21,520	6.64	47,908.04	0	0.04	-100.04	6,849	1.94		1,406	0.34	-76.04	0	0.04	-100.04	0	0.04		
- Produits exceptionnels	20	0.04	311	0.14	1,456.04	665	0.24	120.34	1,405	0.64	105.14	2,167	0.54	54.74	2,393	0.64	10.64	0	0.04	-100.04	0	0.04		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	20	0.04	360	0.14	1,708.04	27,205	7.64	7,456.94	4,405	1.34	-82.04	8,216	2.04	67.54	7,799	1.94	-5.14	0	0.04	-100.04	0	0.04		
TOTAL RESSOURCES R.F.I. DE TOUTES NATURES (Exploitation + Dotat^o en capital)	253,834	100.04	312,515	100.04	23.94	365,997	100.04	17.14	368,727	100.04	0.64	606,163	100.04	18.34	418,428	100.04	3.04	636,600	100.04	6.34	668,700	100.04	9.94	
PRELEVEMENTS SUR PERFORMANCE REQUALIFIEE	-64,720																							
DONAT. EN CAPITAL SUR PERFORMANCE	-4,600		-21,800			-62,800																		
DONAT. EN CAPITAL TRÉSOR PUBLIC	-17,200																							
DONAT. EN CAPITAL R.A.E.	-14,800																							
TOTAL RESSOURCES D'EXPLOITATION	147,714		291,515		97.64	305,197		6.04	335,260		38.64	337,204		0.64	369,183		6.54	636,600		21.64	668,700		9.94	
TOTAL DONATIONS EN CAPITAL	36,600		21,800			62,800			32,967			64,959			99,243			0			0			

3. Evolution des ressources

L'évolution de la situation financière de R.F.I. a été caractérisée par une profonde modification de la structure des recettes de la société.

a) Apports du budget général

Les subventions du Ministère des Affaires Etrangères ont été progressivement réduites, puis supprimées en 1986 et 1987.

En 1988, le lancement par R.F.I. des émissions en langue arabe a donné lieu à un versement de 2,5 millions de francs en provenance du Ministère des Affaires Etrangères, auxquels se sont ajoutés près de 1 million de francs destinés à l'enrichissement des journaux d'information diffusés en Asie. En revanche, les 11,3 millions de francs inscrits au budget d'équipement de diffusion de R.F.I. en 1988, en provenance du Ministère des Affaires Etrangères, n'ont toujours pas été versés en raison du retard enregistré pour l'adoption du plan d'extension des moyens d'émission.

Le budget 1989 a enregistré une nette augmentation de la subvention du Ministère des Affaires Etrangères, fixée à 30 millions de francs. Cette somme a été accordée pour la réalisation de plusieurs actions nouvelles strictement définies : achèvement du service mondial en français, extension des émissions destinées à l'Europe de l'Est, création d'un service de transcription, location d'une voie son sur le satellite TDF 1 et implantation de relais F.M. dans plusieurs métropoles étrangères.

En 1990, la rebudgétisation entamée en 1989 franchira une étape décisive avec une contribution du Ministère des Affaires Etrangères qui s'élèvera à 230 millions de francs, soit 51 % du budget de fonctionnement.

R.F.I. assure également des émissions spécifiques destinées aux communautés étrangères en France, pour lesquelles le Fonds d'Action Sociale verse une subvention restée au même niveau depuis 1986, soit 10,53 millions de francs.

En 1988, R.F.I. devait bénéficier d'une dotation en capital du Trésor Public de 25 millions de francs, tirée du produit des privatisations, afin de financer l'extension de ses équipements de diffusion. La situation du compte d'affectation spéciale a fait que cette dotation n'a finalement pas pu être versée.

Pour le reste, la participation budgétaire des administrations publiques au budget de fonctionnement de R.F.I. est liée à des conventions annuelles renégociables chaque année :

- avec les Ministères des Affaires Etrangères et de la Coopération (3 millions de francs en 1987, 3 millions de francs en 1988),
- avec le Ministère de l'Industrie (4,2 millions de francs en 1987, 5 millions de francs en 1988).

EVOLUTION DE LA PARTICIPATION DES MINISTÈRES
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DE LA COOPÉRATION

POSTES	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES												
D S I P												
Emissions en direct	11.755.500	12.798.330	13.298.330	15.598.330	26.929.036							
Teles et chroniques	250.000	623.500	623.500	623.500	676.500	676.500	504.000	126.000				
D & R C S T.												
Programmes enregistrés	3.199.000	2.125.568	3.592.000	3.970.000	2.636.963							
Bureau diffusion sonore						76.841.000	110.000.000	66.000.000			3.618.000	30.000.000
Autres services									303.000			
MINISTÈRE DE LA COOPÉRATION												
Programmes monitoring												
Missions de programme	13.328.000	15.000.000	15.500.000	18.000.000	19.647.153					305.000	167.000	
TOTAL	18.632.500	30.347.418	32.813.630	37.991.930	49.685.652	77.315.500	110.504.000	66.126.000	303.000	305.000	3.785.000	30.000.000

b) La redevance

Le financement de R.F.I. a reposé jusqu'en 1989, pour la presque totalité, sur la redevance. La "débudgétisation" de l'action radiophonique extérieure a dû être compensée par un accroissement de la part de la redevance dans les ressources de R.F.I.

L'évolution s'inverse depuis 1989. La progression spectaculaire de la part du budget de l'Etat dans le financement de R.F.I. permettra corrélativement de diminuer considérablement le poids de la redevance qui ne représentera plus que 44,4 % des ressources.

c) Autres ressources

Les ressources publicitaires restent marginales : 0,8 % des ressources en 1989.

4. Evolution des dépenses

De 1983 à 1988, les dépenses ont doublé en francs constants.

Les deux principaux postes de dépenses sont les charges de personnel (34,7 % des dépenses en 1989) et les "services extérieurs" (49,8 % des dépenses en 1989). Les achats ne représentent qu'une part marginale (3,6 %).

EVOLUTION DES DEPENSES DE 1983 A 1990 EN KF

RADIO FRANCE INTERNATIONALE	1983		1984			1985			1986			1987			1988			1989			1990		
	Réel	Stage repart.	Réel	Stage repart.	% aug. /serc.an	Réel	Stage repart.	% aug. /serc.an	Réel	Stage repart.	% aug. /serc.an	Réel	Stage repart.	% aug. /serc.an	Réel	Stage repart.	% aug. /serc.an	Budget	Stage repart.	% aug. /serc.an	Prévis. Budget.	Stage repart.	% aug. /serc.an
60 ACHATS	4,366	2.2%	9,681	3.5%	121.7%	10,640	3.5%	9.9%	10,824	3.2%	1.7%	10,372	3.1%	-4.2%	13,532	3.8%	30.5%	15,139	3.6%	11.9%	15,294	3.3%	1.0%
61 SERVICES EXTERIEURS	101,316	50.4%	141,368	50.7%	39.5%	155,419	51.3%	9.9%	169,905	51.0%	9.3%	171,823	51.1%	1.2%	178,775	49.9%	6.0%	210,264	49.8%	17.6%	226,889	49.2%	7.9%
62 AUTRES SERV. EXTER.	7,531	3.7%	12,357	4.4%	64.1%	15,255	5.0%	23.5%	12,851	3.9%	-15.8%	16,879	5.0%	31.3%	15,620	4.4%	-7.5%	20,672	4.9%	32.3%	22,333	4.8%	8.0%
63 IMPOTS TAXES & VERSEMENTS ASSIM.	2,701	1.3%	4,323	1.6%	60.1%	4,622	1.5%	6.9%	5,319	1.6%	15.1%	5,376	1.6%	1.1%	6,228	1.7%	15.8%	8,207	1.9%	31.8%	8,809	1.9%	7.3%
64 CHARGES DE PERSONNEL	77,622	38.6%	93,110	33.4%	20.0%	105,930	34.9%	13.8%	116,872	35.1%	10.3%	120,668	35.9%	3.2%	130,257	36.3%	7.9%	166,600	34.7%	12.5%	168,128	36.5%	14.7%
65 AUTRES CHARGES DE GEST. COUR.	2,944	1.5%	4,632	1.7%	57.3%	6,038	2.0%	30.4%	8,432	2.5%	39.6%	5,000	1.5%	-40.7%	7,021	2.0%	40.4%	8,482	2.0%	20.8%	9,311	2.0%	9.8%
66 CHARGES FINANCIERES	29	0.0%	545	0.2%	1,779.3%	90	0.0%	-83.5%	119	0.0%	32.2%	973	0.3%	717.6%	209	0.1%	-78.5%	120	0.0%	-42.6%	141	0.0%	17.5%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	248	0.1%	334	0.1%	34.7%	11	0.0%	-96.7%	26	0.0%	136.4%	25	0.0%	7.7%	533	0.1%	1,803.6%	7	0.0%	-98.7%	7	0.0%	0.0%
68 DOTAT. AUX AMORTIS. ET PROV.	4,099	2.0%	12,369	4.4%	201.8%	5,108	1.7%	-58.7%	8,866	2.7%	73.6%	4,948	1.5%	-44.2%	6,292	1.8%	27.2%	13,009	3.1%	106.8%	9,788	2.1%	-26.8%
TOT. NET CHARGES AVEC PRECIPUT Variations en francs constants	200,856	100.0%	278,719	100.0%	38.8%	303,113	100.0%	8.8%	333,214	100.0%	9.9%	336,127	100.0%	0.9%	358,467	100.0%	6.6%	422,500	100.0%	17.9%	460,700	100.0%	9.0%
Provision SRI LANKA	10,866		12,406		16.0%			-100.0%															
Préciput de diffusion TDF	-66,720																						
TOTAL COMPTE DE RESULTAT R.F.I.	145,002		291,325			303,113			333,214			336,127			358,467			422,500			460,700		

a) Achats

Leur évolution depuis 1983 suit sensiblement le rythme d'accroissement des activités de la société. Les hausses importantes constatées en 1988 et 1989 sont liées au lancement d'activités nouvelles (émissions en langue arabe, développement de la transcription...).

b) "Services extérieurs"

Le bond constaté sur ce poste en 1984 tient à la mise en service du centre émetteur de Montsinéry en Guyane française, dont le coût de fonctionnement était alors évalué à près de 40 millions de francs.

La hausse enregistrée en 1986 et 1987 est consécutive à l'accroissement des locations d'heures fréquence sur le site de Moyabi au Gabon et à l'incidence de celles initiées en novembre 1985 sur celui de la Soméra à Chypre.

L'accroissement important attendu pour 1989 et 1990 tient à la progression des dépenses de diffusion (satellite TDF 1, extension de la durée de diffusion à Moyabi, locations d'heures fréquence).

c) Les charges de personnel

Les charges de personnel, qui représentent un peu plus d'un tiers du budget, continuent de progresser rapidement :

- 1988 : + 7,9 %
- 1989 : + 12,5 %
- 1990 : + 14,7 %

De 1982 à 1989, le nombre d'agents permanents a augmenté de 67 %, mais, dans le même temps, le volume de production originale faisait plus que tripler. Malgré les recrutements importants réalisés lors du premier plan de développement de la société et, à nouveau en 1989 (de même en 1990), le fonctionnement de la station reste tendu.

L'importance des vacances d'emplois constatées au 30 juin 1989 tient à ce que les mesures nouvelles prévues au titre du présent exercice (et donc les emplois correspondants) n'ont été approuvées par la tutelle que très tardivement.

**RADIO FRANCE INTERNATIONALE
EFFECTIFS REELS ET AUTORISES**

	1981	1982		1983		1984		1985		1986		1987		1988		1989	
		Auto-risé	Réel	Auto-risé	Réel	Auto-risé	Réel	Auto-risé	Réel	Auto-risé	Réel	Auto-risé	Réel	Auto-risé	Réel	Auto-risé	Réel au 30.06
PERSONNEL PERMANENT	RADIO FRANCE	RADIO FRANCE	279	309	313.9	365	361	380	403.7	431	424.5	430	418.5	432 (*)	428	465	439.5

(*) dont une autorisation de dépassement de 9 emplois

En 1988, les heures supplémentaires ont atteint 7 644 heures, pour un montant total de 1,6 million de francs.

Ceci représente une sensible diminution par rapport à l'année précédente.

	1987	1988	Evolution
Heures	10 085	7 644	- 76 %
Montant en M.F.	1,54	1,16	- 25 %

Cette même tendance à la baisse se retrouve pour l'emploi de personnels intermittents, qui diminue en 1988.

REMUNERATION <u>BRUTE</u>	1984			1985			1986			1987			1988		
	Nbre	Heures	Montant	Nbre	Heures	Montant	Nbre	Heures	Montant	Nbre	Heures	Montant	Nbre	Heures	Montant
- CACHETS	644	177.300	8.427.841	614	162.854	8.846.310	746	129.540	7.912.891	844	152.896	9.190.916	913	145.752	10.442.368
- PIGES	766	79.336	3.884.187	947	72.216	4.079.256	665	76.912	4.618.645	643	99.196	5.278.470	681	112.216	6.791.746
- OCCASIONNELS	50	8.457	515.778	77	13.182	911.934	69	22.620	1.179.340	79	29.318	1.141.675	128	31.797	1.359.538
TOTAL	1.460	265.093	12.827.806	1.638	248.252	13.837.500	1.480	229.072	13.850.876	1.566	281.410	15.611.061	1.722	289.765	18.593.652

C - LE BUDGET 1990

Evolution des ressources d'exploitation

(En millions de francs)

	1989	1990	Evolution en %
- Redevance	368,0	204,6	- 44,4
- Recettes publicitaires	3,5	3,5	0
- Services rendus aux administrations	5,3	235,3	+ 244,0
- Recettes commerciales	0,2	0,2	0
Total	577,0	443,6	+ 17,7

Evolution des dépenses d'exploitation

(hors amortissements)

(En millions de francs)

	1989	1990	Part dans le total des dépenses 1990	Evolution en %
- Charges de personnel	133,1	167,3	37,0 %	+ 25,7
dont :				
- permanents	105,1	129,2	28,6 %	+ 22,9
- contrats à durée déterminée	1,6	1,9	0,4 %	+ 18,7
- cachets et piges	26,4	36,2	8,0 %	+ 37,1
- Achats et variations de stocks	13,7	15,3	3,3 %	+ 11,7
- Services extérieurs	218,3	249,6	55,3 %	+ 14,3
- Impôts, taxes et versements assimilés	7,6	9,8	2,2 %	+ 28,9 %
- Autres	7,5	9,3	2,1 %	+ 24,0 %
Total	380,2	451,3	100	+ 18,7

Le budget 1990 est essentiellement marqué par une opération considérable de rebudgétisation, au terme de laquelle le Ministère des Affaires Etrangères financera à 51,1 % le fonctionnement de R.F.I.

Parallèlement, les ressources de redevance sont diminuées de moitié.

Les dépenses augmentent de 28,7 %, avec une majoration importante des dépenses de personnel : + 25,7 %, et des impôts et taxes : + 28,9 %, en liaison avec l'amélioration des résultats 1989.

Le budget d'exploitation 1990 de R.F.I. s'élèvera à 460,7 millions de francs, en progression (en francs courants) de 9,04 % par rapport à celui de 1989.

Si le contrat d'objectifs entre l'Etat et R.F.I., qui doit définir les objectifs et les moyens de l'action radiophonique extérieure au cours des sept prochaines années, n'a pas encore été signé, le budget 1990 marque la volonté des pouvoirs publics de dégager les moyens nécessaires à la mise en oeuvre du plan de développement. Après l'attribution en 1989 de 30 millions de francs supplémentaires (1), affectables au financement des six premières mesures proposées par R.F.I. pour la première année du plan, les crédits obtenus en 1990 devraient permettre la mise en oeuvre des actions prévues pour la seconde étape du projet défendu par la société.

Pour l'essentiel, ces moyens nouveaux seront affectés à trois axes de développement prioritaires :

- 1) la création d'émissions vers l'Asie en langue chinoise (mandarin) et vietnamienne: 14,9 millions de francs**
- 2) la création d'émissions en langue farsi (7,87 millions de francs) et l'extension des émissions en arabe (2,32 millions de francs)**
- 3) le développement de la chaîne spécifique africaine, créée en 1988 (1,56 millions de francs).**

En matière de crédits d'équipement, le budget 1990 apparaît très limité (4,1 millions de francs, soit la même somme qu'en 1989) et de nature à freiner la mise en oeuvre des mesures d'équipement prévues au plan. Des décisions importantes devraient intervenir dans les prochaines semaines en matière d'équipement de diffusion. Les négociations entre R.F.I. et T.D.F., conduites en étroite collaboration avec leur tutelle, ont permis de définir les conditions de renouvellement et de renforcement des sites de diffusion en ondes courtes. Les premiers travaux d'équipement devraient pouvoir démarrer dès 1990, à la charge des deux sociétés.

(1) Non concrétisée.

SOCIÉTÉ RADIO FRANCE INTERNATIONALE

BUDGET FONCTIONNEL 1990

En millions F hors T.V.A.

INFORMATION ET PROGRAMMES		190,6
Information service mondial	814	
Programmes en langue française	211	
Émissions en langues étrangères	859	
Agences sonore	47	
Communautés étrangères	51	
Transcription. France Europe. musique	97	
Transcription. Coopération	170	
Transcription. Écrit M.F.I.	55	
AUTRES FRAIS LIÉS AUX PROGRAMMES		30,9
Relations extérieures. Presse	09	
Action internationale	21	
Action promotionnelle et commerciale	64	
Études et sondages de l'audience	25	
Droits d'auteurs et dérivés	92	
Documentation et thésaur	48	
Opérations extérieures	33	
DIFFUSION		194,0
Versements à T.D.F.	138,9	
Autres diffusions	57,1	
CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES		6,5
Cotisations diverses	06	
Taxes diverses.	59	
FORMATION PROFESSIONNELLE		3,1
ACTION SOCIALE		5,0
SOUS-TRAITANCE		0,5
FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL ET SERVICES COMMUNS		25,2
Informatique	5,9	
Services généraux	15,5	
Charges générales	3,8	
PROVISIONS		5,1
Reserves et plus	1,5	
Redevance	3,6	
Total général		400,7

Propositions des groupes de travail
constitués par madame Catherine Tasca
au printemps 1989

Le groupe de travail sur "les enjeux européens et internationaux" a défini un certain nombre d'orientations nécessaires de l'action audiovisuelle et radiophonique extérieure :

- diversification et optimisation des modes d'action : pour la radio, le rapport préconise le développement des ondes courtes et du satellite -sans négliger les possibilités offertes par la modulation de fréquence ;
- polarisation de l'action extérieure sur des espaces privilégiés, notamment l'Europe, avec la diffusion d'un programme d'information par R.F.I. sur le satellite TDF 1 ;
- élaboration de programmes adaptés : pour la radio, plus particulièrement, la diffusion en français doit rester un objectif spécifique, mais il est nécessaire de développer le recours aux langues étrangères (18 langues au minimum pour R.F.I.) ;
- optimisation des structures : le rapport souligne la nécessité de promouvoir une meilleure coordination entre Radio-France, R.F.I. et la SOFIRAD, et préconise une représentation réciproque des sociétés et l'homogénéité de la représentation de l'Etat au sein des conseils d'administration. Il propose également la création d'un groupe de travail auquel participeraient les trois sociétés sous le contrôle du C.S.A. afin d'élaborer un plan modulation de fréquence.

D'une façon générale, ces propositions s'intègrent dans les perspectives ouvertes par le contrat d'objectifs entre l'Etat et Radio-France Internationale, qui axe le développement de la société sur l'amélioration du dispositif d'émission en ondes courtes et sur la diversification des vecteurs employés (satellite, F.M., mais aussi distribution de programmes "clefs en mains"). L'obtention en 1989, selon les souhaits du groupe de travail, d'un canal sur le satellite de diffusion directe TDF 1 constitue d'ailleurs une étape importante sur la voie de cette diversification.